A watercolor illustration of a rustic wooden mill with a large water wheel. The mill is situated in a snowy landscape with bare trees and a stone wall. The scene is rendered in a soft, painterly style with a palette of earthy browns, greys, and whites, accented with a touch of red on the water wheel.

ANDRÉ BRICAULT
LUCIEN FAVOIE

Le Mémorial de Plaisance



Les Éditions de la Petite-Nation

Mugues
Allawa
le 4 août 06

Le Mémorial de Plaisance

625/191

Photo de la couverture: peinture originale (photographie Picard) du moulin banal construit en 1810 et exploité jusqu'en 1820; le seigneur fait alors bâtir celui de la baie de la Pentecôte à Papineauville. De 1854 à 1871, la famille Gilmour exploite de nouveau le premier moulin.

ANDRÉ BRICAULT
LUCIEN LAVOIE

Le Mémorial de Plaisance

Les Éditions de la Petite-Nation

Les Éditions de la Petite-Nation inc.
C. P. 440, Saint-André-Avellin, Qc JOV 1W0

Dépôt légal: premier trimestre 1986
Bibliothèques nationales
du Québec et du Canada
ISBN 2-89009-027-2

© Droits d'auteur, Ottawa, Canada 1986
Les Éditions de la Petite-Nation inc.

Le contenu

Le prologue

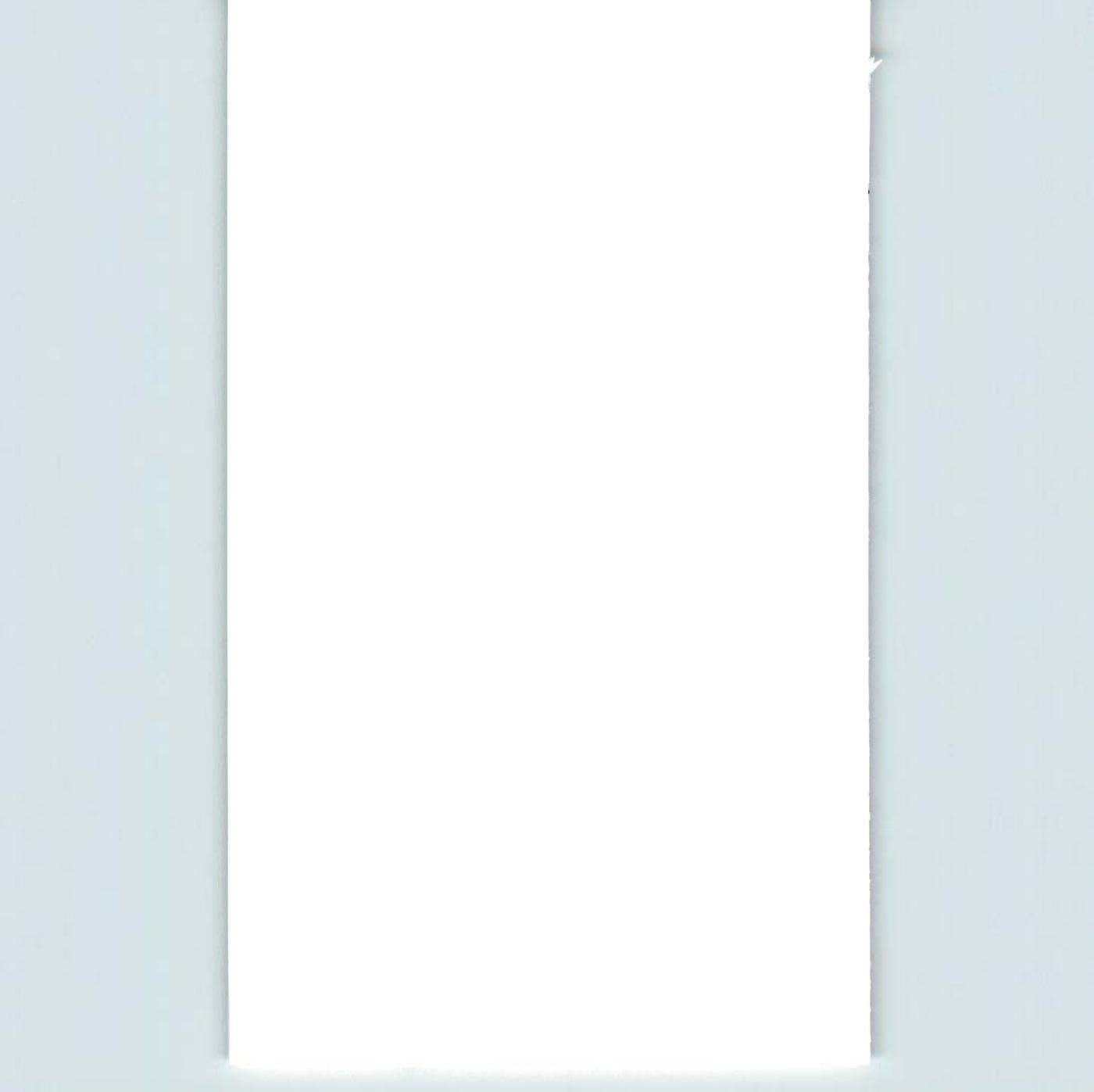
La présentation

1. Samuel Papineau, enfant du Poitou
2. Joseph Papineau, seigneur de la Petite-Nation
3. Le seigneur vend et récupère Plaisance
4. Les fils Papineau se marient
5. La naissance industrielle d'une petite seigneurie
6. Le seigneur de Plaisance et premier ministre du Canada
7. L'émergence de North Nation Mills
8. L'essor d'un village industriel
9. L'agonie et la résurrection
10. Cent quatre-vingts ans à vol d'oiseau

L'épilogue

La chronologie du moulin à scie

Le vocabulaire seigneurial



Le prologue

Au fil de ses longues années d'attente, Pénélope a pu tisser, défaire et reprendre une tapisserie légendaire que les biographes d'Ulysse ont immortalisée. Il en va de même pour l'histoire de la vallée de la Petite-Nation. De nombreux mémorialistes et conteurs ont lentement créé une merveilleuse mosaïque aux reflets quelquefois divergents mais toujours éclatants.

Les Éditions de la Petite-Nation ont eu accès, depuis neuf ans, à plusieurs sources d'information orale ou écrite. De l'héritage patrimonial, certains éléments furent mis en évidence; d'autres, moins connus, oubliés ou ignorés, furent négligés. Peu à peu, témoignages et recherches, manuscrits et lettres étoffèrent les archives. La toile de Pénélope se modifia et s'enrichit.

L'équipe de direction envisagea de confier à l'un de ses membres la tâche de coordonner

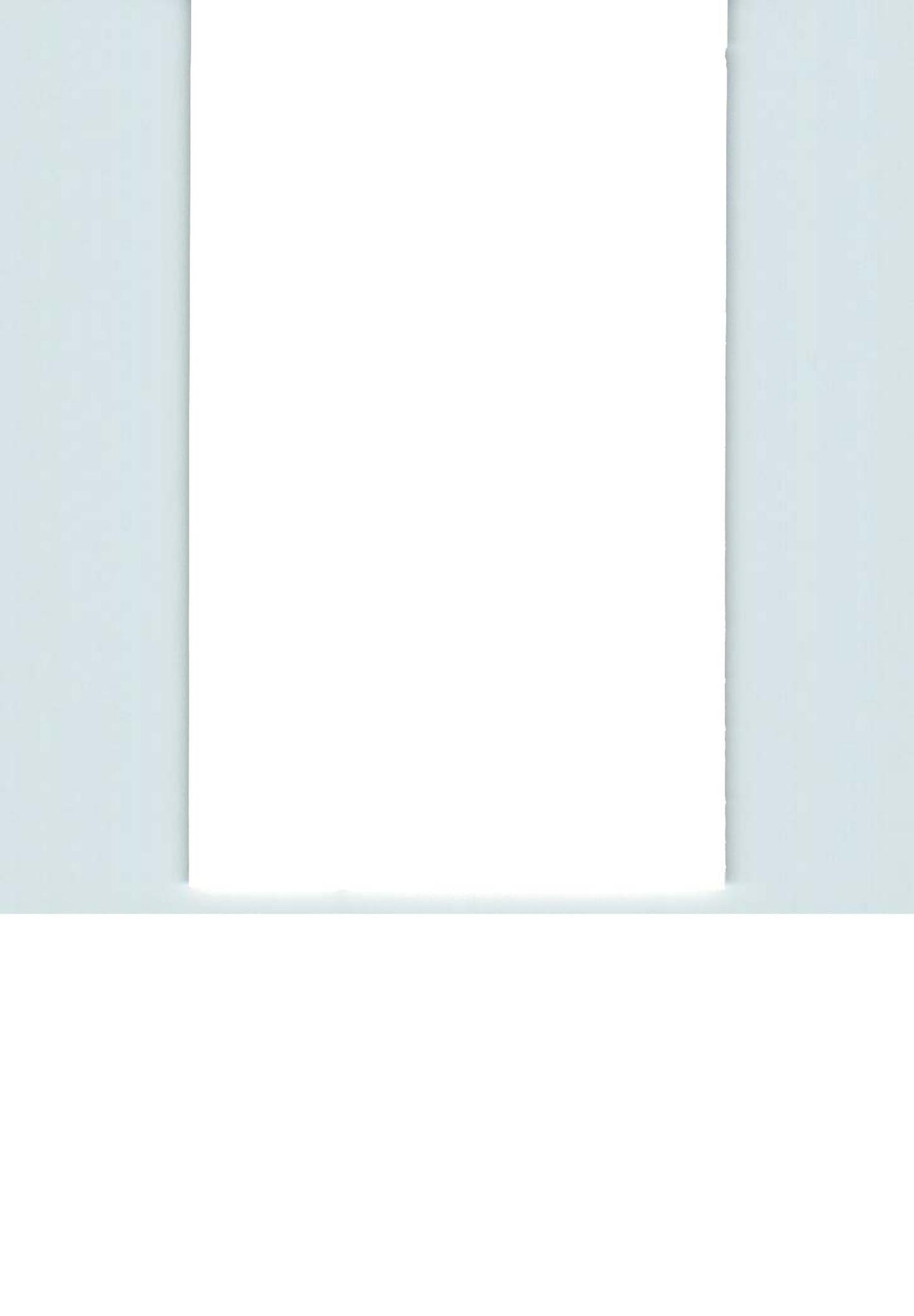
la publication, en format de poche, du Mémorial de la Petite-Nation. Coup sur coup, de nouveaux auteurs apportèrent leur contribution à celle des précédents. À l'histoire de *Nos vieilles familles* de Marie Vaillancourt, de *Nos vieilles chansons* de Marthe Major, s'ajoutent l'épopée du *Château Montebello*, puis *La saga de Thurso* de Jean-Guy Dupras. Le notaire Lionel Fortin révise sa recherche concernant *Le régime municipal de Saint-André-Avellin 1845-1900*. Lucien Lavoie remet à jour sa monographie *Historique de la paroisse de Plaisance*. André Bricault fouille l'histoire de North Nation Mills et du moulin à scie des Papineau.

Il m'a été donné de collaborer à quelques publications antérieures. J'ai maintenant le plaisir de m'associer à de nouveaux tisseurs de notre histoire et de coordonner les ouvrages présentés par André Bricault et Lucien Lavoie. Ça et là, j'aurai glissé des commentaires, nuancé des paragraphes et, surtout, noué des brins de laine ou de soie d'une nouvelle tapisserie. Grâce à messieurs Bricault et Lavoie, il m'a été possible de dégager le profil, depuis trop longtemps relégué dans l'ombre, d'un des fondateurs de la Petite-Nation.

Denis-Benjamin Papineau, fils et frère de seigneurs illustres et lui-même seigneur du fief de Plaisance, fut parmi les principaux

acteurs, promoteurs et gestionnaires du développement agricole, forestier et industriel de la vallée. À l'instar des autres pères de la Petite-Nation, il a le droit d'apparaître en pleine lumière sur la nouvelle toile de Pénélope.

Jacques Lamarche



La présentation

La vallée de la Petite-Nation, avec ses lacs et rivières, villages et forêts, montagnes et sentiers, éclate de lumière et d'ombre, de couleurs et murmures, de force et de calme. Il y a plus de mille ans, bien avant la découverte de l'Amérique et l'arrivée d'Européens, des milliers d'Algonquins y ont installé leurs tentes. Leurs longs canots sillonnèrent les cent soixante kilomètres de la rivière où grondent et dansent d'admirables chutes et de discrètes cascades ombragées de chênes somptueux et de pins majestueux.

De toutes les richesses et beautés de ce pays devenu, en 1674, la première et dernière seigneurie *outaouaise* du Régime français¹, le Grand saut de la Chaudière, dans le fief de Plaisance, demeure l'un de ses plus fascinants attraits. En outre, durant une centaine d'années au cours desquelles l'exploitation forestière constitua un moteur important de

l'économie québécoise et canadienne, les chutes de Plaisance assurèrent le développement et la croissance de la seigneurie de la Petite-Nation.

Plusieurs historiens et auteurs ont consacré leurs talents et leurs recherches à décrire l'oeuvre et la vie du seigneur Louis-Joseph Papineau, son manoir du cap Bonsecours, à l'épopée de la paroisse ou du Seigniority Club devenu le Château Montebello. Pourtant, l'histoire de la vallée et de la seigneurie de la Petite-Nation, à compter de 1800 — soit près de deux siècles —, tire son origine du fief de Plaisance, de la première résidence de Joseph Papineau et de son fils Denis-Benjamin, à l'extrémité de la Grande presqu'île.

Sans minimiser l'importance et l'influence de Louis-Joseph Papineau venu bâtir et habiter son manoir de Montebello, en 1850, le présent ouvrage propose une perspective différente, presque inédite, du développement de la vallée de la Petite-Nation à partir de Plaisance. L'un des auteurs s'attache plus particulièrement à la création et à l'expansion du moulin à scie tout près du Grand saut de la Chaudière.

Cette passionnante histoire, au long de laquelle s'affrontent et s'amalgament en un étonnant microcosme les valeurs et les traditions françaises et catholiques, écossaises et industrielles, débouche sur la formation

du village de North Nation Mills. Graduellement démantelé puis abandonné au début du vingtième siècle, il redonne vie et croissance à la municipalité de Plaisance où, cent ans plus tôt, le jeune Denis-Benjamin Papineau avait érigé son fief.

L'auteur remercie ceux et celles dont les recherches et les publications lui permettent d'aborder ce récit avec une mine précieuse de renseignements. En novembre 1980, Lucien Lavoie, avec l'aide de sa femme Simonne, a consacré à sa paroisse natale une excellente monographie². Durant l'été 1984, Lynda Whitlock et Louise Leclerc ont rédigé un impressionnant dossier³ à la demande de la municipalité et avec la collaboration du ministère des Affaires culturelles. Claude Baribeau, secrétaire fondateur de l'Institut d'histoire et de recherche sur l'Outaouais, publia aux Éditions Asticou, en novembre 1983, une thèse de maîtrise en histoire qui facilite la compréhension du «rôle économique et social du seigneur»⁴.

J'ai déjà exprimé ma gratitude à Claude Lamarche qui publiait en 1976, il y a déjà dix ans, *L'histoire de la vallée de la Petite-Nation* et, l'année suivante, créait l'affabulation d'une poursuite en canoë sur la rivière de la Petite-Nation⁵.

RÉFÉRENCES

1. Concession de tout le territoire désigné sous le titre de Seigneurie de la Petite-Nation par la Compagnie des Indes occidentales, le 16 mai 1674, à l'évêque de Québec, François de Montmorency-Laval.

«Concession faite par la Compagnie des Indes occidentales, le seize mai mil six cent soixante-quatorze, laquelle pour les raisons y contenues, donne et concède à Messire François de Laval, évêque de Pétrée, nommé pour le roi, premier évêque de Québec, cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur, à prendre depuis le Sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouais, pour jouir par le dit seigneur évêque ou ses ayant cause, en toute propriété, seigneurie et justice de la dite terre, des lacs et rivières, mines et minières qui se trouvent dans la dite concession comme aussi de toute la largeur du dit fleuve et des battures, isles et islets vis-à-vis d'icelle concession, avec le droit de pêche et de chasse dans toute son étendue pour, par le dit évêque ou ses ayant cause à perpétuité, à l'effet de laquelle dite concession nous avons révoqué et révoquons par ces présentes toutes autres concessions qui pourraient avoir été faites par nous ou autres de la dite étendue de terre ou partie d'icelle, supposé qu'elle ne soit point actuellement défrichée, à la charge par le dit seigneur évêque à la foi et hommage qu'il sera tenu et ses ayant cause de rendre à la dite Compagnie, de vingt ans en vingt ans, au Fort Louis de Québec ou en cette ville Paris, au bureau de la direction générale d'icelle, avec une maille d'or valant onze livres, que les appellations de la justice ressortiront directement et immédiatement au Conseil Souverain de Québec, moyennant les dites clauses et conditions, la dite Concession demeurera quitte pour toujours de tous droits et redevances généralement quelconques, sera obligé le dit évêque de faire commencer de défricher sur la dite Concession dans quatre ans, à moins qu'il

n'en soit empêché par quelque guerre ou cause raisonnable, et que les bornes seront plantées aux deux bouts de la dite Concession, sur le fleuve Saint-Laurent, seulement par un arpenteur à faute de quoi, la dite Compagnie pourra disposer, comme bon lui semblera des dites terres, et les réunira à son domaine, sans que pour ce sujet le dit seigneur évêque ni autres puissent prétendre à aucun dédommagement, lesquelles conditions ont été acceptées par le dit seigneur évêque.

«En foi de quoi, nous avons signé ces présentes, icelles faites et contresignées par le secrétaire général de la Compagnie et scellées des armes d'icelles, à Paris, le seizième jour de mai 1674.»

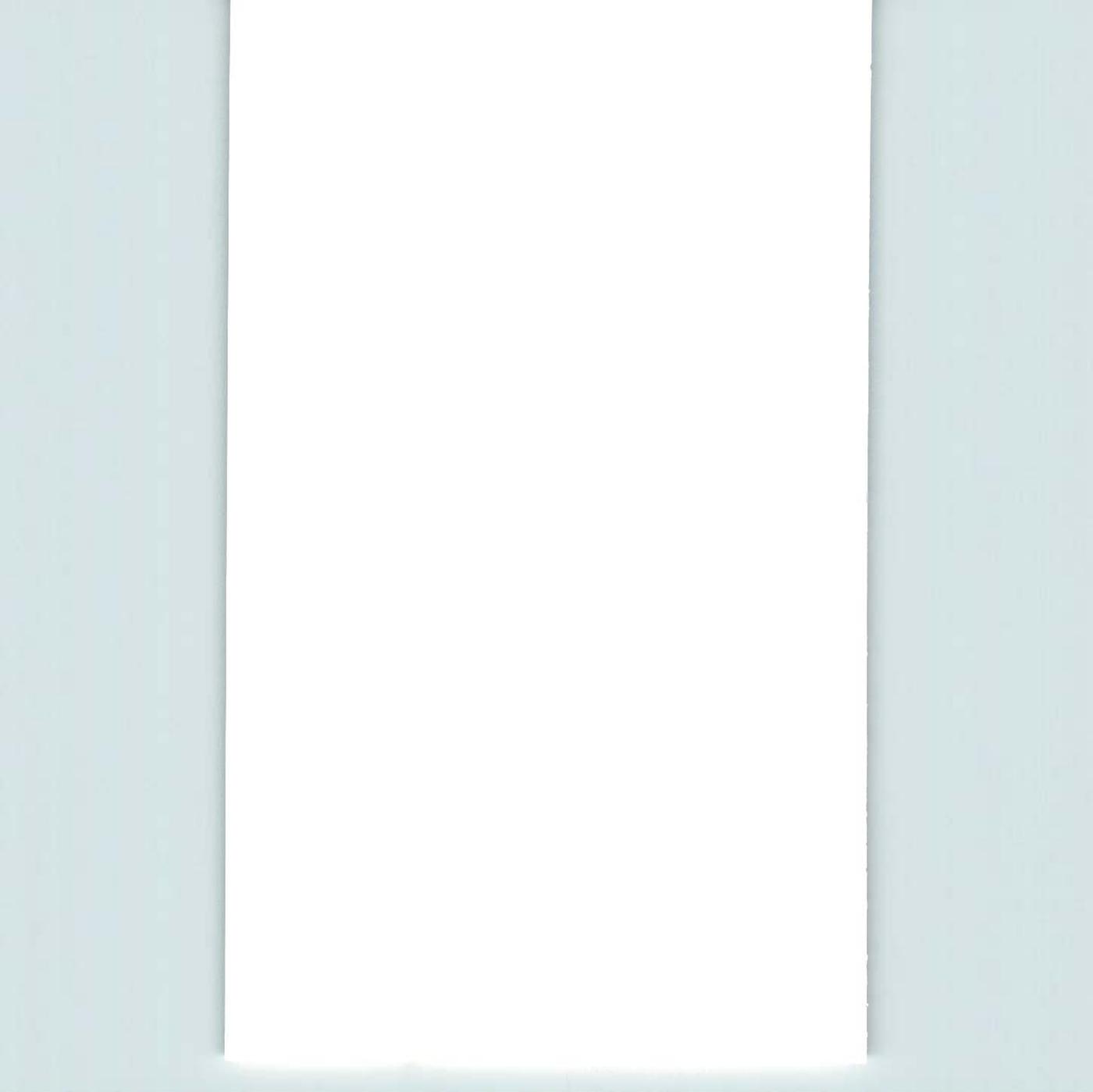
(signé: Bellinzani, Daulier)

2. LAVOIE Lucien et Simonne: *Historique de la paroisse de Plaisance à l'intérieur de la seigneurie de la Petite-Nation*, à compte d'auteur, Plaisance 1980.

3. WHITLOCK Lynda et LECLERC Louise: *Recherche ethno-historique et de potentiel archéologique du site de North Nation Mills*, document ronéotypé, Direction générale de l'Outaouais du ministère des Affaires culturelles, Hull 1984.

4. BARIBEAU Claude: *La seigneurie de la Petite-Nation 1801-1854*, Éditions Asticou, Hull 1983.

5. LAMARCHE Claude: *Poursuite sur la Petite-Nation roman*, Éditions Paulines, Montréal 1977.



1- Samuel Papineau, enfant du Poitou

C'est la faute des Iroquois s'il existe une histoire Papineau!

— Vous ne trouvez pas qu'on a assez déformé l'Histoire? Voilà maintenant que vous imputez aux Iroquois une responsabilité inédite.

— Pas une responsabilité, un fait que j'ai d'ailleurs le plaisir de raconter. Le fief de Plaisance et la seigneurie de la Petite-Nation doivent beaucoup au jeune Denis-Benjamin Papineau, à son père Joseph et à son frère Louis-Joseph, à cause des Iroquois. Tout a commencé il y aura bientôt trois siècles au Poitou, dans une province de France; à New York, dans une colonie britannique; à Québec, dans une colonie française.

Gouverneur général de la Nouvelle-France et originaire du Poitou, le marquis Jacques-René Brisay de Denonville, en l'an de grâce 1688, réclame au roi de France, Louis XIV, six frégates et deux mille hommes d'armes.

Avec quatre cents alliés indiens, neuf cents gens de milice et huit cent trente-deux hommes de mer, l'ancien général de brigade des Dragons de la Reine, notre ami Denonville, a livré durant l'été 1687 une guerre

farouche aux ennemis de son roi: les Cinq-Nations iroquoises et les trafiquants anglais d'Albany. Il veut maintenant — vous ne le croirez pas mais c'est exact —, il veut conquérir New York.

Eh oui! Il y a trois siècles, Québec a bel et bien envisagé et organisé la conquête militaire de New York. Le gouverneur de la Nouvelle-France ne veut plus que les fils d'Albion viennent trafiquer dans les Grands Lacs et décide de décourager à tout jamais leurs alliés indigènes. Ses troupes ont traversé les territoires iroquois, capturé des centaines d'Agniers, de Goyongouins et d'Onneiouts, amené plus de cent cinquante femmes et enfants en captivité à Montréal et — l'Histoire n'en a pas beaucoup parlé — expédié en France trente-huit des cinquante prisonniers iroquois pour *servir* à bord des galères royales.

Désireux d'en finir avec ces Nations qui préfèrent les fusils britanniques à l'eau-de-vie française, à l'automne 1687 Denonville délègue en France le commandant en second et gouverneur de Montréal, Hector de Callières. Il le mandate de plaider sa requête au palais de Versailles et de recruter les deux mille soldats nécessaires. Pour gagner du temps avant leur arrivée et dérouter ses ennemis, Denonville manoeuvre habilement, disons plutôt hypocritement ou, tout au plus, de

façon diplomatique. Il entame des négociations officielles de paix avec les chefs des Cinq-Nations.

Le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre et de New York, Sir Edmund Andros, ne prise guère ce procédé. Sous prétexte que les Iroquois sont sujets britanniques, il réclame une négociation directe au sommet entre, d'une part, les autorités de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-France et, d'autre part, celles des mères patries: Louis XIV à Versailles et Guillaume III à Londres. C'eût été fort difficile car, à l'insu de Denonville et d'Andros, par suite justement de l'accès des Stuart au trône royal, la France et l'Angleterre viennent de se déclarer la guerre.

Le marquis Brisay de Denonville n'en prépare pas moins la sienne. Son patron, le ministre Colbert, lance une vaste campagne de recrutement. L'une des provinces françaises, le Poitou, ne demeure pas insensible à la requête du marquis et ancien sous-gouverneur des ducs du Poitou. Les Brisay ont cinq siècles d'histoire et l'héritier en titre, Pierre de Brisay, est maréchal de camp dans les armées de Louis XIV.

Dès lors, il n'est pas surprenant que les enfants du Poitou répondent avec enthousiasme à ce fascinant appel d'outre-mer. Le sieur d'Andresy lève une compagnie qu'il

embarque, au printemps 1688, à bord de navires en route pour la Nouvelle-France. Parmi les recrues, un fils de commerçant à Montigny, en Poitou: Samuel Papineau.

Le sieur d'Andresy ne verra jamais la citadelle de Québec; il meurt durant la traversée. Sa compagnie passe sous les ordres d'Aloigny de la Groye qui présente ses hommes au marquis Brisay de Denonville. Ainsi, en 1688, parce que le gouverneur de la Nouvelle-France veut conquérir New York et mettre fin à l'alliance entre Iroquois et Britanniques, arrive chez nous, il y a près de trois siècles, le premier fleuron de la lignée québécoise des Papineau.

L'Histoire ne lui a pas tressé une couronne héroïque. Le soldat Papineau débarque à Québec en pleine négociation de paix. Le jésuite polyglotte et naïf conciliateur, Jean de Lamberville — missionnaire chez les Iroquois au sud du lac Ontario durant dix-huit ans — multiplie les garanties pacifiques du gouverneur (qui s'est bien gardé de lui dire mot de ses requêtes militaires) auprès des chefs sceptiques des Cinq-Nations.

Denonville attend le retour en force de son ambassadeur Callières. Il l'accueille en avril 1689, un mois après le massacre de Lachine; les bateaux français ramènent aussi la nouvelle de son rapatriement que lui transmet son successeur, Louis de Buade, comte

de Frontenac et de Palluau. Les recrues militaires de la mère patrie vont enfin passer à l'action.

Samuel Papineau s'initie à la guérilla. Il est normal de croire qu'en 1690 le jeune soldat fait partie de quelques-unes des grandes expéditions militaires de Frontenac, à Schenectady, New York ou dans le Maine, à Salmon Falls, dans la baie de Casco, à Fort Loyal. Était-il à Québec lorsque William Phipps lève le siège en 1690?

Les registres du temps ont consigné la présence du capitaine Aloigny de la Groye à Boucherville où «de petits groupes de rôdeurs indiens tendent des embuscades aux Français». Sa compagnie se joint alors aux sept autres, arrivées à l'automne 1684, sous le commandement du marquis Antoine de Crisafy. On pourrait assumer que Papineau a suivi les frères Thomas et Antoine de Crisafy, venus de Sicile, dans leurs campagnes contre les Iroquois jusqu'au fort d'Onondaga en 1696. Pourquoi pas jusqu'à Montréal où, après treize années de service, Antoine de Crisafy devient lieutenant général du roi et, l'année suivante, chevalier de Malte. C'est alors que les Messieurs de Saint-Sulpice, les seigneurs de l'île, lui octroient un fief à la Côte-des-Neiges.

Les dix années du contrat de Samuel Papineau sont maintenant terminées. Le roi

de France a toujours autorisé le retour de ses sujets dans la mère patrie mais encourage les seigneurs de la Nouvelle-France à leur offrir d'y demeurer. Les Sulpiciens surveillent l'échéance contractuelle des soldats de Sa Majesté. Ils ont un grand besoin d'employés, d'engagés, de censitaires. Licencié de l'armée en 1698, Samuel Papineau choisit, à l'instar de son commandant de Crisafy, de s'établir à Montréal. Bien lui en chaut puisqu'il y trouve terre et femme.

Pour la terre, précise son biographe⁶, il achète, le 25 avril 1699, à la côte Saint-Michel, une concession de soixante arpents dans la seigneurie des Sulpiciens. Un an après son mariage, il la revend à Jean Guilbert dit Laframboise en 1705 et va s'installer à Rivière-des-Prairies jusqu'à son décès en 1737. Il est alors probablement sexagénaire.

Pourquoi Rivière-des-Prairies? L'amour!

Ah oui!, parce que l'amour, les Papineau de la Nouvelle-France ne l'ont pas boudé. Ils tiennent cet ascendant de leur aïeule maternelle Catherine Quevillon qui leur a légué une puissante hérédité ainsi qu'une propension à la longévité.

Fille de Jeanne Juneault et de Adrien Quevillon⁷, née au Québec en 1686, à Rivière-des-Prairies, Catherine survécut à Samuel Papineau. Elle meurt à 95 ans, en 1781. Voilà déjà un bel exploit si l'on songe qu'à cette

époque, en Nouvelle-France, les conditions de vie ne ressemblent guère aux nôtres. Au plus fort de la guérilla franco-iroquoise, les enfants de Rivière-des-Prairies tout comme leurs parents n'échappent pas aux servitudes de la guerre.

Quand les Français attaquent les villages iroquois, ils ne mettent pas de gants blancs. N'était-ce pas tout près du fort Frontenac, durant l'été 1687, que les hommes de Denonville capturaient soixante Iroquois, cent cinquante femmes et enfants pour les garder en otages — et expédier trente-six hommes aux galères royales de France. À charge de revanche! Des Iroquois attaquent les colons français. En 1695, Catherine (à neuf ans) tombe entre leurs mains avec sa jeune soeur de six ans que les ravisseurs tuent sous ses yeux. Adoptée par une famille iroquoise, elle y demeure en captivité plusieurs années avant d'être rachetée par l'intendant royal. Peu de temps après sa libération, elle épouse Guillaume Lacombe et, jouant de malchance, se retrouve bientôt toute jeune veuve.

À dix-huit ans, le 6 juin 1704, Catherine Quevillon convole en deuxièmes noces, à Rivière-des-Prairies où Samuel Papineau est venu la rejoindre. Le nouveau couple s'installe sur place. L'ancien militaire devient cultivateur et semble avoir travaillé jour et nuit. S'il a pu résister aux embuscades

iroquoises durant dix ans, il succombe vite et souvent aux embuscades féminines. Preuve de ce jugement péremptoire: la généalogie du premier Papineau de la Nouvelle-France.

PAPINEAU SAMUEL vers 1668-1737	06.06.1704	QUEVILLON ⁸ CATHERINE 1686-1781
--------------------------------------	------------	--

- Papineau, Marie-Louise
épouse Pierre Paradis en 1725
- Papineau, Marie-Marguerite
épouse Jean-Baptiste Périllard dit
Bourguillon en 1728
- Papineau, Catherine
épouse Nicolas Périllard dit Bourguillon
en 1730
- Papineau, François
épouse Marie-Josephte de Vaudour
le 7 octobre 1737
meurt le 16 juin 1780
- Papineau, Pierre
épouse Marie-Josephte Brignon dit
Lapierre le 30 juin 1739
- Papineau, Jean-Baptiste
épouse Marie-Charlotte Martineau
le 29 octobre 1743
- Papineau, Jean-Louis
épouse Marie-Josephte Chomelier
le 18 avril 1746
- Papineau, JOSEPH

épouse Marie-Josephte Beaudry
le 17 février 1749
Papineau, Michel
épouse Marie-Anne Sareau le 5 mars 1753

Un autre record, amoureux ou pas, se rattache à la vie de Catherine Quevillon. Veuve de Guillaume Lacombe, elle devient veuve de Samuel Papineau à l'âge de 51 ans, après trente-trois ans de mariage. Quinquagénaire et grand-mère, elle aurait pu se dorloter un peu et, entre autres passe-temps, faire des séjours chez ses quatre enfants mariés. Pas Catherine Quevillon! Elle profite des quarante-cinq années qui lui restent à vivre pour convoler en troisièmes noces avec un monsieur Daniel qui succombe. (J'allais ajouter: à ses charmes). Versant une larme sur le cercueil de ses trois premiers maris, elle en épouse un quatrième, monsieur Verac.

L'avant-dernier des neuf enfants de Catherine Quevillon et Samuel Papineau, Joseph deviendra cultivateur et tonnelier. L'un de ses fils, Joseph (II) naît en 1752. Il épousera Marie-Rosalie Cherrier le 23 août 1779; ce sont les parents de Louis-Joseph et de Denis-Benjamin Papineau. Voici l'ensemble de leur descendance directe.

PAPINEAU	23.08.1779	CHERRIER
JOSEPH (II)		MARIE-ROSALIE

Séraphin-Joseph 24.11.1783-1784
Joseph-François 05.10.1785-1786
Louis-Joseph (I) 07.10.1786-23.09.1871
Rosalie 22.02.1788, épouse le seigneur
Jean Dessaulles
DENIS-BENJAMIN 13.11.1789-06.01.1854
André-Augustin 29.10.1790, notaire
Toussaint 12.02.1792-1793
Angélique-Lacroix 16.04.1795-1796
Marie-Adélaïde 02.09.1796-1796
Toussaint-Victor 30.03.1798, prêtre

Né en 1752, n'ayant que huit ans lors de la bataille des Plaines d'Abraham, Joseph Papineau (II) grandira dans un nouveau Canada devenu colonie britannique. Ses parents ont veillé à lui donner une solide instruction. Après ses études classiques au séminaire de Québec, il devient notaire et arpenteur.

Le 3 juillet 1776, les treize États britanniques d'Amérique adoptent une déclaration d'indépendance et, peu après, l'invasion du Canada commence. Le gouverneur Carleton quitte Montréal en toute hâte pour aller porter main-forte à son représentant à Québec, Hector Théophile Cramahé. Parmi les cent trente soldats qui descendent le Saint-Laurent, un Montréalais de vingt-quatre ans, Joseph Papineau qui ne renie pas la vocation militaire de son grand-père

Samuel. Il reste à Québec jusqu'à la levée du siège, le 5 mai 1777, et revient alors à la vie civile.

En 1779 il épouse Rosalie Cherrier, fille d'un collègue notaire de Saint-Denis-sur-Richelieu. Six de leurs enfants sont nés, dont quatre survivent, lorsque le gouvernement britannique crée, en 1791, le premier Parlement du Bas-Canada par l'acte de la constitution. Le lieutenant-gouverneur Alured Clarke invite la population à se rendre aux urnes en juin 1792, dans vingt-cinq circonscriptions pour combler cinquante sièges. Le Québec (le Bas-Canada) élit seize Anglais et trente-quatre Canadiens. Parmi eux, député de Montréal, le notaire quadragénaire Joseph Papineau. Il y retrouve son beau-frère Benjamin Cherrier, arpenteur à Saint-Denis-sur-Richelieu.

Quand le président de l'Assemblée, le Canadien Jean-Antoine Panet ose déclarer, au cours de l'hiver 1792: «Je dirai qu'il y a nécessité absolue pour les Canadiens d'adopter avec le temps la langue anglaise», l'un de ses proposeurs, le député Joseph Papineau ne l'entend pas de la même oreille. Il réclame purement et simplement, en français, l'usage de cette langue au sein de la Chambre et devient l'un des chefs de file du Parti réformiste canadien.

On comprend, sans étonnement, pourquoi ses fils Louis-Joseph et Denis-Benjamin — qui prennent plus tard le chemin du Parlement — y sont précédés d'une tradition et d'une réputation que leur père Joseph a établies. Avec ses amis Gabriel-Elzéar Taschereau, Chartier de Lotbinière et Pierre Bédard, il avait proposé, pour les députés, «le droit de présenter les projets de loi dans la langue de leur choix, d'établir un système de procès-verbaux bilingue». ⁹

Régulièrement réélu député de Montréal jusqu'en 1804, il se retire temporairement de la politique pour s'occuper de ses terres, retourne à l'Assemblée de 1809 à 1814 et quitte définitivement la vie politique. On le revoit de plus en plus dans sa seigneurie de la Petite-Nation.

RÉFÉRENCES

6. AUGER Roland-J.: directeur suppléant, Archives nationales de Québec.

7. L'archiviste montréalais aux Archives du Palais de justice, Jean-Jacques Lefebvre, a retracé le profil généalogique des Quevillon. Le premier ancêtre, Adrien Quevillon (1641-1697) est originaire de Rouen. Peu après son arrivée en Nouvelle-France, il épouse une Montréalaise, Jeanne Hunaut (1658-1749). On constate déjà l'hérédité de longévité léguée à sa fille Catherine et à plusieurs descendants Papineau. Morte à 91 ans, Jeanne Hunaut a eu le temps, deux ans après la mort de son premier mari, d'en dénicher un deuxième, Pierre Taillefer (1664-1734) et de lui survivre. Né à Lisieux, en

France, celui-ci vint s'établir au pays des Quevillon, à Rivière-des-Prairies.

L'un des jeunes frères de Catherine, Jean-Baptiste Quevillon (1683-1736) épouse Jeanne Moineau (1692-1737) à Rivière-des-Prairies en 1717. Un autre frère, François, épousa Louise Villeray à Montréal en 1713; leur petit-fils Louis-Amable Quevillon (1749-1823) devint sculpteur et fonde, à Saint-Vincent-de-Paul, une maîtrise de sculpteurs qui a fait école à l'échelle du Québec.

8. *Le Bulletin de recherches historiques*, juin 1933.

9. C'est le premier décret de deux langues officielles; le gouvernement britannique refusera toutefois de l'entériner en 1792. Si le bilinguisme se pratique quand même au Parlement, il ne sera reconnu de façon officielle qu'en 1867.

2- Joseph Papineau, seigneur de la Petite-Nation

Élève des Messieurs du séminaire de Québec, le député de Montréal à l'Assemblée législative, notaire et arpenteur, est tout indiqué pour surveiller les intérêts seigneuriaux de ses anciens professeurs. Ceux-ci, bien qu'ils fassent valoir leur titre de propriétaire, ne savent néanmoins que faire

de leur lointaine seigneurie de la Petite-Nation.¹⁰

Membre d'un parlement colonial britannique, depuis 1792, Joseph Papineau est un témoin privilégié de la forte poussée démographique de l'Angleterre. La mère patrie réclame de grandes quantités de farine et de blé; sa nouvelle colonie s'ingénie à lui en fournir. De leur côté, les soixante-cinq mille Canadiens de 1760 deviennent les champions de la natalité de race blanche au monde: ils sont cent trente-cinq mille en 1784. Il leur faut défricher de nouveaux espaces, fort disponibles, dans les anciennes seigneuries. La production agricole s'en ressent et le taux de rendement des terres s'accroît.

Cet état de fait n'échappe pas à Joseph Papineau. En outre, le Montréalais possède quelque expérience pertinente puisque l'un de ses clients, les Messieurs de Saint-Sulpice, lui a confié l'érection et la mise en chantier de plusieurs moulins de la seigneurie de l'île Jésus. De gestionnaire, Papineau songe à devenir propriétaire et, qui plus est pour un fils de cultivateur et tonnelier, il entrevoit la possibilité sociale et financière d'accéder au titre prestigieux de seigneur.

Notaire de profession et d'expérience, il connaît bien les nuances et finesses juridiques du dossier de la seigneurie de la Petite-

Nation du lointain et défunt monseigneur de Laval. Le 19 juin 1801, il acquiert «deux lieues de terre de front sur cinq lieues de profondeur avec tous les droits en dépendant suivant les titres sans en rien réserver». Son offre tombait à point car les Messieurs du séminaire de Québec, que le gouverneur Sir Frederick Haldimand ne tenait guère en estime, craignaient d'être dépossédés de leur seigneurie. On retrouve au bureau d'enregistrement du chef-lieu de la Petite-Nation, Papineauville, ce premier titre des Papineau.

«Le 19 juin 1801, les directeurs du Séminaire de Québec, munis du consentement de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Pierre Denault, évêque de Québec, signent le contrat devant les Notaires à Québec dont Me Tetu. L'un d'eux a gardé minute portant vente en faveur de Joseph Papineau, écuyer, de deux lieues de terre de front sur cinq lieues de profondeur avec tous les droits en dépendans suivant les titres sans en rien réserver.»

Le receveur général du Bas-Canada, Henry Caldwell, accuse réception d'une somme de quatre livres et huit tournois en guise de redevance du transfert sur cet achat. Joseph Papineau dépose cette quittance devant le greffier De Rocheblave et, dûment «installé en bonne possession et usage», se rend chez

le lieutenant-gouverneur Robert S. Milnes pour prêter le serment de fidélité au roi d'Angleterre¹¹.

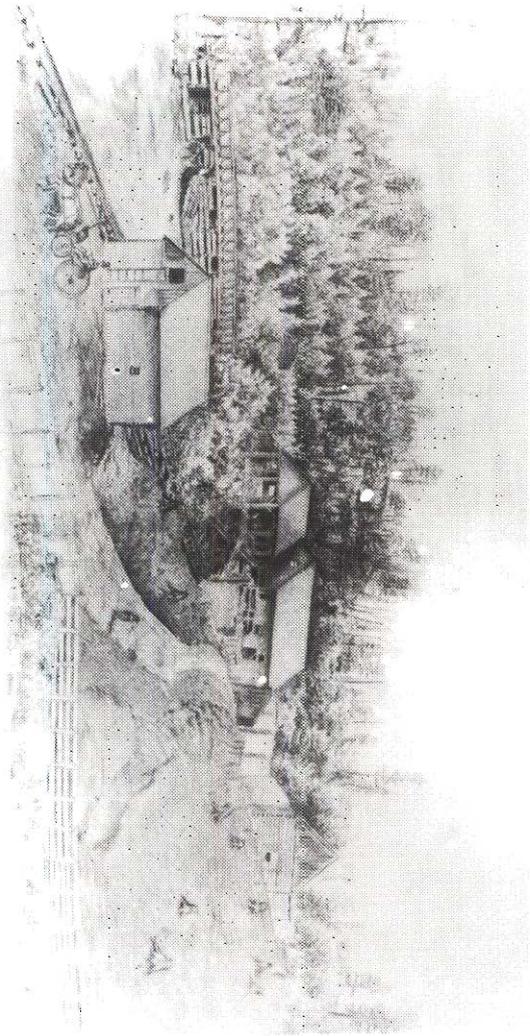
Cette portion de la seigneurie est située à l'ouest; elle inclut l'éventuelle municipalité de Plaisance. On peut constater que déjà, en 1767, on mentionnait la limite nord de la seigneurie «aux Chaudières».

L'histoire ne nous prouve pas que le nouveau seigneur ait profité de l'échéance de deux ans pour payer les cinq cent cinquante louis demandés; d'aucuns avancent même que cette somme équivalait aux honoraires que lui devaient les Messieurs du séminaire de Québec. Toujours est-il que Papineau, en 1803, acquiert les trois autres cinquièmes¹².

Il peut maintenant, sans inquiétude et «en bonne possession et usage», donner suite à ses rêves de coloniser sa seigneurie. Il se prépare à quitter Montréal pour se rendre, par la voie navigable, dans la Petite-Nation. Mal lui en prend car, à la même période, le député de Montréal doit siéger à l'Assemblée législative, ce qui ne l'intéresse absolument plus. Les membres du Parlement en sont outrés; ils délèguent des sergents d'armes à la résidence montréalaise de leur collègue qui doit, manu militari, les suivre à Québec. Sur place, le député récalcitrant «prie ses confrères de l'exempter». Permission obtenue, Papineau organise son départ vers la

L'iconographie

*réunie avec l'étroite collaboration de monsieur
Lucien Lavoie.*



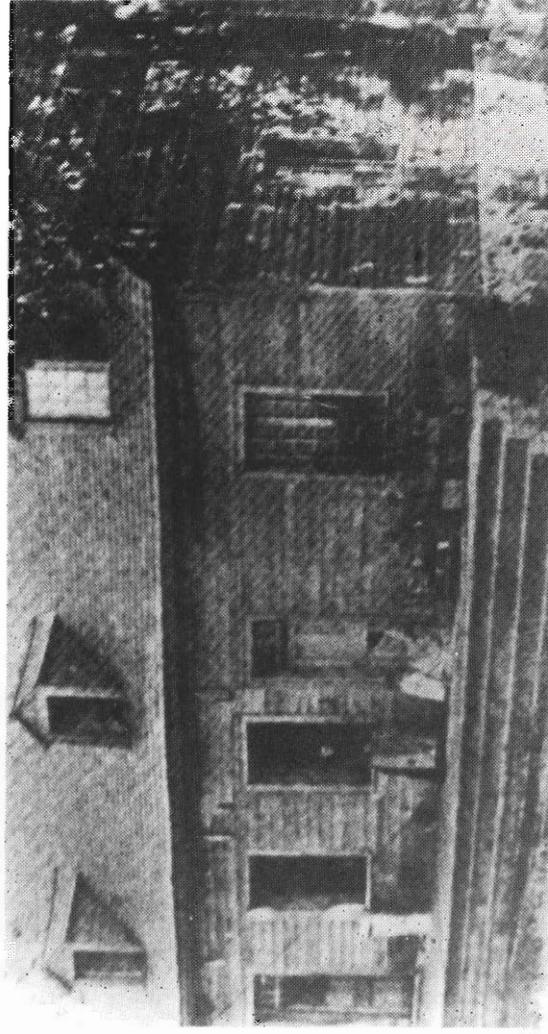
Le moulin à scie de North Nation Mills vers 1850. (photo Clifford Cooke)



*L'Honorable Denis-Benjamin Papineau (1789-1854),
seigneur du fief de Plaisance.*



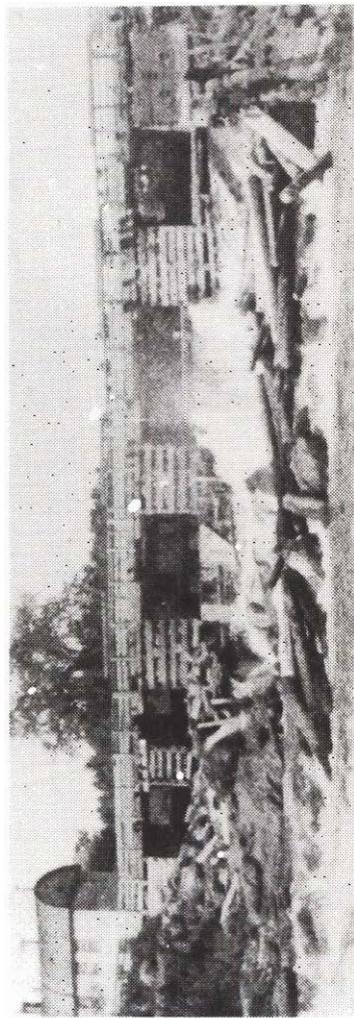
Madame Denis-Benjamin Papineau, née Louise-Angélique Cornud (1785-1870).



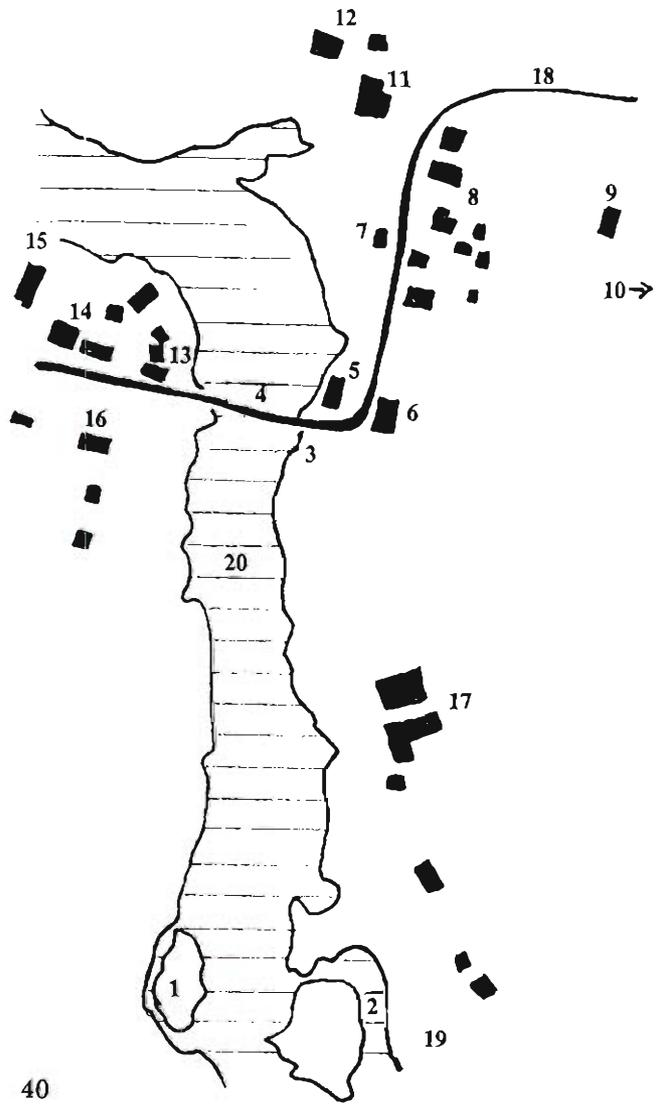
Le «château» Papineau construit en 1826 où Denis- Benjamin Papineau vécut avec sa famille jusqu'à sa mort en 1854. Il fut démoli par la tornade de 1905.



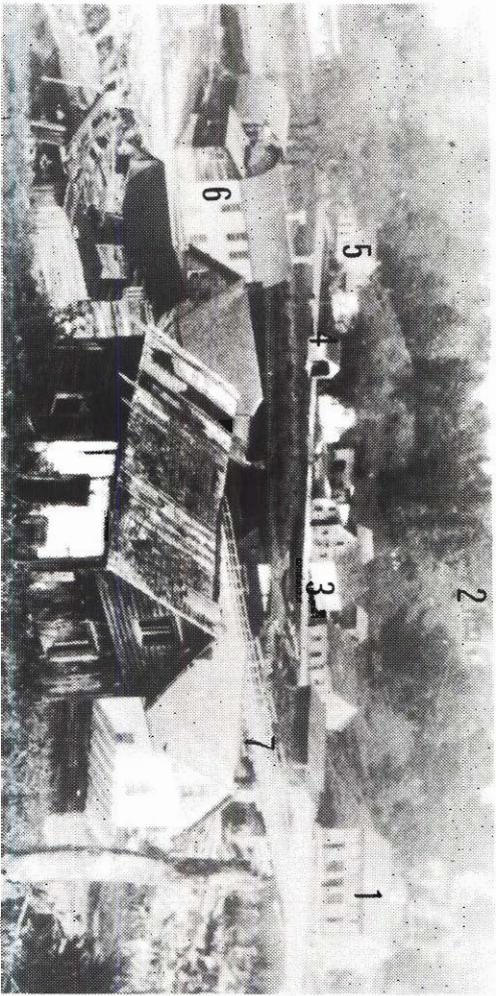
*Le premier homme engagé de Joseph Papineau,
Louis-Antoine Couillard dit Dupuy — arrivée en
septembre 1805 — et sa famille.*



La fromagerie et le pont de North Nation Mills. En 1805, Denis-Benjamin Papineau surveilla la construction du pont des chutes. Un embâcle de glace emporte le pont en 1852 au moment où trois hommes travaillaient à dégager cet embâcle. Ils furent entraînés avec le pont jusqu'au barrage, cinq cents pieds plus loin. Sans une égratignure, ils reprirent pied près du moulin à scie. Reconstituit l'automne suivant, le pont résiste jusqu'en 1926 alors que la glace l'emporte de nouveau. Un piéton qui le traversait, Émile Joannisse, parvint à rejoindre à temps la terre ferme.



- 1- Le grand sault de la Chaudière
- 2- Le moulin à scie (1805-1905)
- 3- Le petit moulin
- 4- Le pont Malo
- 5- Les entrepôts de la compagnie
- 6- Le magasin général
- 7- La pesée
- 8- Le campement des draveurs
- 9- L'école baptiste
- 10- L'église baptiste
- 11- La résidence du surintendant
- 12- La résidence MacKenzie
- 13- La beurrerie-fromagerie
- 14- La boutique du forgeron
- 15- Ateliers
- 16- La maison de pension
- 17- Les écuries
- 18- Le rang Malo vers Plaisance
- 19- Le belvédère 1984
- 20- La rivière de la Petite-Nation



1. Le magasin général

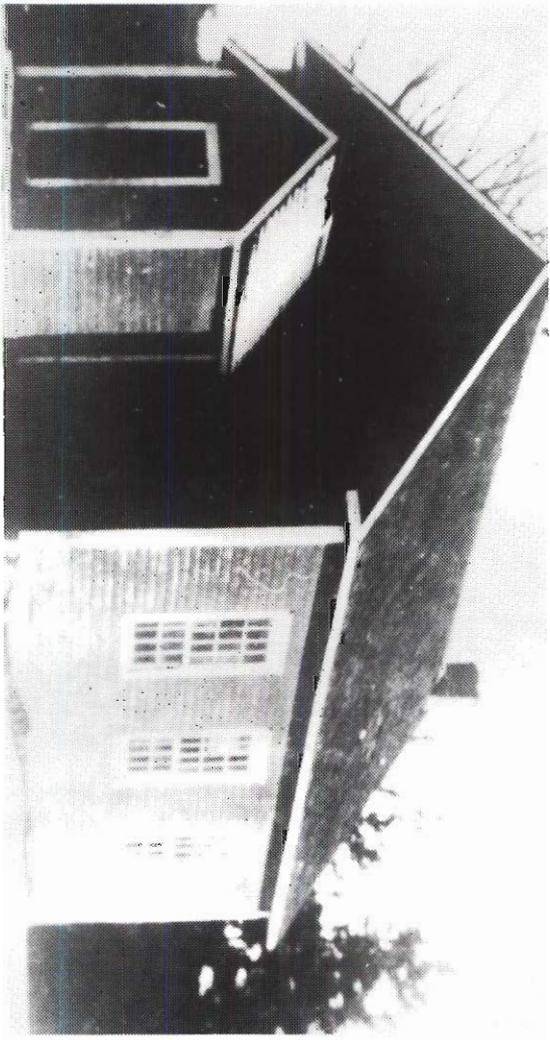
2. L'école anglicane

3. Les maisons d'ouvriers

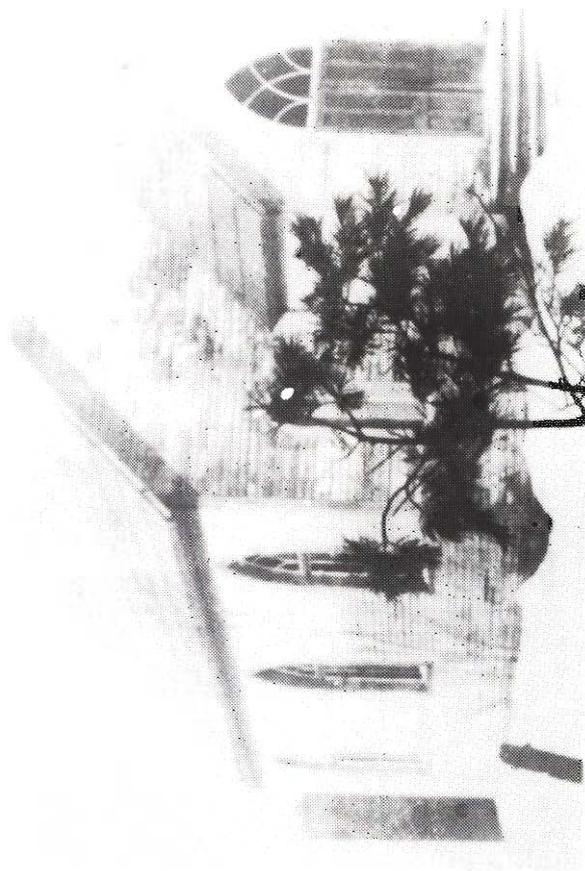
4. La pesée 5. La résidence MacKenzie 6. La maison de pension 7. Le pont Cooke



Photo Germain Pilon: Le grand saut de la Chaudière aux chutes de Plaisance.



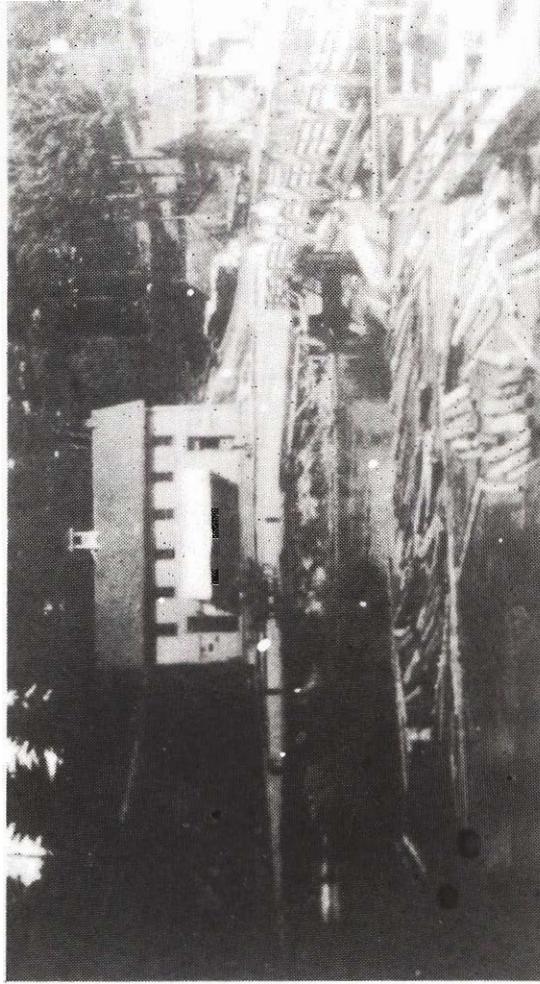
L'école anglicane construite en 1882 par la compagnie W. C. Edwards et démolie en 1928.



L'église anglicane (1882-1928).



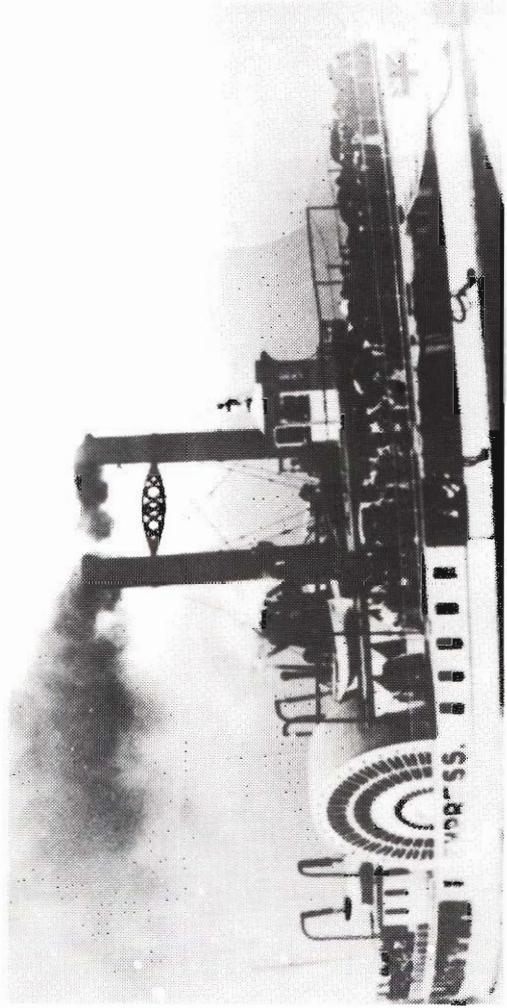
*Mlle Gracia Fortier, assise près des fondations
du moulin banal de North Nation Mills. (Photo
Normand Fortier, Saint-Eustache)*



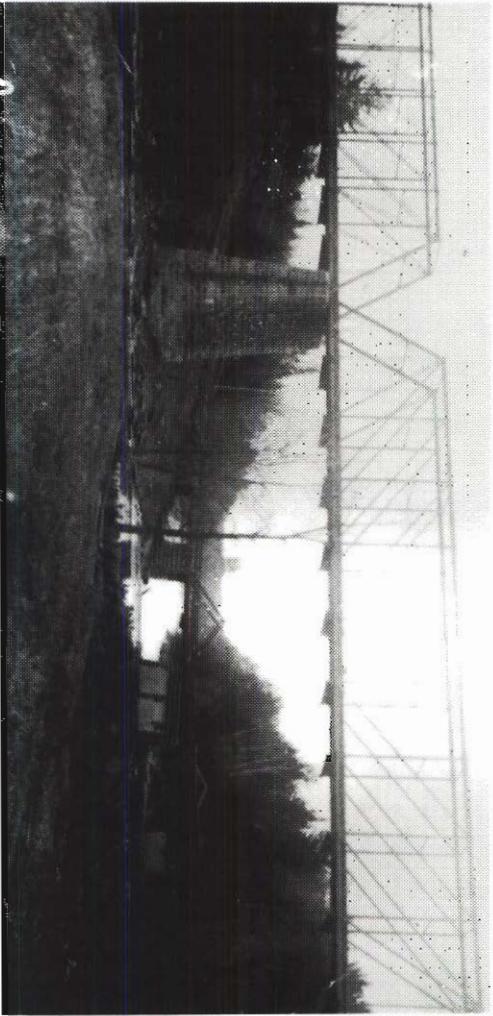
*Le magasin général de North Nation Mills abritant les bureaux de poste
et de télégraphe (28 septembre 1906).*



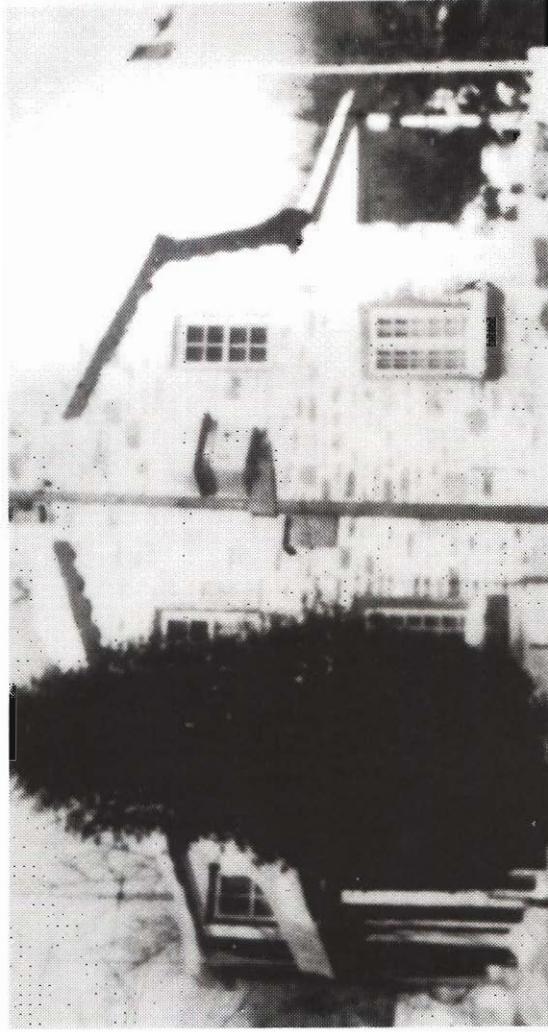
Le bateau à vapeur "Atacas" servant à traîner les sacs («booms») de billots de Calumet, Plaisance et Gatineau jusqu'au moulin à scie de Rockland.



Le bateau "Empress" qui effectuait le transport des passagers entre Wrightville (Hull) et Montréal, de 1825 à 1877. Après l'inauguration du chemin de fer Continental en 1877, il servit à des excursions de plaisance.



Au premier plan, le pont du chemin de fer à Plaisance; en arrière, le pont de la côte du Front (la route 148 actuelle) construit en 1825. Auparavant, les gens traversaient la rivière sur un chaland tiré par un câble.



Construite vers 1830, la maison des Lalande depuis quatre générations se trouve maintenant en bas du pont et est habitée par monsieur Claude Lalande.

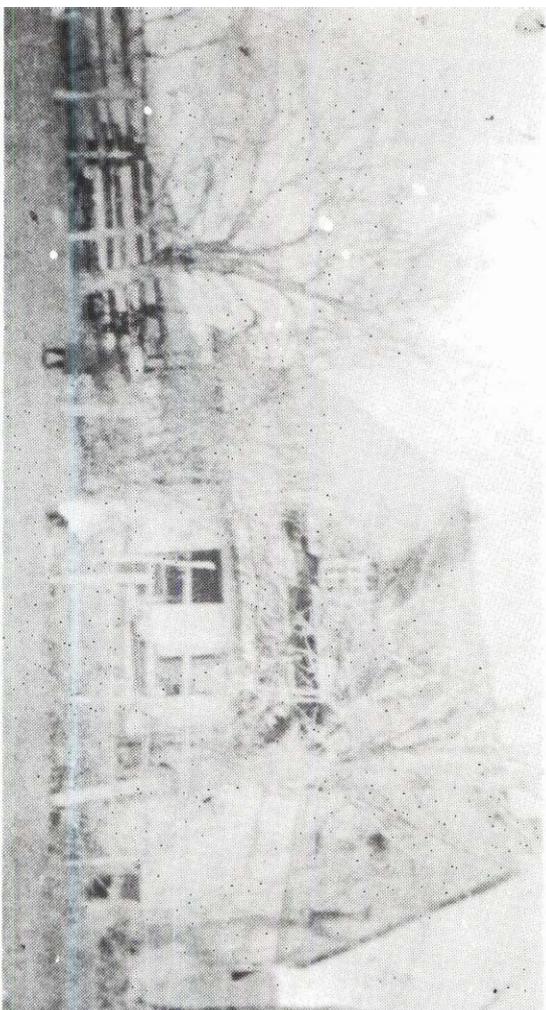


Résidence actuelle de monsieur Roger Legault à Plaisance, cette maison fut bâtie vers 1830 par la famille Saint-Julien.

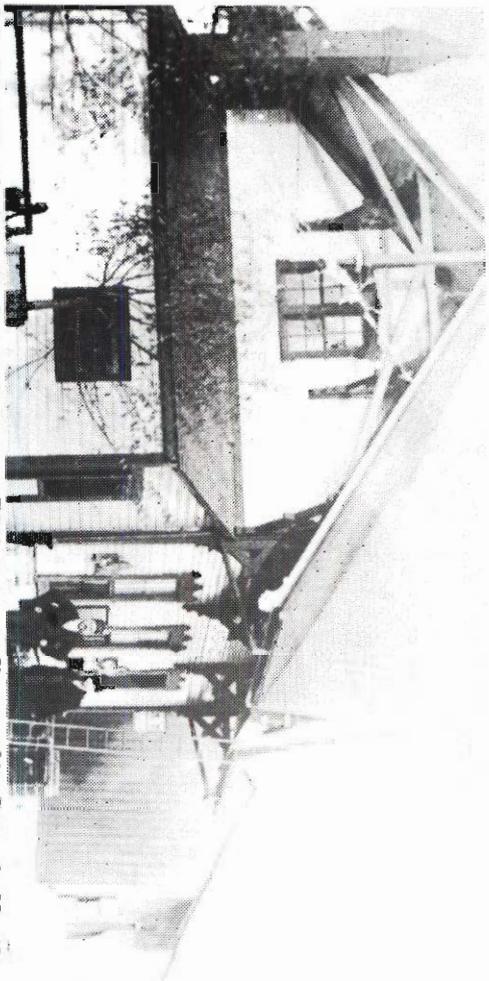


Le pont actuel des chutes de la Nation construit en 1953.

La famille Carson établie à North Nation Mills jusqu'en 1926 et leur maison avec un toit de chaume. (Photo Charles Carson, prise en 1916)







La gare du Continental construite à Plaisance, jadis appelée Gare de North Naton Mills, située au nord de la voie ferrée. Détruite par un incendie en 1900 et rebâtie au sud du chemin de fer, elle fut nommée Gare de Plaisance. Également sur la photo, le chef de gare Ménéippe Auclair et un cheminot.



La gare de 1900 démolie en 1981.

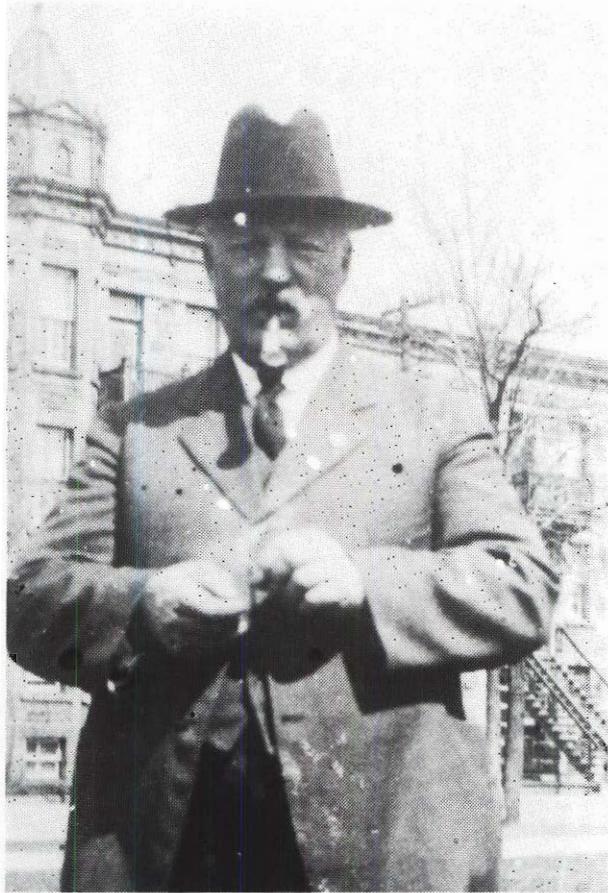


L'église de Plaisance.

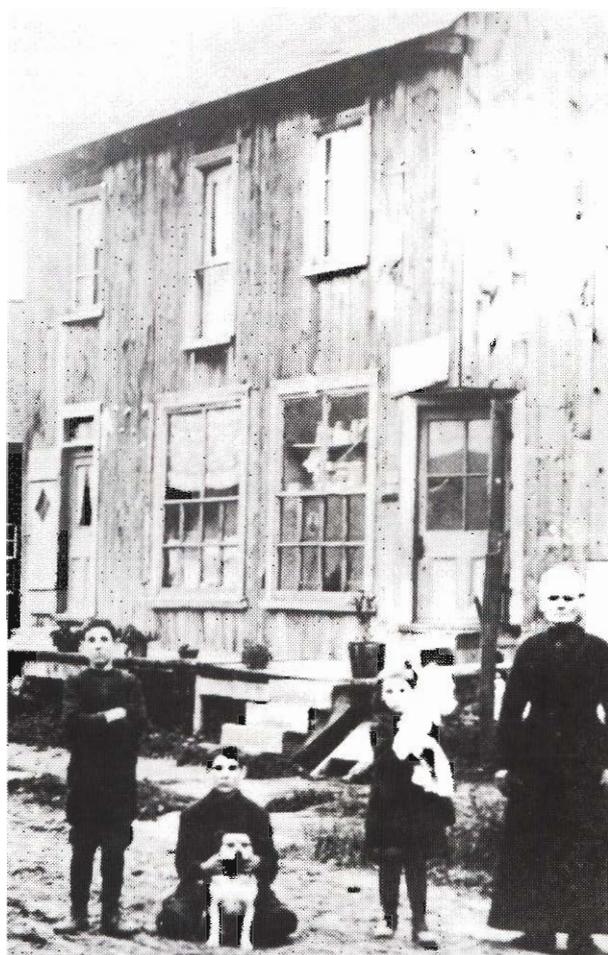
(Photos SOCRATE 1985)



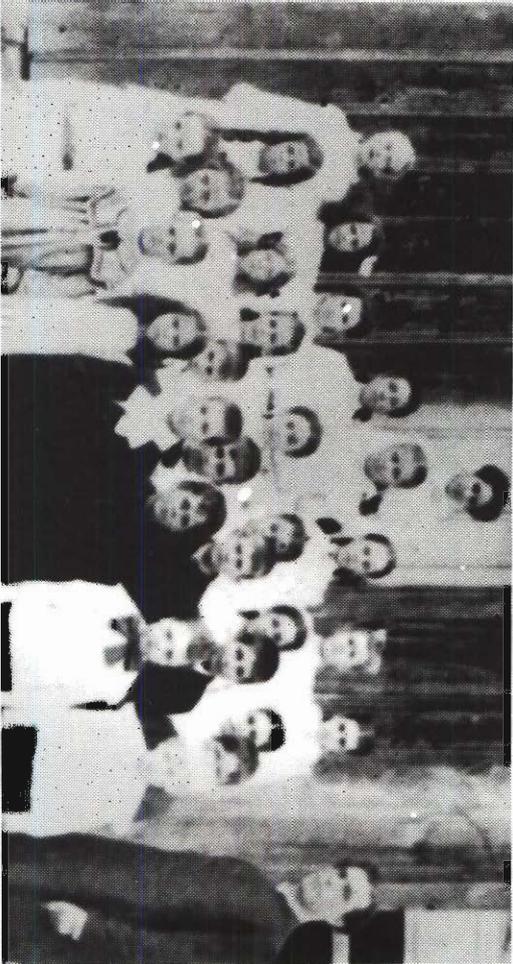
par Donald Turcotte) *Le presbytère de Plaisance.*



Maitre-draveur à North Nation Mills durant plus de trente ans, monsieur Émile Fortier maintenant à sa retraite. (photo Normand Fortier)



La famille Delia Charlebois, près du magasin de 1909 sur la rue Papineau. (photo Jeanne Charlebois)



En compagnie de l'institutrice Marie Hébert (madame Ouida Blais) et du curé Jean-Baptiste Basinet, les élèves de l'école Saint-François en 1907. Cette école fut bâtie à Plaisance en 1853.



La caisse populaire actuelle de Plaisance construite en 1971.



*Les draveurs sur la Petite-Nation en 1900, vis-à-vis le hameau de North Nation Mills.
(photo Normand Fortier)*

Petite-Nation. Couvertures, provisions, armes, bottes, hachettes et guides: tout l'été 1803 y passe. Via la Grande rivière des Français ou des Algonquins, il aborde à l'île Arrowsen, au bout de la Grande presqu'île du futur fief de Plaisance. Il y séjourne une semaine et, dès son retour à Montréal, se hâte de recruter un collègue arpenteur¹³.

Joseph Senet, *arpenteur juré*, se rend à la seigneurie afin d'en mesurer la longueur de front sur la rivière et dresse un procès-verbal d'arpentage qu'on peut consulter aux Archives nationales du Québec (PB, 5,49). Rendu aux limites ouest, à la baie Noire, il retrouve l'embouchure de la rivière de la Petite-Nation et s'y engage audacieusement jusqu'au pied d'une chute infranchissable de soixante-sept mètres de hauteur. Il vient, le premier, de découvrir ce site majestueux et redoutable que connaissaient bien les Weskinini de la Petite-Nation¹⁴: le Grand sault de la Chaudière à Plaisance.

Joseph Papineau n'a d'autre priorité que de retourner à l'île Arrowsen et de s'occuper de la seigneurie. Lorsque le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, Robert Shore Milnes, déclenche des élections en 1805, le député de Montréal renonce à tout mandat et s'empresse de revenir dans la Petite-Nation. Il y demeure deux semaines, reprend la route de Montréal et récidive pour un mois. Il a

déjà décidé de construire son manoir et pris les dispositions nécessaires.

Notaire invétéré, Papineau s'en ouvre à l'un de ses collègues, Louis Guy qui inscrit toutes les décisions du seigneur dans un minutier. On sait ainsi que Joseph Papineau embauche l'un des fils de Jean-Baptiste Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud (L'Islet), Louis-Antoine, alors âgé de vingt-sept ans, et l'envoie dans la Petite-Nation avec le strict mandat de commencer la construction de la résidence seigneuriale.

Après huit jours de navigation et de portage, le premier colon de la seigneurie accoste le 9 septembre 1805¹⁵. Deux autres engagés arrivent durant la semaine. Denis-Benjamin Papineau veut les rejoindre le plus tôt possible mais son frère aîné, Louis-Joseph lui conseille d'attendre au moins la fin des travaux. «Les ouvriers font du tapage dans la maison et il fait froid dans la grange», lui explique-t-il.

L'ancien député de Montréal rêve toujours de colonisation et d'agriculture, tout comme ses contemporains canadiens. «Relégué au coin du globe et couvert encore de forêts immenses où les neiges et les frimas se font sentir la moitié de l'année, — lit-on dans *Le Canadien* de l'époque — le Canada ne peut jamais arriver à un grand degré de prospérité dans le commerce et sa tendance naturelle

est du côté de l'agriculture.» Fils et petit-fils de cultivateur, Joseph Papineau ne démord pas, recrute des colons et conduit lui-même les dix-neuf premiers, en compagnie de son fils Denis-Benjamin qui s'installe à la Petite-Nation à l'âge de dix-huit ans.

C'est le début d'une longue odyssée qui, dans le fief de Plaisance, ne se terminera pour Denis-Benjamin que le jour de sa mort, le 6 janvier 1854.

Son père lui écrit: «J'envoie aussi vingt-cinq paires de souliers de boeuf (...). Commence à dire que tu ne céderas de la laine et des souliers qu'à ceux qui en voudront gagner à faucher. Ce sera le moyen d'avoir du monde à te faire aider.»

Les événements internationaux et une conversation intéressée vont pourtant modifier entièrement les priorités du seigneur qui, de colonisateur enthousiaste, deviendra plutôt promoteur forestier au point d'y céder une partie de sa seigneurie. Joseph Papineau rend visite à celui qu'un historien de la Nouvelle-Écosse, Michael S. Cross, appelle «le patriarche des pionniers de la vallée de l'Outaouais»: Philémon Wright. Les deux hommes ont sensiblement le même âge et tous deux ont l'expérience de la colonisation.

Wright dessillera les yeux de son visiteur. Papineau, déjà au courant des faits par suite de sa longue présence au Parlement, com-

prend que l'Angleterre se ressent d'une grave pénurie de bois due au blocus maritime que Napoléon resserre autour de l'île britannique. La mère patrie ne peut plus compter sur ses fournisseurs habituels et se retourne vers sa colonie canadienne pour alimenter la marine royale qui réclame navires et matériaux. Plus que de colons, Papineau a maintenant besoin de bûcherons. Encore faut-il que les arbres qu'ils abattront puissent parvenir à la métropole, d'où on les chargera à bord de navires en partance pour l'Angleterre. Il devient essentiel d'investir de l'argent dans la Petite-Nation.

«L'un des premiers soins, explique l'historien Claude Baribeau¹⁶, est d'établir une scierie, près d'une chute sur la rivière de la Petite-Nation. Un canal d'amenée, au bas de la chute, conduira les billots à la rivière des Outaouais d'où partira le bois.»

De l'île à la presqu'île ou à la ligne de front, les premiers colons se rendent compte que le seigneur ne les a pas conduits dans la Petite-Nation pour leur bon plaisir uniquement, mais aussi pour son profit personnel. Ils n'en restent pas moins fidèles à leur engagement et poursuivent le défrichage de leur lot, la construction des premières maisons des futurs villages de Plaisance et Papineauville.

RÉFÉRENCES

10. Quatre documents servent à l'étude de ce dossier:
a) La concession initiale citée dans les références précédentes.

b) La cession au séminaire de Québec

Profitant d'un séjour à Paris pour s'occuper des problèmes de son diocèse de Québec, Mgr de Laval fait cadeau de sa seigneurie, le 12 avril 1680, au Séminaire des Missions Etrangères (rue du Bac à Paris) auquel il avait affilié son séminaire québécois en 1665. L'évêque signe le contrat de donation devant les notaires Détroy et Carnot, au Châtelet. De retour à Québec, il fait ratifier le document, le 12 mai 1681, chez le notaire royal Gilles Rageot de Saint-Luc: «(...) à commencer la jouissance, au jour du décès du dit Seigneur évêque lequel sulevage, dès à présent, le dit Séminaire des Missions Etrangères, en tous ses droits pour les exercer, après son décès, à charge de satisfaire à toutes les charges et conditions parties dans les contrats et actes de concession des dits biens présentement donnés».

c) La rétrocession des trois cinquièmes

Se sentant vieillir, puisqu'il a 60 ans, Mgr de Laval désire consolider son oeuvre et céder la place à un plus jeune évêque. Sa longue visite pastorale de 1681 l'a physiquement épuisé; il décide de procéder à l'érection canonique du Chapitre de Québec. Conscient des besoins financiers de cette nouvelle institution, il en discute avec les Messieurs du séminaire de Québec. Le 10 décembre 1682, les séminaires de Québec et des Missions Etrangères rétrocèdent à l'évêque trois cinquièmes de la seigneurie de la Petite-Nation.

d) Le cadeau au Chapitre de Québec

Dans le mandement officiel du 16 novembre 1684 créant le Chapitre de Québec, Mgr de Laval mentionne la rétrocession précédente et s'en désiste en faveur du Chapitre qui devient ainsi le nouveau propriétaire de «trois lieues de front sur cinq lieues de profondeur». Le séminaire de Québec, toujours affilié à celui des Missions étrangères (l'entente d'affiliation renouvelée

le 19 mai 1675 a été confirmé par un acte royal daté du 14 avril 1676) demeure propriétaire des deux autres cinquièmes.

Au cours du 18^e siècle, deux actes officiels feront état de ces transactions:

a) Le 20 décembre 1765, au nom du Chapitre de Québec, le Grand vicaire Perreault dépose, auprès des autorités gouvernementales de la colonie, une déclaration civile protégeant les droits du Chapitre sur les trois cinquièmes de la seigneurie de la Petite-Nation.

b) En 1767, le septième évêque, Jean-Olivier Briand écrit au gouverneur Guy Carleton que «le Chapitre possède encore une seigneurie de trois lieues de front par cinq lieues de profondeur aux Chauvières, par la Grande rivière, au-dessus du lac de Deux-Montagnes».

Finalement, dans un livre intitulé *Le Séminaire de Québec* (pages 198-299, documents et biographies, Québec 1964), Henri Provost écrit: «Les prêtres du séminaire, après avoir plusieurs fois délibéré s'ils vendraient ou s'ils établiraient la seigneurie de la Petite-Nation (...) ont conclu et décidé qu'ils vendraient les dites deux lieues pour la somme cinq cent cinquante louis courants, payables d'ici deux ans. La dite délibération étant motivée tant par la crainte d'en être déposés que par la difficulté d'y faire des établissements.»

11. Voici le texte original de ce serment: «Qui sont tous les titres qu'il a dit avoir à nous présenter, nous suppliant qu'il nous plaise de le recevoir à la foy et hommage lige du dit Fief et Seigneurie relevant en plein fief de Sa Majesté, et à l'instant s'étant mis en devoir de vassal, tête nue, sans épée ni éperons, un genouil par terre, aurait dit à haute et intelligible voix qu'il rendait et portait au Château Saint-Louis de Québec la Foy et Hommage qu'il est tenu de rendre et porter à cause du dit fief et seigneurie à laquelle foy et hommage nous l'avons reçu et recevons par les présentes, sauf les droits du roi en autre chose, et de l'autrui en toutes; et il a fait et souscrit entre nos mains le serment de bien et fidèlement servir Sa Majesté, et

de nous avertir et nos successeurs s'il apprend qu'il se passe quelque chose contre son service, et s'est obligé à fournir l'aveu et dénombrement dans le temps prescrit par les lois, coutumes et usages de cette Province.

«Dont et du tout, il nous a requis acte que nous lui avons accordé et a le dit comparant signé avec nous.»

Le document porte la signature de Robert S. Milnes, lieutenant-gouverneur, du seigneur Joseph Papineau et du greffier du papier terrien, J. De Rocheblave. Le sceau de la province le scelle «en pain à cacheter rouge et lac de soie verte».

12. Cette transaction apparaît dans les documents familiaux retrouvés au Bureau d'enregistrement de Papineauville. «Un contrat passé devant les Notaires à Québec dont Me F. Têtu, l'un d'eux a gardé minute le quinze mars mil huit cent trois de vente de Messire Antoine Robert, prêtre supérieur de Messieurs les ecclésiastiques du séminaire des missions étrangères établi à Québec, Messire Jean-Bte Lahaille prêtre et procureur du dit séminaire et Messires Pierre Bossu et Jérôme Demers prêtres et directeurs du dit Séminaire dûment munis de la permission de Monseigneur Pierre Denault évêque de Québec au dit Joseph Papineau, écuyer, de trois autres lieues de front sur cinq lieues de profondeur faisant partie des cinq lieues mentionnées en la concession susdite (...).»

13. Une question à ce sujet a été soulevée dans un livre de Jacques Lamarche, *Au coeur de la Petite-Nation, le Château Montebello*, page 36, Éditions de la Petite-Nation 1984.

Auteur d'une thèse de maîtrise en histoire à Ottawa, Claude Baribeau prétend que Papineau effectue sa première visite durant l'automne 1803. Auteur d'une thèse de maîtrise en histoire à Laval, Béatrice Chassé publie un document d'arpentage attribué à Papineau et daté de 1799. La conclusion de monsieur Lamarche: «L'écart étant de quatre années, je leur laisse le soin de faire la recherche.»

14. Communément appelés Oueskarini, les Algonquins de la Petite-Nation sont en réalité des *gens de l'Ours*: «Maska nini» ou peut-être des *gens de la prière*: «Weski nini». La langue algonquaine n'emploie pas les *r* mais il est pensable qu'à l'usage la langue iroquoise ait palatisé ou gutturalisé le *n* initial, d'où le Oueskarini.

15. Dans le *Bulletin* officiel de la Société historique Louis-Joseph-Papineau, volume 1, numéro 2, février 1985, pages 9 et 10, Jeanne Schryer décrit la généalogie de Louis-Antoine Couillard, descendant de Louis Hébert.

Fils de Thérèse Bernier (née du mariage de Charles-Alexandre Bernier et de Marie-Geneviève Bélanger) qui épouse Jean-Baptiste Couillard dit Dupuis le 22 février 1775, Louis-Antoine Couillard naît le 29 juillet 1778 à Saint-Thomas-de-Montmagny. Le 2 mai 1814, à Rigaud, il épouse Josephite Séguin dit Laderoute. Le couple a huit enfants, tous nés dans la seigneurie:

Marie-Josephite Barbe (23 juin 1816-21 novembre 1836)
Antoine (16 février 1818-6 juillet 1841) épouse Athalie Lavoie, fille de Jean-Baptiste Lavoie et de Marie Chaurret. De leur mariage naissent Aline-Marie, Célinie-Virginie, Louise (madame Joseph Chabotte) et Alice (madame Gabriel Legault)

Jean-Baptiste, né le 18 juillet 1820

Denis-Benjamin, né le 10 juillet 1822

Rose-Cléopée, née le 1er janvier 1824

Hilaire Abraham (16 novembre 1825-28 novembre 1826)

Marie-Virginie, née le 18 janvier 1828, épouse Henry Hillman le 22 septembre 1846

Basile-Camille-Grégoire, né le 17 novembre 1830, époux en premières noces le 16 mai 1859 de Philomène Sénécal, fille de Pierre Sénécal et de Rosalie Tison. Ce couple a eu quatre enfants: Alfred qui épouse Julienne Gravel, François-Wilfrid, Joseph et Ménard-Mathilde.

En deuxièmes noces, Basile Couillard dit Dupuis épouse Délima Lévis, veuve de Félix Gatien, à Sainte-Angélique de Papineauville de 24 juillet 1867. Naissent

cinq enfants: Marie-Claire, Marie-Délina, Éliisa, Marie-Louise (madame Joseph Matte) et Georgianna.

16. BARIBEAU Claude: ouvrage cité; lire les pages 101 à 108 consacrées à la forêt.

3. Le seigneur vend et récupère Plaisance

Le verbe haut, la main ferme, le bras long, la riposte percutante, il ne s'en laisse pas imposer, le seigneur quinquagénaire. D'une constitution physique menant au centenaire, (il mourra presque nonagénaire), Joseph Papineau reprend la route de Québec, peu après l'arrivée du gouverneur Sir James Craig, pour réclamer, avec ses collègues de l'Assemblée législative, rien de moins que la responsabilité ministérielle.

Le sixième Parlement s'ouvre le 9 avril 1809; il est dissout le même jour et le gouverneur décrète de nouvelles élections car il est fort peu content des «indésirables» élus par le peuple. Qu'à cela ne tienne, Papineau est de nouveau réélu et descend à Québec en janvier 1810. Les Canadiens ne démordent pas: ils veulent approuver les dépenses du gouvernement avant qu'elles ne soient effectuées. Rouge de colère, Craig vide

l'Assemblée et demande la tenue d'autres élections. En mars 1810, Papineau est encore de retour avec ses amis. Cette fois, Londres propose à son représentant de mettre la pédale douce.

«Le gouvernement de Sa Majesté comprend que les représentants anglais dans l'Assemblée sont tous bien disposés envers le gouvernement, et il recommande instamment d'employer tous les efforts pour gagner, au moyen de communications personnelles, les plus modérés parmi les Canadiens et les induire à supporter franchement le gouvernement contre les desseins des mécontents et des factieux.»

Voilà ce qu'écrivit à Craig, le 12 septembre 1810, le ministre britannique responsable des colonies, Robert Banks Jenkinson, comte de Liverpool et d'Hawkesbury.

Lors de la session d'hiver, en décembre 1810, comme tout au long de cette année, Joseph Papineau s'est amené du renfort à l'Assemblée: son fils aîné, Louis-Joseph. Les historiens sont fort intéressants à lire, car ils posent des jugements assez frappants, dont celui-ci:

«(...) le jeune avocat Louis-Joseph Papineau, bien servi par une érudition précoce, une intelligence vive, une fière

allure, et, on le comprendra sans peine, appuyé par son père, Joseph Papineau, politicien désabusé qui cachait derrière une certaine lourdeur un esprit retors.»¹⁷

Les débuts de la carrière du fils coïncident avec la retraite graduelle du père, ainsi que l'expliquera un troisième Papineau, Louis-Joseph (II) Amédée:

«Mon père était alors étudiant en loi. Il fut cependant présenté comme candidat pour le comté de Chambly qui portait alors un nom anglais (Kent). Le Poll se tenait au village de Longueuil, le chef-lieu. Le propriétaire de la baronnie de ce nom, Mr. Grant devient avec sa réputation, son âge et son influence sur ses tenanciers, l'antagoniste d'un jeune homme qui n'avait pour lui d'autres recommandations que les services rendus au pays par son père. Malgré cela, après une élection chaudement contestée, mon père fut élu. (...) C'est à cette époque, en 1809-1810, après l'entrée en Chambre de Papa que mon grand-père se retira des affaires publiques.»¹⁸

Toutefois, Joseph Papineau tint bon jusqu'en 1814 alors que son aîné revint en Chambre. Car, en 1812, les États-Unis déclaraient la guerre à la Grande-Bretagne et attaquaient le Canada. Louis-Joseph Papineau, pourtant exempté de service militaire

par son titre de député, se porte volontaire pour défendre les frontières canadiennes. Cantonné tout l'hiver à Lachine, le capitaine Louis-Joseph Papineau demeure en devoir jusqu'à la fin de la guerre en décembre 1814.

Ce long détour sur un aspect de la vie des Papineau n'a aucune relation avec leurs intérêts dans la Petite-Nation. Alors pourquoi tant insister? Justement, il prouve un point important dans l'histoire de Plaisance. Au bout de la presqu'île, Denis-Benjamin Papineau se débrouille seul durant ce temps. De plus, les problèmes de 1809-1810 ne sont pas des plus simples à régler. Il lui faut même déménager du petit manoir paternel pour céder la place à un étranger qui vient d'acheter 40 pour cent de la seigneurie. Les mois de janvier et février 1809 n'ont pas fini d'étonner le jeune garçon de vingt ans.

Entre ses voyages à la seigneurie, ses élections à Montréal et ses présences en Chambre, Joseph Papineau a résolu de mieux financer le développement de son domaine en vendant la partie qui donne accès aux chutes et au moulin à scie en construction. Il a trouvé un acheteur comme en fait foi le document suivant:

«Un contrat passé devant les notaires à Montréal dont Me J.-A. Gray l'un d'eux a gardé minute le dix-sept janvier mil huit cent neuf de vente par Joseph

Papineau Ecuier à Robert Fletcher Ecuier d'une étendue de cent soixante arpens de front sur cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur formant la concession ci-devant mentionnée.»

Le seigneur vient donc de vendre à un commerçant de bois américain tout le domaine qu'il avait acquis du séminaire de Québec le 19 juin 1801. Mais si le prix d'achat initial avait été de cinq cent cinquante louis, le prix de vente en 1809 n'est plus le même. L'acte précise le paiement de sept mille deux cent vingt livres (treize fois plus!). Beau joueur, «cachant derrière une certaine lourdeur son esprit retors», le seigneur Papineau se contente d'un premier versement de mille cinq cents livres, à la signature du contrat; d'un autre de même valeur entre octobre 1809 et janvier 1810, avec intérêts bien sûr. Quant au solde, quatre mille deux cents livres, il se répartit en deux versements égaux (plus les intérêts) de deux mille cent livres en 1814 et tout autant en 1818.

Pour ne pas avoir à s'inquiéter pendant tout ce temps, le seigneur s'inscrit en créancier hypothécaire privilégié du domaine vendu au Bostonnais. Le nouvel acquéreur retourne vivement recruter des hommes en Nouvelle-Angleterre; il revient avec cent soixante bûcherons à la fin du mois. Puis, le 8 février, il «rend hommage et foy» devant

Sir James Henry Craig et entreprend aussitôt le long voyage vers la Petite-Nation. Début mars, les grands canots, alourdis par le matériel, la nourriture et l'équipement abordent à l'île Arrowsen sous les yeux arrondis du jeune Denis-Benjamin. Raquettes aux pieds, havresacs au dos, haches et fusils à l'épaule, les bûcherons gagnent la côte du Moulin et les réserves forestières avoisinantes.

À Montréal, en pleine campagne électorale, Joseph Papineau n'en trouve pas moins le temps de répondre avec précision, sans mâcher ses mots, à la dernière lettre de son homme engagé, Nicolas Kinseler. (Voir la référence 26, chapitre 6)

Au printemps 1809, de la barre du jour jusqu'au crépuscule, retentit dans les forêts vierges de la Petite-Nation le crépitement incessant de la hache des bûcherons qui se fraient un chemin le long de la rivière. Les glaces des lacs s'entrechoquent et se morcellent, se dressent et se cabrent, envahissent les rives, poussées et entraînées par un courant puissant qui les acheminent fatalement vers le Grand saut de la Chaudière. Des chênes millénaires aux troncs colossaux frémissent et s'affaissent, des pins gigantesques aux faites élevés s'inclinent et s'effondrent. Les hommes de Fletcher les voient s'engouffrer dans le long couloir qui

borde la grande chute ou virevolter entre les rochers des sept gradins du grand sault.

Au sud, la rivière des Outaouais, gonflée par tous ses affluents, submerge le bord de la Grande presque-île, envahit, cerne et isole l'île Arrowsen, déborde de toutes parts, recouvre les basses terres des baies de la Pentecôte et des Arcand. Sur la ligne de front du domaine, les premiers colons voient enfin s'achever ce long hiver qui les a emprisonnés, avec le froid et le vent, dans leurs maisons à peine terminées.

Quand arrivent par milliers, en mai, les outardes migratrices, Antoine Couillard et son frère Léon-Édouard, Dominique Charlebois, Thomas Tranchemontagne et sa femme Denonime accourent à la baie pour admirer ce spectacle annonciateur d'un nouvel été. Fletcher n'a pas le loisir de musarder sur les rives. Il a déjà repéré, au large, les grands trains de bois que les équipes de Philémon Wright acheminent à Montréal. *Le Colombo*, qui a quitté Hull, ralliera bientôt son port d'escale au-delà de la Nouvelle-Longueuil.

Le présomptueux entrepreneur s'inquiète. Ses hommes passent plus de temps à débloquer les enchevêtrements quotidiens, pour assurer le flottage des immenses billes, qu'à préparer les premières livraisons. L'argent que ses fournisseurs bostonnais lui ont avancé file entre ses mains: il faut payer

et nourrir ses hommes, descendre à Rigaud afin de renouveler les provisions. Il voit aussi filer les jours, les semaines et s'approcher l'échéance du paiement d'octobre.

Lourdement endetté, Fletcher cherche désespérément le moyen de s'en sortir, bien que beaucoup de travail ait été accompli dans la forêt et au moulin. Les premiers radeaux, malmenés aux chutes du Long-Sault, ont malgré tout rallié Lachine. Démantelés et reconstruits, ils font route vers Québec mais il en faudrait dix fois plus. Aux chantiers du moulin, des centaines d'arbres abattus ne sont encore ni fendus ni équarris. David Dodge a beau presser ses hommes et offrir des primes, les miracles ne s'improvisent pas.

Fletcher part pour Montréal dans le but de revoir Samuel Fitch auquel il a déjà cédé le quart des cent soixante arpents acquis de Papineau. Il discute de nouvelles propositions mais revient sans solution dans la Petite-Nation. Le 18 septembre, il doit même engager, faute d'argent comptant, une partie du bois à livrer, pour garantir à son contre-maître Dodge le paiement du salaire des employés.

Du petit manoir en pièce sur pièce, Denis-Benjamin Papineau peut, à loisir, apprécier la douceur et la beauté de septembre. Les feuilles d'érables rougeoient, les chênes

brunissent, les bouleaux jaunissent. Les tons d'orangé et de bourgogne se profilent au bord des baies qu'ont envahies les canards mallards, les huards à collier et même le busard, l'autour, l'aigle-pêcheur.

Robert Fletcher n'a que faire de toute cette richesse de la nature. La hantise de la faillite et de la prison pour dette l'angoisse. Une fois de plus, il fait ses comptes et constate avec effarement l'ampleur du gouffre. Il n'a même pas l'argent nécessaire pour combler le déficit de l'été; comment peut-il envisager de nouveaux chantiers d'hiver? Silencieux, morne, aigri, désespéré, il prépare sa malle et gagne la métropole. Seul avec le spectre du déshonneur et de la honte dans un hôtel de Montréal, évoquant sans doute l'image de sa femme et de leurs jeunes enfants, il range ses contrats et ses livres de compte. En octobre 1809, l'audacieux mais infructueux promoteur forestier se suicide.

Outre sa veuve, Temperance Gordon, Fletcher laisse neuf enfants dont deux filles majeures, Temperance et Mary (épouse de William Cockran), et sept mineurs: Rufus, Robert Adam Gordon, George, Henry, Catherine, Margaret et Agnès Prince. Tous renoncent à la succession jugée «plus onéreuse que profitable», à Boston en janvier 1810, devant Me William Stevenson. Leur décision fut homologuée à la Cour du banc du

roi, à Montréal; en fait foi le certificat de Me Saveuse de Beaujeu, greffier de cette cour, daté du 10 février 1810.

L'acte d'union entre les créanciers

Le seigneur Joseph Papineau, au courant du décès de son débiteur, prend aussitôt les dispositions pour se protéger. Le 20 février 1810, il obtient un jugement de la Cour du Banc du Roi. Samuel Dunham Fleming, le curateur montréalais de la succession Fletcher, requiert, par un avis officiel dans les journaux de Montréal et de Québec, tous créanciers et prétendants de «lui produire leur demande de prétentions». Cinq requérants apparaissent au dossier.

1. Samuel Fitch auquel Fletcher avait offert le quart de ses droits. Il déclare «n'avoir rien payé et ne pas se trouver en état de satisfaire aux conditions de la vente». Il n'a d'autre choix qu'une «remise, abandon ou rétrocession pure et simple». Le contrat est résilié et révoqué.

2. David Dodge, l'agent de Fletcher aux chantiers de la Petite-Nation. Il a en sa possession une garantie de Fletcher, signée le 18 septembre 1809, pour son salaire et celui des ouvriers et engagés: «une certaine quantité de bois et terrains suffisants pour acquitter et liquider la créance». Le curateur Fleming propose qu'entre mars et août

(1810) les douves fondues, le bois de pin et de chêne équarri soient enlevés, mis en *cajeux* et vendus de gré à gré à Montréal pour répartition entre les ouvriers des chantiers et du moulin et, bien sûr, le syndic chargé de la succession.

3. Samuel Gérard, chargé des entrepôts de la Société Parker Gérard et Ogilvie, en est quitte pour oublier les £2,000 avancées à Fletcher. Il accepte de se contenter de ce qui pourrait rester, après la vente gré à gré et la répartition éventuelle.

4. Quant aux £12,000 que réclame Frederick William Goyer Jr. de Boston, adieu! Son procureur accepte l'abandon pur et simple.

5. Il reste donc le créancier hypothécaire privilégié, le seigneur Joseph Papineau qui s'en tire avec avantage.

La part de Joseph Papineau

Fort du jugement émis le 20 février 1810, il réclame le solde de £500 échu le 1er octobre 1809, en sus de £135 d'intérêts. Il se déclare créancier protégé d'une somme de £5,220 de capital. Tous les autres créanciers s'inclinent et le seigneur reprend d'abord la totalité du domaine, puis «le moulin à scie construit sur le sault de la Chaudière ou de la Petite-Nation avec les scies, pinces de fer et crochets qui en dépendent pour jouir du tout, user, faire et disposer en pleine propriété».

Cet acte d'union, signé le 19 mars, laisse toutefois un mois de jouissance du moulin à Samuel Fitch «pour l'indemniser et rembourser des frais qu'il a faits pour parachever le dit moulin et payer ses ouvriers».

Le seigneur récupère en outre tout le bois rond et les arbres abattus pas encore fendus ou équarris «en plus après le premier août 1810 du pin et du chêne déjà équarris qui n'auront pas été enlevés à cette date».

Mieux encore. Lorsqu'il avait vendu les deux-cinquièmes de sa seigneurie à Fletcher, en janvier 1809, le seigneur avait exclu sept lots déjà occupés par des colons. Fletcher, dès son arrivée dans la Petite-Nation en mars 1809, avait aussitôt racheté ces lots et payé aux colons les sommes convenues. Par l'acte d'union des créanciers, Joseph Papineau récupère le tout sans verser un sou; il réunit ces sept lots à la maison, la grange et les étables de sa ferme dont il s'était aussi réservé la jouissance.

Magnanime, le seigneur renonce à tout dividende (sur le partage «s'il en reste» de la vente gré à gré) à condition, prévoit l'acte d'union, «qu'il ne sera nullement troublé ni inquiété en la paisible possession de la seigneurie à lui rétrocéder».

La veuve et les enfants de Robert Fletcher avaient jugé la succession «plus onéreuse que profitable». Il n'en fut certes pas de

même pour le premier seigneur de la Petite-Nation dans l'affaire de ces soixante-quinze mille arpents vendus et récupérés en moins d'un an.

RÉFÉRENCES

17. RUMILLY Robert: *Papineau et son temps*, tome 1, Fides 1977.

18. PAPINEAU Louis-Joseph-Amédée: *Journal d'un fils de la liberté*.

4. Les fils Papineau se marient

Au printemps 1810, le seigneur Joseph Papineau, presque sexagénaire, envisage de reprendre totalement à son compte le développement de sa seigneurie. Il n'a certes plus l'énergie et la santé de ses jeunes années. S'emmitoufler pour affronter la bise, prendre place dans un canot chargé de ballots, de scies, de barils et de couvertures, camper sur les rives de l'Outaouais découragerait de plus jeunes. Même sur l'île Arrowsen, son petit manoir en pièce sur pièce n'est pas à l'abri de la crue des eaux ni des caresses assez viriles des vents.

Il ne peut guère compter sur l'aide concrète de son fils aîné. À vingt-quatre ans, tout récemment admis à la pratique du droit et, depuis un an, député de Kent, Louis-Joseph

s'intéresse davantage à sa carrière politique au moment où s'amorce, au gouvernement, le déclin des anciens comme le chef du Parti canadien, Pierre-Stanislas Bédard. Les préoccupations seigneuriales de son père ne le touchent pas beaucoup: la Petite-Nation n'est pas l'une de ses priorités personnelles.

À vingt et un ans, le deuxième fils du seigneur, Denis-Benjamin, a déjà acquis une très bonne expérience des besoins de la Petite-Nation au cours de ses longs séjours au manoir paternel. Il a été un témoin privilégié de l'insuccès de Fletcher et un artisan de première ligne dans la construction du moulin à scie aux chutes de Plaisance. Si ses lettres à sa soeur Rosalie et à son frère Louis-Joseph laissent parfois deviner son ennui pendant les longues soirées d'hiver, le jeune administrateur local de la seigneurie paternelle n'a pas le temps de rêver. Son père, réélu député de Montréal en 1810, s'en remet à Denis-Benjamin pour gérer son domaine seigneurial. «Je ne sais quand je pourrai retourner à la Petite-Nation, écrit-il à son fils, où mes intérêts souffrent de mon absence, surtout pour les réparations au moulin. Quel beau temps perdu.»

Denis-Benjamin se charge de ces travaux. Non seulement équipe-t-il le moulin de nouvelles scies, de glissoires à bois mais, avec son jeune frère André-Augustin et son père,

il met sur pied une véritable entreprise commerciale. «Le moulin à scie de la Chaudière construit aux chutes de la rivière de la Petite-Nation, donne alors du travail à une quinzaine d'hommes et produit en quantité limitée de la planche, des madriers et des bardeaux destinés surtout à une clientèle montréalaise.»¹⁹

En outre, Denis-Benjamin doit résoudre un autre problème hérité de Fletcher: que faire des cent soixante bûcherons américains affectés à la coupe du bois? Plusieurs ont repris la route de la Nouvelle-Angleterre mais une centaine préfère continuer à travailler sur place et s'y installer. Notaire, Joseph Papineau invente alors un contrat de concession. Des soixante-huit terres déjà arpentées depuis 1806 sur le front de la seigneurie, à peine quelques-unes ont été concédées. Colons et bûcherons apprennent à cohabiter. Américains et Canadiens s'associent, comme nouveaux censitaires, afin de développer la Petite-Nation. De nombreuses habitations en bois rond, en bois équarri, s'érigent bientôt sur la ligne de front des baies des Outardes et de la Pentecôte. Denis-Benjamin ne s'en plaint pas, car le contrat de concession prévoit même, pour le seigneur, une part des droits de chasse et de pêche. Des censitaires s'y soumettent volontiers puisque le jeune administrateur reçoit, un

jour, «38 pièces de poisson tous petit brochet à l'exception de trois petits dorés».

— Je me suis contracté du tiers, précise le fils du seigneur, vu que nous ne lui avons pas fourni de vers.

L'un des colons, Charles Racicot, s'étant permis d'oublier ce droit seigneurial, en est quitte pour donner trois perdrix lorsqu'il revient de la chasse. Mieux encore. Quelques années plus tard, comme en fait foi un acte de concession déposé au greffe du notaire André-Augustin Papineau, le censitaire William McDole doit demander à Denis-Benjamin, chaque fois qu'il se rend pêcher dans le chenal de la baie Noire, la permission de le faire et «remettre un dixième de ses prises au seigneur».

Jaloux de ses droits de chasse et de pêche, tout en accordant aux colons des *privileges* particuliers, le seigneur n'autorise pas son fils Denis-Benjamin à négocier les droits de sciage. Au contraire, l'administrateur filial veille à réserver six arpents de chacune des terres concédées, sans indemnisation, au cas où il en aurait besoin pour y bâtir un moulin à farine ou à d'autres fins. La famille Papineau s'est assurée de garder l'exclusivité de ces constructions avantageuses. Suivant une lettre paternelle du 22 juillet 1809, Denis-Benjamin est même forcé d'aller récupérer

chez un certain colon «le bois coupé sans permission». En outre, le seigneur peut se réserver cinq pour cent du lot concédé pour y prendre à sa guise du bois de chauffage.

Le jeune administrateur lit attentivement les lettres de son père et plus tard celles de son frère aîné. Cependant, plus conscient qu'eux de la misère des colons et fort de l'éloignement du seigneur, il ferme souvent les yeux. Le père gronde, le frère grogne mais Denis-Benjamin temporise et concilie. Il retourne parfois à la maison montréalaise afin de plaider la cause des censitaires. Sans doute en profite-t-il pour plaider aussi la sienne, à un autre sujet, puisque le matin du 14 septembre 1813, toute la famille Papineau assiste à son mariage dans la petite église de Saint-Denis-de-Richelieu.

À vingt-deux ans, le jeune insulaire en avait eu marre de compter les heures et de regarder dehors. Durant l'hiver 1812, il écrivait: «N'ayant pas de voisins avec qui voisiner, nous nous contentons de voir le mauvais temps par les fenêtres et de nous chauffer contre les poêles.» La solution: il se marie.

Le frère aîné Louis-Joseph, dans sa tenue de capitaine de Sa Majesté²⁰ dans le 5e Bataillon sous les ordres du colonel Patrick Murray, a obtenu la permission de se rendre au mariage de son cadet. Au pied de l'autel,

Angélique-Louise Cornud dit Turcotte unit sa vie à celle du futur seigneur de Plaisance. Elle lui donnera huit enfants.

PAPINEAU Denis-Benjamin	CORNUD Angélique-Louise
----------------------------	----------------------------

Joseph-Baptiste-Nicolas, juillet 1814, arpenteur
Marie-Angélique-Rosalie, 9 mai 1816
Agathe-Honorine, 13 janvier 1818
Denis-Émery, 18 septembre 1819, notaire de la
Ville de Montréal de 1863 jusqu'à sa mort en
1899; député d'Ottawa de 1858 à 1861
Paul-Édouard, 25 janvier 1824-24 octobre 1824
Casimir-Fidèle, 24 avril 1826, notaire, décédé
en 1893
Augustin-Cyrille, 4 mars 1828, avocat et juge à la
Cour supérieure de 1876 à 1899, décédé en 1915
Julie-Sérapie-Aurélié, 6 juillet 1830, épouse
Francis Samuel Mackay le 25 janvier 1848.
L'un de leurs fils, François-Samuel (1865-1946)
devint notaire, lieutenant-colonel du 65^e Régiment
de Montréal et fonda Mackayville (Ville
Laflèche près de Longueuil).

Le mariage de Denis-Benjamin semble avoir donné à sa grande soeur et à son grand frère le goût de l'imiter. Rosalie, son aînée d'un an — qui était venue passer l'hiver 1812 dans la Petite-Nation — est retournée à Montréal. Elle délaisse un peu ses frères pour songer à sa propre vie. Issue d'un milieu politique, elle épouse en 1816, à vingt-huit

ans, le député de Richelieu, Jean Dessaulles, seigneur de Saint-Hyacinthe et quinquagénaire. Ils ont deux fils qui ne renieront pas leur hérédité: Louis-Antoine (1817-1895) devint médecin et conseiller législatif en 1856; Casimir-Georges (1827-1930) fut nommé sénateur en 1907 et mourut à l'âge de cent trois ans.

La maison familiale de la rue Bonsecours à Montréal se vide lentement. Comme Louis-Joseph s'apprête à suivre l'exemple de Rosalie et de Denis-Benjamin, le père Joseph cède la demeure à son fils aîné. Homme sévère mais équitable, grand-père en plus, il décide de disposer de ses biens avant son décès (qui ne se produira qu'en 1841). À son fils Denis-Benjamin, il cède la totalité de son fief de Plaisance le 17 février 1816.

L'administrateur des presqu'îles n'a pas attendu ce cadeau pour continuer ses efforts de développement du domaine paternel. En 1815, il constate l'augmentation de la population de la seigneurie et le besoin croissant de matériaux de construction. Le moulin des chutes sert au sciage du bois exporté à l'étranger. Denis-Benjamin se rend compte qu'il faudrait de la planche, des chevrons, des poutres pour les habitations des colons. Avec l'autorisation et l'encouragement de son père, les bons conseils de Louis-Joseph, cet intarissable épistolier²¹, il fait ériger un

deuxième moulin à scie pour satisfaire à la demande locale.

Denis-Benjamin Papineau contribue lui-même à l'accroissement de la population de la Petite-Nation. Le plus jeune de ses fils, Augustin-Cyrille, racontera plus tard — évidemment par oui-dire — l'arrivée de sa mère et de son frère aîné à Plaisance durant l'automne 1814:

«À cette époque-là, le voyage était toute une équipée, d'autant plus qu'Angelle (le nom familial d'Angélique-Louise Papineau) amenait avec elle son premier-né, le petit Benjamin-Nicolas, âgé de six semaines. Le seul chemin n'était encore que la voie d'eau et il fallait se pourvoir de toute une cargaison de provisions pour l'hiver. Les bateliers se servaient de perches et de cordelles pour remonter les rapides de Lachine, de Sainte-Anne-du-bout-de-l'île, de la chute à Blondeau et du Long-Sault, les canaux du Saint-Laurent n'existant pas encore. Véritablement, le petit équipage «montait» à l'île à Roussin et le voyage durait habituellement huit jours, soit une moyenne de dix milles par jour. Le soir venu, les voyageurs faisaient une halte et campaient sur les bords de l'Outaouais.»

Le 9 mai 1816 naissait, à la Petite-Nation, Marie-Angélique-Rosalie Papineau. Un an et demi plus tard, le 13 janvier 1818, Agathe

Honorine qui épousera le docteur Leman de Buckingham. Sur les entrefaites, d'autres changements surviennent à la seigneurie. Cinq jours avant son mariage avec une jeune fille de Québec, Julie Bruneau — fille d'un député, naturellement! —, Louis-Joseph Papineau prête, le 24 avril 1818, le serment de «foi et hommage lige à sa Très Excellente Majesté George III». Son père lui avait cédé la propriété «d'un fief et seigneurie de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur», le 2 mai 1817, pour £500 (environ 2 000 \$).

Pas tout à fait cinq lieues puisque le fief de Plaisance échappe à la propriété du nouveau seigneur de la Petite-Nation. Il demeure celle de Denis-Benjamin, toujours installé dans l'île Arrowsen, non loin des grande et petite presque îles. Voilà pourquoi je souris, et parfois fronce les sourcils, lorsque des gens de bonne foi racontent que Plaisance naquit en 1902. Elle avait déjà quatre-vingt-six ans d'existence, sinon plus, au moment de l'érection canonique de l'église paroissiale.

Là encore, je grogne parce que, en fait, la première église — disons plus modestement la première chapelle — était située dans la "cuisine d'été" d'Angélique et de Denis-Benjamin au fief de Plaisance. En effet, c'est sur l'île Arrowsen, dans le premier manoir de la Petite-Nation, que le missionnaire sulpicien Jean-Baptiste Rouge vient, dès 1815,

dire la messe et baptiser les nouveaux-nés. Pendant trois ans, lors de ses visites d'une durée de trois semaines, monsieur Roupe est «nourri, logé, blanchi» au manoir.

Pour plus de précision, la première visite religieuse remonte à 1814. Monsieur Roupe le mentionne lui-même dans un rapport, daté du 3 juin 1826, à son évêque:

«Mission de la Petite-Nation

Cette mission doit son origine et ses progrès jusqu'ici à la piété et à la générosité de la famille Papineau (...). Le premier prêtre qui y alla, en 1814, fut M. Dumouchel, curé de Ste-Geneviève du district de Montréal, qui obtint de célébrer la messe mais il ne peut s'appeler le premier missionnaire.»

Le premier missionnaire²¹ reçoit son mandat officiel le 14 août 1815; en septembre il quitte le lac des Deux-Montagnes pour un voyage de dix-neuf jours. Jean-Baptiste Roupe visite le *Chenail écarté* (Hawkesbury), la Nouvelle-Longueuil (L'Original) et, à quatre-vingts kilomètres en canoë de son point de départ (la mission sulpicienne d'Oka), arrive à la seigneurie de la Petite-Nation. «Ce dernier poste qui est la seigneurie de M. Papineau a toujours été le centre de toute la mission, et c'est là que les missionnaires séjournent le plus longtemps. Tant que la famille Papineau y a demeuré, leurs

maisons servaient de chapelle et de résidence au missionnaire (...).»

Si bien que le premier enfant baptisé dans la seigneurie de la Petite-Nation reçoit le prénom Benjamin.

«Le 17 septembre 1815, par moi, prêtre soussigné, missionnaire des Iroquois du Lac et des autres catholiques habitant sur la rivière des Outaouais» (où se trouve l'île Arrowsen et le manoir Papineau) «a été baptisé: Benjamin, ondoyé à la maison, né depuis quatre mois et demi, du mariage légitime de Joseph Saint-Denis dit Birabin et de Marie Kadier (...).»

On revoit ces noms dans la liste (diversement orthographiée) des premiers colons de la seigneurie: «Joseph Birabin dit Saint-Denis, fils de Françoise Ménard et Michel-Zacharie Saint-Denis, né à Montréal le 10 décembre 1785, qui épouse en 1807, Marie-Louise Kudié (ou Culier), mort à Saint-André-Avellin en 1882.» Une vérification dans les registres de cette paroisse fait relever des dates différentes, à savoir, le décès de Joseph Saint-Denis le 12 janvier 1871, à quatre-vingt-cinq ans. L'abbé Chamberland se serait-il trompé de onze ans?

La vie continue néanmoins à Plaisance. Le 5 septembre 1818, Denis-Benjamin Papineau réunit chez lui des colons de la seigneurie pour discuter, selon le vocabulaire

de 1826, d'un schéma d'aménagement. Louis Renaud dit Dumoulin et Papineau offrent chacun «un arpent de front sur six de profondeur» aux tout nouveaux syndics pour un chemin, une place publique avec église, école de garçons et école de filles²². De plus, Denis-Benjamin prépare lui-même les plans de l'église paroissiale et de la sacristie.

Son cousin germain, Mgr Jean-Jacques Lartigue les approuve en 1821 et, dans une lettre de seize pages datée du 13 janvier 1821, Denis-Benjamin Papineau explique tout le cheminement à Mgr Guigues, y compris le coût de £338 (environ 1 352 \$) que la famille Papineau a entièrement payé, tenant compte que les colons ont fourni leur large part en nature et en travail.

Monsieur Roupe y célébra la première messe le 18 juillet 1821 et l'église sera bénite le 3 septembre de la même année. Fait curieux, le rapport de Jean-Baptiste Roupe fait assez pompeusement état de la présence remarquée de «l'honorable Louis-Joseph Papineau, Orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada et seigneur du lieu, de demoiselle Julie Bruneau, son épouse, de Rosalie Cherrier Papineau et Joseph Papineau, père». Mais aucune mention de celui qui a fondé la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours, en a dressé les plans, réuni les syndics, surveillé les travaux et organisé les

souscriptions volontaires: Denis-Benjamin Papineau. Pourtant, lorsque Mgr Lartigue, après une longue semaine en traîneau et raquettes, visite pour la première fois, le 24 janvier 1823, cette nouvelle paroisse et son église toute décorée de cèdres et de sapins, il séjourne au fief de Plaisance chez Angélique et Denis-Benjamin Papineau, son cousin.

Louis-Joseph Papineau aurait difficilement pu accueillir l'éminent visiteur au cours de cette tournée pastorale dans la Petite-Nation; il était en mission à Londres. Ironie du sort, alors que son cousin épiscopal s'adresse aux cinquante familles catholiques de la Petite-Nation, le seigneur raconte à sa femme, dans une lettre datée de New York — où il s'apprête à monter à bord du *Meteor*, un sermon méthodiste! Sa brave et dévote épouse ne prise guère le récit: «J'ai seulement regretté la demi-page employée à me rapporter le sermon méthodiste, et qui aurait pu être employée plus utilement pour moi», répond-elle sans hésitation.

Depuis quatre ans déjà, le vieux notaire Papineau s'implique de moins en moins dans les affaires de la seigneurie. S'il y revient pendant la saison estivale, tout en s'intéressant aux colons qu'il a connus, il préfère maintenant la vie montréalaise à la solitude insulaire de son manoir. Il n'a plus à se

préoccuper du ravitaillement de la seigneurie de son fils qu'administre consciencieusement Denis-Benjamin. L'acheminement des billes, la surveillance du moulin des chutes ou le chargement des cages ne requièrent plus les énergies familiales. Lorsque le nouveau seigneur a pris possession de son domaine, il s'est empressé d'investir près d'un millier de dollars dans la rénovation du moulin afin d'en augmenter la production. Louis-Joseph a prioritairement confié à son frère la mise en valeur des lots de la seigneurie surtout dans la partie ouest, le territoire actuel de Plaisance et Sainte-Angélique de Papineauville. De sorte qu'en une quinzaine d'années (de 1810 à 1825) environ quatre-vingt-cinq lots, une superficie globale de quatorze mille cinq cents arpents, sont concédés. D'autre part, l'administrateur de la seigneurie n'a plus à gérer le moulin de la Chaudière. En vertu de baux à moyen terme, divers entrepreneurs forestiers rempliront ce rôle durant les trente-cinq prochaines années.

RÉFÉRENCES

19. BARIBEAU Claude: ouvrage cité, page 103.

20. Les États-Unis ont déclaré la guerre à l'Angleterre le 18 juin 1812. Le gouverneur Sir George Prevost convoque d'urgence les Chambres et veut émettre des

billets d'armée au Canada. Joseph Papineau en fait la proposition. Son fils Louis-Joseph — même s'il est dispensé du service militaire à titre de député — se porte volontaire au 5^e Bataillon surnommé le Bataillon du diable (*The Devil's Own*). Durant l'été 1813, son régiment est cantonné à Côteau-du-lac. Le 15 décembre, il est désigné comme adjoint au juge-avocat de milice, «une sorte de commissaire à la justice militaire chargé de préparer des enquêtes», explique Robert Rumilly en page 75 de *Papineau*, tome I. Le traité de Gand met fin à cette guerre le 24 décembre 1814. Louis-Joseph Papineau revient siéger à la Chambre alors que son père a décidé de s'en retirer. Auréolé de loyauté envers la Couronne, héritier d'un nom que son père a illustré, Louis-Joseph devient, en janvier 1815, président de l'Assemblée législative et son salaire annuel est de 4 000 \$.

21. LAMARCHE Jacques: *Le Mémorial de la Petite-Nation*, l'histoire de Montebello, fascicule A, page 8, Éditions de la Petite-Nation, Saint-André-Avellin, décembre 1980.

22. Voir les registres paroissiaux de 1818 et *Acte de donation et abandon du terrain de la chapelle* signé par Denis-Benjamin Papineau et Joseph Papineau devant le notaire A. Jobin, à Montréal, le 5 novembre 1818. Comme il ne s'agit pas de terrains de la seigneurie de la Petite-Nation, Louis-Joseph Papineau ne participe pas à la transaction.

Voici d'ailleurs le texte de cette entente. Notons que la donation de Louis Renaud provient de la concession n° 35 qu'il avait acquise de Joseph Papineau, le 8 mars 1810, sur le chemin de front de la ligne du domaine.

«Par devant les notaires publics de la Province du Bas-Canada, résidant à Montréal, soussignés:

Furent présents Louis Renaud dit Dumoulin et Denis-Benjamin Papineau du fief et seigneurie de la Petite-Nation, au nord de la rivière des Outaouais, comté d'York, district de Montréal, province du Bas-Canada, lesquels ont volontairement reconnu et con-

fessé avoir cédé, quitté, abandonné et laissé, dès maintenant et à toujours, sous les garanties de droits et accoutumés aux Sieurs Dominique Charlebois, Joseph Thomas dit Tranchemontagne et Louis-Antoine Couillard, tenanciers, à ce présent et accepté, à titre de fidéi-commis et pour les fins ci-après mentionnées, un terrain de deux arpents de front sur six de profondeur, à prendre un arpent de front, sur la dite profondeur de six arpents, à prendre sur la terre du dit Benjamin Papineau joignant les dits lopins de terre l'un à l'autre, et commençant au pied du côteau qui est au sud du chemin du roi qui traverse les dites terres, allant en profondeur jusqu'à l'extrémité des dits six arpents, cèdent, quittent et déboisent en outre, les dits cédants, un chemin de 36 pieds de front à être fourni par chacun d'eux pour gagner jusqu'à la rivière, et le dit chemin sera continué jusqu'au chemin du Roi, sans autres charges, dettes pour du dit terrain jouir, faire et disposer par les fidéi-commissaires aux fins suivantes:

QU'AUSSITÔT QU'IL Y AURA UNE PAROISSE ÉTABLIE, le dit terrain sera remis et abandonné au curé et aux marguilliers

que du dit terrain, il en sera réservé deux arpents en superficie pour une place publique, un arpent en superficie pour une école de garçons et un arpent en superficie pour une école de filles.

Fait et passé au dit lieu de la Petite-Nation, maison et demeure du dit Denis-Benjamin Papineau qui a signé avec nous. Lecture faite. Ainsi qu'il est porté en la minute des présentes.»

5. La naissance industrielle d'une petite seigneurie

Ballotté entre la double vocation agricole et forestière de son vaste domaine de cent quatre-vingt-cinq mille arpents, Joseph Papineau, fils et petit-fils de cultivateurs, sait concilier son atavisme et ses ambitions, sait mettre à profit sa formation d'arpenteur et ses habitudes de notaire. Il commence patiemment, sans rien brusquer, à régler l'acquisition d'une première partie de la seigneurie. Il se prête d'emblée au serment de fidélité du seigneur. Fort de ce précédent, il négocie l'achat de l'autre partie; tout naturellement les autorités britanniques lui reconnaissent l'absolue propriété de tout le domaine. Le greffier proteste un peu mais Papineau se contente d'attendre.

Le notaire satisfait, reste l'arpenteur. Le nouveau seigneur, besace au dos et bâton à la main dans un domaine vierge, explore lui-même les abords de la rivière des Outaouais. Une semaine d'excursions dans des sentiers inexistantes lui permet, tout au plus, d'entrevoir le potentiel minimal. Chose certaine, bien qu'il connaisse les odyssées fabuleuses des coureurs de bois et des trafiquants de fourrures, Joseph Papineau ne rêve pas

de ressusciter les exploits de Radisson et Desgroseillers dont les longs canots ont sillonné la Grande rivière des Français. Pour avoir personnellement remonté la rivière des Outaouais durant une semaine, en 1803, avant d'atteindre la Petite-Nation, il préfère envisager des solutions moins hasardeuses. D'ailleurs, il n'a guère le choix car le gouvernement de Sa Majesté ne voit pas d'un bon oeil les anciennes seigneuries françaises «sans garnison britannique» ou sans établissement de colons. Entre la garnison et les colons, Joseph Papineau choisit les colons. Député d'expérience, il se méfie du gouvernement et celui-ci en fait autant. Le gouverneur Sir James Craig n'écrit-il pas, le 1er mai 1810, dans une lettre au comte de Liverpool à Londres: «Il me semble réellement absurde que les intérêts d'une colonie importante (...) soient placés entre les mains de six boutiquiers sans importance, un forgeron, un meunier et une quinzaine de paysans ignorants.»²³

Papineau sait d'ores et déjà qu'il ne doit compter que sur ses propres moyens pour développer sa seigneurie. Il s'empresse de recruter des colons et d'embaucher des journaliers. Ne disposant pas d'une fortune héréditaire, il doit défrayer lui-même leur établissement, quitte à se rembourser plus tard grâce aux clauses fort habilement

élaborées de ses contrats avec ses censitaires. Il en surveille rigoureusement le respect; si son fils Denis-Benjamin devient trop conciliant, il le rappelle à l'ordre sans ménagement.

Peu après l'arrivée des premiers colons engagés, Joseph Papineau découvre, grâce à Philémon Wright et au blocus napoléonien, les avantages de l'exploitation forestière. S'il bouscule Denis-Benjamin et lui expédie des hommes et de l'équipement pour la construction du moulin à scie, il ne se reconnaît aucune expérience commerciale ou industrielle. Le seigneur n'hésite pas un instant à renoncer à quarante pour cent de son domaine — contre une forte compensation, bien sûr — afin d'en confier l'exploitation à un entrepreneur forestier venu de Boston. Lorsque Fletcher échoue et que le seigneur récupère ce qu'il a vendu, et plus, il pare au plus urgent mais n'investit rien dans l'industrialisation de la seigneurie. Louis-Joseph y remédiera; il remet à neuf les moulins à scie, non pas pour les exploiter mais dans le but d'en faciliter la location.

Durant plus de trente ans (de 1819 à 1852), des étrangers géreront et exploiteront le moulin dont les Papineau sont propriétaires aux chutes de Plaisance. Le seigneur perçoit le loyer, prie Denis-Benjamin de surveiller les réserves et de limiter les droits de coupe

aux terrains prévus. La longue succession des gestionnaires et locataires confirme cette politique.

L'historien Claude Baribeau a étudié la correspondance entre les deux frères Louis-Joseph et Denis-Benjamin. Il écrit: «Nos séries mettent en évidence les recettes qui proviennent de l'utilisation du moulin de la Chaudière et celles découlant des coupes de bois autorisées.»²⁴ Ces séries réfèrent aux comptes courants. Baribeau estime à 25 000 \$, environ 700 \$ par année, de tels revenus directs auxquels s'ajoutent les revenus occasionnels, entre 1821 et 1837, par exemple 2 200 \$ perçus des colons autorisés à exploiter d'autres réserves. «Entre 1818 et 1861, conclut l'historien, ces recettes totales se chiffrent à 7862 livres», l'équivalent de 39 250 \$. Si on ajoute aussi les revenus du deuxième moulin et de la potasse, il est possible de déduire qu'une grande partie des revenus seigneuriaux furent engendrés par la forêt et l'industrialisation graduelle de l'ouest de la seigneurie, à Plaisance. La partie *est* demeure limitée à l'exploitation agricole fort restreinte.

Les locataires du moulin de Plaisance

Trois locataires, sur une période d'environ trente-trois ans, participent, avec la famille Papineau, à l'industrialisation des chutes de Plaisance.

Dès que Louis-Joseph acquiert la seigneurie paternelle, le 24 avril 1817, il investit un peu moins de mille dollars dans la modernisation du moulin de la Chaudière. Il en arrête la production durant plusieurs mois alors que des ouvriers installent quatre nouvelles scies. Entre-temps, le seigneur communique avec un spécialiste de la région avoisinante, Thomas Mears.

Celui-ci avait construit en 1804, avec ses associés Jackson et Ware, le premier moulin à papier au Québec, à Saint-André-d'Argenteuil. Habitant le *Chenail écarté* (Hawkesbury), Mears devient le premier locataire du moulin de la Chaudière contre un paiement annuel d'environ cent cinquante dollars. Le contrat prévoit un bail de trois ans ainsi que la permission, pour une autre somme de cent cinquante dollars, de couper du bois aux alentours du moulin seigneurial. L'entrepreneur ontarien confie les opérations de coupe et de sciage à différents commis provisoirement installés près du moulin.

Lentement, les rives de la rivière de la Petite-Nation se dégagent au fur et à mesure que les bûcherons y créent des sentiers et pénètrent davantage dans la forêt domaniale au nord des terres non concédées. Durant quinze ans, alors que les colons qui se sont bâtis le long de la rivière des Outaouais défrichent péniblement leurs terres, enva-

hissent les lots au-dessus de la ligne de front, s'étendent comme les Doles, les Saint-Pierre, les Sabourin (Bazile, Paul et Théodore) jusqu'à la baie Noire et la presqu'île du Grand campement, les bûcherons de Mears et les travailleurs du moulin de la Chaudière ou du petit moulin accroissent leur production au cours des trois premières années du bail.

En 1822, Thomas Mears renouvelle sans hésiter le bail de location, même au coût annuel de quatre cents dollars plus cent dollars en droits de coupe. Les pires travaux de déblaiement des approches du moulin sont terminés. Le locataire sait que l'âge d'or du bois équarri ne fait que commencer. Ainsi, les exportations au port de Québec pour l'ensemble du Bas-Canada, de 1818 à 1822, en planches, madriers, douves et pin équarri, enregistrent des hausses de cent quatre-vingt-quatorze pour cent de 1823 à 1837. «Le Québec ne semblait plus rattaché à l'Empire britannique que par le commerce du bois et la construction navale», expliquent les historiens Lahaise et Vallerand.

D'autre part, le Haut-Canada dispose de surplus agricoles et réclame des moyens de communication afin d'acheminer ses produits via le port de Québec, vers l'Angleterre. Le gouvernement de Dalhousie, que Papineau n'estime guère — («Tous les jours,

nous découvrons de nouvelles friponneries du comte de Dalhousie...», écrit-il le 28 février 1825 dans sa lettre bihebdomadaire à sa femme) —, n'en décide pas moins de mettre en place un vaste système de canaux. D'une profondeur de cinq à huit pieds, le système part du canal Lachine en 1825 et s'étend bien au-delà des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes pour atteindre l'Outaouais à Carillon, Grenville et Chute-à-Blondeau.

Mears n'en demandait pas tant mais il accentue ses efforts de production. L'arpenteur général du Bas-Canada, auteur de textes remarquables sur la géographie et la topographie du Québec, décrit, dans l'un de ses livres publié à Londres en 1832, les deux moulins à scie des chutes de Plaisance et la glissoire d'une longueur de deux mille quatre cents pieds amenant le bois vers le bas des chutes.

À Québec, le gouvernement s'apprête à déposer les 92 *résolutions*. À Plaisance, Denis-Benjamin réclame la présence de son frère: «Je ne veux rien commencer en fait de réparations à la digue sans ton avis (...). Il y a plusieurs moyens à adopter et, comme le maître, tu dois avoir le choix.» Le seigneur y passe les mois de mai et juin 1833. Une grande tournée d'inspection, en compagnie de son cadet, lui permet de constater des changements énormes. Plus de cent vingt-

six lots ont maintenant été concédés; ils représentent près de vingt mille arpents soit un peu plus, à peine, que le dixième de la superficie totale de cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents arpents de la seigneurie. C'est tout de même beaucoup plus que les huit mille arpents des quarante et une concessions de 1817.

Les deux frères s'entendent afin d'investir de nouvelles sommes au moulin de la Chaudière. Ils embauchent l'un des premiers colons, Antoine Migneron, pour «mettre le moulin en bon ordre, refaire le plancher, la maçonnerie et le chemin». Il s'agit de travaux d'une durée de deux ans, au coût de mille trois cents dollars. Cela ne change en rien la décision de Thomas Mears de se retirer à l'échéance de son bail en 1834.

De retour à Montréal, Louis-Joseph Papineau ne tervigerse pas. Il rencontre Peter McCutcheon, président de la St. Andrew's Society, de la Banque de Montréal et, assez curieusement, de l'Association constitutionnelle de Montréal, organisme qui réclame l'abolition de la tenure seigneuriale. Dissociant affaires et politique, conscient de l'intérêt de ce constructeur de canaux et de chemins de fer tout autant que banquier et commerçant de bois, Papineau offre un bail de location au neveu de James McGill, Peter McCutcheon dit McGill.

Le 20 septembre 1834, les deux hommes signent le bail — rétroactif au 1er novembre 1833 et venant à échéance le 7 août 1836, avec prolongation jusqu'au 31 octobre 1842 — en considération d'un paiement annuel de £120 à verser de six mois en six mois. Rédigé en anglais, le bail mentionne «the Saw Mills belonging to the said Louis Joseph Papineau on the Falls of the Chaudière or Little Nation River» (le moulin à scie appartenant à Louis-Joseph Papineau sur les chutes de la Chaudière ou la rivière Petite-Nation). Le *North Nation Mills* n'existe pas encore. Le bail comprend la résidence, les bâtisses, la *dam* et les autres dépendances reliées au moulin ainsi que le droit de coupe («to cut, draw and bring») du bois à manufacturer, le droit de coupe sur les terres non concédées, le droit d'y ouvrir des routes pour acheminer le bois et le droit de passage pour traîner en radeaux ou laisser flotter («floats oars traverses necessary to raft and float the said manufactured timber»).

Peter McGill prolongera d'une autre durée de cinq ans — jusqu'au 1er septembre 1847 — ce bail de location.

L'odyssée des Cooke

Peu avant l'échéance du bail de Mears, celui-ci confie, en 1830, la gestion du moulin

de la Chaudière à un nouveau gérant, Asa Cooke²⁵.

Né au Massachusetts en 1789, l'année même de la Révolution française, Asa Cooke émigre au Québec vers 1810. Il s'installe à Grenville, en face de Hawkesbury. Toutefois il a vécu la plus grande partie de sa vie d'adulte dans la seigneurie de la Petite-Nation où il mourut le 17 juillet 1862. Sa dépouille mortelle repose au cimetière anglican de Papineauville, tout près de la voie ferrée et de la rivière des Outaouais sur laquelle il a acheminé de nombreux trains de bois, de l'embouchure de la Petite-Nation jusqu'aux abords du canal de Lachine.

L'une de ses arrière-petites-filles, Barbara Myers d'Orchard Park (New York) est venue visiter ce cimetière, pour la première fois, en juillet 1985. Elle écrivait un peu plus tard: «Je suis parvenue, le mois dernier, à réunir cinq cousins Cooke de Namur dont le père est un descendant du même ancêtre et arriva de France avec les Huguenots. Avant d'aller au Château Montebello avec ma soeur et nos maris, nous nous sommes rendus sous la pluie au cimetière de Papineauville où tant de nos ancêtres furent enterrés.»

-
1. ASA COOKE (1789-1862), époux de Christina Barron, premier et seul maire de la municipalité de La Petite-Nation (1845-1847); premier maire de la municipalité de

Sainte-Angélique de Papineauville (1855).

Le couple a quatre enfants.

2. ALANSON COOKE (23 septembre 1811-1er mai 1904), épouse Elizabeth Connor (1809-1886) en février 1832; maire de Saint-André-Avellin (1862-1864), préfet du comté d'Ottawa qui incluait alors la Petite-Nation, député d'Ottawa à Québec (1854-1857).

Thomas Mears confie donc la gérance du moulin de la Chaudière au solide quadragénaire qu'est Asa Cooke. Solide, la légende ou la vérité l'attestent dans les vieux journaux du dix-neuvième siècle.

Bûcherons et colons, journaliers et contre-mâtres fréquentaient les auberges de la vallée. Un jour de 1846, Asa Cooke était sagement assis dans un hôtel de Plaisance. Un grand Irlandais nommé Fitzgerald ne cesse de vanter les talents de coursier de son cheval.

— Imbattable, proclame-t-il, j'en gagerais cinquante écus.

— Ce n'est tout de même qu'un simple cheval, réplique Asa Cooke imperturbable.

— Un simple cheval? Cent écus qu'il triomphe de tout. Organisez-moi une course de un ou deux milles et sortez vos paris.

— Fitz, on va te prendre au mot. Amène ton cheval demain matin dans la montée

Papineau, près du moulin. On verra bien qui sera rendu le premier à Plaisance.

— Vous avez besoin besoin de vous trouver tout un étalon!

— L'étalon, Fitz, ce sera moi. Le capitaine William Smith sera mon témoin et voici mes cent écus. À huit heures demain matin.

— Il est fou, le bonhomme!

Le pari n'étonne pas les gens du moulin; ils connaissent leur contremaître mais les badauds s'esclaffent et déposent leurs écus pour Fitzgerald et son coursier. Non, il n'est pas fou, le bonhomme. Bien qu'agé de cinquante-sept ans à cette époque, Asa Cooke ne plaisantait pas. Capitaine de division dans la milice, conducteur de grands radeaux de bois sur la rivière des Outaouais, bûcheron, draveur et devenu riche propriétaire foncier de la seigneurie, il s'aligne le lendemain à côté du cheval de Fitzgerald.

Un des témoins de cette incroyable course, R. J. Millar de Westboro, racontera, en 1902, l'aventure vécue cinquante-quatre ans plus tôt. «L'homme et l'animal coururent à la même vitesse durant la première moitié du parcours, en haut de la côte. Cooke se mit à prendre les devants durant la deuxième moitié et distança bientôt le cheval. Il parvint au but le premier, devançant la bête d'au moins deux cents pieds.»

La Petite-Nation aussi a eu ses héros inconnus: son premier maire!

Dans *The Canadian Gazette* du 18 juin 1845, publiée à Montréal, on peut lire *l'acte pour abroger certaines ordonnances et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada*. «Le Très Honorable Charles Théophilus, Baron Metcalfe, gouverneur général de l'Amérique Britannique, gouverneur en chef des provinces du Canada» crée, pour le 1er juillet 1845, entre autres municipalités, celle de La Petite-Nation.

«La municipalité de La Petite-Nation comprenant la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de la Petite-Nation, telle que canoniquement érigée, la municipalité de Lochaber, comprenant les townships de Gore et de Lochaber, la municipalité de Buckingham, comprenant les townships de Buckingham et de Portland, le township de Templeton, le township de Hull, le township de Wakefield, la municipalité d'Onslow, comprenant les townships d'Eardly et d'Onslow, le township de Bristol, et la municipalité de Clarendon, comprenant les townships de Clarendon et de Litchfield, le tout compris dans le comté d'Ottawa.» (page 21)

Le 29 mars 1845, le gouverneur Metcalfe avait prévu que «le second lundi du mois de

juillet, les habitants de chaque paroisse ou township s'assembleront sous la présidence du plus ancien juge de paix (...) et procéderont à l'élection de sept personnes qualifiées à voter pour être conseillers, et former le conseil de paroisse, township ou municipalité (...).»

Les habitants de la municipalité de La Petite-Nation se réunirent comme prévu, choisirent leurs sept conseillers. Ceux-ci élirent leur premier maire, Asa Cooke, le 1er septembre 1845. Il occupa ce poste durant deux ans. Par la suite, de 1853 à 1855, il devint maire de tout le comté d'Ottawa. Entre-temps, Asa Cooke avait été promu major du premier Bataillon d'Ottawa en 1854. L'année suivante, alors que le gouvernement créait par une nouvelle loi (Acte 8 Vic., chapitre 40) les municipalités que nous connaissons actuellement, Asa Cooke est élu maire de la toute nouvelle municipalité de paroisse Sainte-Angélique de Papineauville.

Cet homme assez extraordinaire mourut le 17 juillet 1862. Revenons pour l'instant aux années antérieures. Gérant du moulin de la Chaudière aux chutes de Plaisance, il initie son fils Alanson au commerce du bois et, graduellement, lui confie même tous les travaux. Lorsque le deuxième locataire du moulin, Peter McGill, renouvelle son bail en 1836, Alanson Cooke deviendra commis

principal. Son père préfère s'entendre avec Denis-Benjamin Papineau, s'occuper du petit moulin de la seigneurie et répondre aux besoins des colons de la Petite-Nation. Il est devenu, durant toute cette période, un riche propriétaire agricole. Claude Baribeau évalue la propriété foncière des Cooke à «220 arpents, en 1832; 2076 en 1836; 2138 en 1842 et 2908 en 1856».

Autour des moulins à scie de Plaisance, commis et contremaître ont construit leurs résidences et participent ainsi à la création du centre industriel de la Petite-Nation.

RÉFÉRENCES

23. Extrait d'une lettre du gouverneur du Bas-Canada, Sir James Craig (1810). Une douzaine d'années plus tard, en avril 1822, le gouverneur John Andrew Brown, comte Ramsay et marquis de Dalhousie, ne sera pas plus tendre dans un *Mémoire*: «Les députés canadiens s'opposent systématiquement à toute mesure proposée ou défendue par les députés d'origine anglaise (...). Les Habitants ont chassé les représentants anglais de l'Assemblée; les Habitants ne sont pas éduqués, jaloux et envieux, mesquins, médiocres, passifs et dominés par l'influence ténébreuse des prêtres (...). Leurs leaders ne sont que de vulgaires avocats et notaires qui tiennent le pauvre peuple à la gorge et exigent de lui qu'il se conforme à leurs préceptes lors des élections.»

24. BARIBEAU Claude, ouvrage cité, page 111.

25. Généalogie des Cooke. Les descendants directs d'Asa Cooke ont quitté North Nation Mills mais plusieurs habitent encore la Petite-Nation. Lorsque les

frères Edwards acquérèrent le moulin à scie des chutes de Plaisance et les territoires de coupe, ils ont aménagé un traversier sur le lac Simon pour le transport du bois. C'est ainsi que les héritiers de la famille Cooke y possèdent encore une île depuis le siècle dernier.

La compagnie W.C. Edwards établit un magasin dont le siège régional, à Preston (Duhamel), fut confié à Allen Gilmour Cooke. La famille de Vernon Cooke est installée à Namur. Grâce à lui et à ses cousines américaines, notamment Barbara Cooke Myers, il a été possible de reconstituer cette généalogie.

L'auteur remercie Kathlyn Hutton de Lac-Simon qui l'a aidé dans ses recherches extra-territoriales.

La lignée des Cooke

- 1- REUBEN — Elizabeth Landers (É.-U.); leur fils Asa
- 2- ASA (1791-1862) — Christina Barron;
leur fils Alanson
- 3- ALANSON (1811-1904) — Elizabeth Connor;
leurs huit enfants:
- 4- ● Adelaide (1833)
 - Harriet (1837) - madame Whitcomb
 - Emily (1839) - madame Donnelly
 - GEORGE (1841) — Harriet Elizabeth Van Dusen
 - Ida (1843)
 - Sidney (1847)
 - Alice (1850)
 - ASA (1852) -- Emily Kendall

Descendance de GEORGE (4)

- 5- Alanson Gordon Oxford (1875-1953) — Eva Chamberlain
- 6- Harriet George (1901)
 - Ida Wilhemina Margaret (1898-1948) - madame Luther London
 - Lillian May (1896-1945) - madame Irving D. Brott
- 7- Irving Cooke Jr.
 - Gordon
 - Harriet Ida - madame L. Wenger
 - Barbara Eva - madame Myers

Descendance de ASA (4)

- 5- Albert Kendall (mort à 27 ans)
Barron James († 4.1.1954) — Jane Warden (Gore)
- 6- Keith et Ruth
- 5- ALLAN GILMOUR (1879-19.8.1955), agent de
W. C. Edwards à Chénéville et Duhamel; en 1906,
il épouse Rose-Anna Chatillon dit Godin née en 1888
- 6- Ethelyn Emily — madame Crepelle
Albert Kendall (1921-1928)
Derward Arthur (1913-1946) — Bella Carrière
- 7- Monique Vera Cooke
8- Albert et Gray Cooke
- 6- Alanson (1913) — Germaine Bisson
- 7- Shirley
Linda
Gilmour (Boston) — Pamela Spate
8- Matthew, Jeffrey et Philip
- 6- Géraldine Hotte Cooke - madame Eugène Séguin
- 6- Vernon (1930) — Mabel Smith
- 7- Sandra Vera (1953)
Barbara Sharon (1955)
Jennifer Geraldine (1960)
Gordon Stanley (1965)
Bradford James (1959) — Gail Willburn
- 8- Stuart Roy (1982)
Amanda (1984)

6. Le seigneur de Plaisance et premier ministre du Canada

L'Histoire parle généreusement des interventions politiques du député de Montréal, Joseph Papineau et de celles de son fils aîné, Louis-Joseph. Les historiens évoquent avec

amusement l'arrivée du sergent d'armes de l'Assemblée législative à la maison de la rue Bonsecours à Montréal. Le digne fonctionnaire vient quérir, par ordre du gouverneur, le député absent de la Chambre. Joseph Papineau s'y rend et, sur place, prie ses collègues de l'exempter. Permission obtenue, il revient préparer son dossier d'acquisition, en 1803, et organise en outre sa visite dans la Petite-Nation.

De son fils aîné, l'Histoire a retenu la Rébellion de 1837. Selon les uns, le chef des Patriotes demeure un héros national; selon les autres, un trouble-fête. Deux siècles après sa naissance, le 7 octobre 1786, il reste tout de même le Père des 92 *Résolutions* qui furent à la base de l'éventuelle autonomie canadienne face à l'Empire britannique.

Seigneur de la Petite-Nation, il en conserve le titre glorieux mais son jeune frère Denis-Benjamin, pour y avoir vécu dans son petit fief de Plaisance, n'en est pas moins l'animateur du développement. À l'exclusion de cinq années — de 1842 à 1847 — consacrées à la politique canadienne, Denis-Benjamin a passé près de cinquante ans au milieu des colons et des bûcherons de la Petite-Nation. En 1805, à seize ans, il est arrivé avec son père sur l'île *à Roussin*. Le 9 septembre de cette année-là, il y accueille le premier engagé de Joseph Papineau, Antoine Dupuy dit

Couillard. Sur place, il voit à la construction de la première maison familiale et surveille celle du moulin à scie alors que son père le prie «de presser ses gens parce qu'il a des contrats à remplir». Denis-Benjamin attend presque la venue de l'hiver pour quitter la Petite-Nation et guette celle du printemps pour y revenir. En 1806, son grand frère doit même le retenir à Montréal parce que, à la seigneurie, écrit-il à Denis-Benjamin, «les ouvriers font du tapage dans la maison et qu'il fait froid dans la grange».

Non seulement Denis-Benjamin s'occupe du déboisement de la seigneurie paternelle, mais aussi des labours et de l'ensemencement. Le 30 juillet 1808, son père lui écrit: «Je t'envoie 25 paires de souliers de boeuf dont une partie à hausse (...). Commence à dire que tu ne céderas de la laine et des souliers qu'à ceux qui en voudront gagner à faucher. Ce sera le moyen d'avoir du monde à te faire aider.»

Le fils cadet est toujours sur les lieux lorsque Joseph Papineau, en février 1809, décide d'une construction plus grande, celle de son manoir en pièce sur pièce. «Monsieur Fletcher, écrit-il à l'un de ses colons, Nicolas Kinseler, à qui j'ai vendu veut absolument avoir la maison où est votre femme et vos enfants; où est mon fils (Denis-Benjamin) et ses effets; je lui ai promis de la lui livrer sous

quinze jours (...). Il faut donner un coup de collier pour nous loger promptement à Lisle Roussin.»²⁶

L'aventure Fletcher terminée, Denis-Benjamin récupère ses quartiers et, durant trois années entières, vit au milieu des colons et des bûcherons. Il veille à leur approvisionnement, à leur bien-être fort modeste, à la coupe du bois et au bon fonctionnement du moulin. Lorsque Joseph Papineau, âgé de soixante-deux ans, renonce pour de bon à la politique en 1814, il venait d'avouer: «Je ne sais quand je pourrai retourner à la Petite-Nation où mes intérêts souffrent de mon absence, surtout pour les réparations au moulin.» Cette lettre est datée du 29 août 1813. Pour la première fois depuis plusieurs années, même Denis-Benjamin s'est absenté de la seigneurie à la fin de l'été. Il s'est rendu à Saint-Denis-de-Richelieu pour épouser Angélique-Louise Cornud le 14 septembre 1813. Il récidive l'été suivant; à l'automne, il y revient avec son premier-né de six semaines, Joseph-Baptiste-Nicolas Papineau.

Les sept autres enfants du seigneur de Plaisance voient le jour dans la Petite-Nation entre 1816 et 1830. Quatre des cinq fils y grandissent et, après leurs études classiques, font des carrières remarquables. Seul le troisième, Paul-Édouard, ne profite pas d'un tel avenir; il ne vécut que neuf mois (du

25 janvier au 24 octobre 1824). L'aîné devient arpenteur et les trois autres, notaires ou avocat. Denis-Émery, décédé à quatre-vingts ans, représenta, comme son père, la circonscription d'Ottawa à Québec de 1854 à 1857. Il présida aux destinées de la Chambre des notaires, de 1876 à 1879. Son frère Casimir-Fidèle, notaire, meurt en 1893 à l'âge de soixante-sept ans. Le plus jeune des fils de Denis-Benjamin, Augustin-Cyrille est reçu avocat. Il sera juge à la Cour supérieure de Montréal, de 1876 à 1889, et mourra en 1915 à quatre-vingt-sept ans.

Les trois filles, Marie-Angélique-Rosalie, Agathe-Honorine et Julie-Séraphie-Aurélie s'installent dans la région. La deuxième épouse le docteur Leman de Buckingham et la plus jeune, le notaire Francis-Samuel Mackay de Papineauville.

Les communications ne sont pas toujours faciles dans la Petite-Nation et les voyages à Montréal, assez longs. Lorsque les glaces entourent les presqu'îles, Denis-Benjamin et sa famille restent souvent isolés. Aussi, en 1826, décide-t-il de gagner la terre ferme afin de se rapprocher des colons et du moulin familial.

Pendant ce temps, son frère Louis-Joseph, chaque fois réélu président de la Chambre, est aux prises avec les réformes parlementaires que réclament autant les citoyens du

Haut- que du Bas-Canada. En 1823, les élus du Parlement le délèguent à Londres pour combattre un projet d'Union. De retour, il doit affronter Dalhousie qui s'oppose catégoriquement à la réélection de Louis-Joseph Papineau à la présidence de l'Assemblée. Papineau est néanmoins reconduit à ce poste par trente-neuf voix contre cinq. On envoie une nouvelle délégation à Londres. Une émeute éclate à Montréal, une pétition circule au Québec et recueille près de quatre-vingt-dix mille signatures.

Durant toute cette période délicate et agressive, Denis-Benjamin, à l'abri des luttes et des querelles politiques, poursuit, dans son fief de Plaisance, son travail de gestionnaire de la seigneurie. Il tient son frère au courant de ses démarches. Les arpenteurs ouvrent de nouvelles côtes en haut de la montée Papineau, au rang des Cascades. L'agent concède d'autres lots, établit de nouvelles familles, surveille les corvées de routes et la rentée, lente et mince, des redevances au seigneur. C'est dans la partie ouest de la seigneurie, autour du moulin des chutes et du domaine central, que s'ouvrent graduellement les côtes de la seigneurie: Saint-Charles, Saint-Victor, Saint-François. La partie *est* doit attendre l'arpentage jusqu'en 1845.

Ainsi, de 1832 à 1843, Denis-Benjamin Papineau distribue quatre-vingt-quinze terres d'une superficie globale de onze mille deux cent soixante-quinze arpents. La côte des Cascades, le long de la rivière de la Petite-Nation, voit le jour en 1832, bientôt suivie, de l'autre côté de la rive, du rang Saint-Joseph en 1834: soixante-dix nouveaux lots qui, au fur et à mesure, préparent la création de nouvelles paroisses au nord, comme Saint-André-Avellin. Au cours des années 1843 à 1845, alors que Louis-Joseph achève son exil, Denis-Benjamin ajoute cent quatre concessions.

Doit-on vendre la seigneurie?

Le 29 septembre 1837, le gouverneur général du Canada, Archibald Acheson, baron de Worlingham et de Beccles, comte de Gosford, requiert «tous sujets affectionnés de découvrir, prendre et appréhender le dit Louis-Joseph Papineau en quelque lieu qu'il se trouve (...) et offre une récompense de mille livres» (environ 4 000 \$). Le chef des Patriotes a dû quitter sa maison de la rue Bonsecours le 13 novembre. À Saint-Denis où il s'est rendu, le docteur Wolfred Nelson le prie de se mettre à l'abri, en sécurité. Réfugié à Saint-Charles puis chez sa soeur Rosalie, dans le manoir des Dessauls à Saint-Hyacinthe, Papineau doit quitter rapi-

dement cet asile, en décembre 1837, pour prendre la route d'Albany, aux États-Unis.

«Nous sommes à bout de moyen», écrira Julie Papineau à son beau-père en mars 1840. Alors âgé de quatre-vingt-huit ans — il mourra l'année suivante —, Joseph Papineau se résout à proposer à son fils exilé de vendre la seigneurie de la Petite-Nation. Il lui écrit le 25 mars: «Je ne prendrai pas sur moi d'en déterminer le prix. Marque-moi le plus tôt possible quel est le plus bas prix auquel tu consentiras à la laisser aller, cela n'empêchera pas d'essayer d'en tirer le plus grand prix si on peut trouver, mais l'argent est rare et il est difficile de s'en procurer, les récoltes ayant manqué à la Petite-Nation. Les censitaires ne paient pas; cependant plusieurs ont fait du bois carré et du bois de chauffage et promettent payer quelque chose à la vente de leurs bois.»

Deux ans plus tôt, le père et le fils s'étaient rencontrés à Albany. Ils avaient convenu de ne pas vendre la seigneurie mais «de poursuivre ceux qui doivent des arrérages de droits seigneuriaux». Le résultat ne fut guère concluant puisque le 5 février 1839, en quittant New York pour Paris, Louis-Joseph demande à son père de vendre d'abord la maison de la rue Bonsecours, à Montréal, pour huit mille dollars.

Après quarante ans de possession familiale, la seigneurie risque à nouveau, et cette fois tout entière, de passer entre des mains américaines. Dans une lettre du 27 avril 1838, à son petit-fils Amédée aussi en exil, Joseph Papineau écrit: «Comme il est probable que ton père se fixera dans les États-Unis (...) il pourrait s'informer du procureur de M. Binham qui a épousé mademoiselle de Lotbinière, s'il voulait changer la seigneurie de la Petite-Nation contre des terres dont il a une grande étendue dans l'Etat du Maine (...). Peut-être que ton père aimera-t-il mieux vendre ici à prix d'argent, pour racheter aux États-Unis.»

Devant tous ces faits, en 1842, le quinquagénaire Denis-Benjamin Papineau, incertain de son avenir et de celui de la seigneurie, accueille favorablement les démarches de ses concitoyens. Puisque Louis-Joseph est banni du Canada, puisque son père vient de mourir (le 8 septembre 1841), puisqu'un calme relatif est revenu au Canada-Uni, Denis-Benjamin accepte de siéger à l'Assemblée. Récemment arrivé au pays, le gouverneur Sir Charles Bagot vient de nommer le député de la circonscription d'Ottawa, Charles Dewey Day, au poste de solliciteur général du Bas-Canada. Son siège est vacant. En août 1842, Denis-Benjamin Papineau devient député

d'Ottawa à Kingston, alors siège du gouvernement canadien. Il assiste à sa première session législative en septembre, au moment où Robert Baldwin (du Canada-Ouest) et Louis-Hippolyte Lafontaine (du Canada-Est) sont les premiers ministres conjoints du Canada-Uni.

Silencieux, le nouveau député se rend compte des difficultés du gouvernement Baldwin-Lafontaine avec le nouveau gouverneur autoritaire, Sir Charles Metcalfe. Les premiers ministres conjoints démissionnent en novembre 1843. Il faut former un autre gouvernement. Le chef conservateur de l'Ontario (Canada-Ouest), William Henry Draper, et le chef réformiste du Québec (Canada-Est), Denis-Benjamin Viger y parviennent. Celui-ci, cousin septuagénaire de Denis-Benjamin Papineau et président du conseil exécutif, lui offre un portefeuille de ministre canadien à titre de commissaire des Terres, au salaire annuel de six mille dollars.

En juillet 1844, le gouvernement choisit Montréal comme capitale du Canada. Le ministre Denis-Benjamin Papineau s'y rend siéger jusqu'à la tenue de nouvelles élections à l'automne suivant. Viger est battu dans Richelieu et Papineau élu dans Ottawa. Metcalfe compose lui-même le cabinet; il rend à Draper et à Viger — bien que défait — leurs fonctions de premiers ministres con-

joint. Puis, atteint d'un cancer, il retourne mourir dans sa patrie. Papineau retrouve son fauteuil de ministre mais son vieux cousin, devenu sénile, doit démissionner.

Le 18 juin 1846, Denis-Benjamin Papineau, à titre de premier ministre conjoint du Canada, forme avec Draper un nouveau cabinet. Minoritaire au sein de son parti, Draper doit à son tour démissionner en mai 1847. Henry Sherwood de l'Ontario lui succède et, le 29 mai 1847, conserve Papineau à ses côtés pour diriger le pays.

Député de la circonscription québécoise Ottawa durant cinq ans, Denis-Benjamin Papineau aura été ministre canadien de 1843 à 1847 et premier ministre conjoint pendant deux ans.

En 1845, avec l'appui d'Hippolyte Lafontaine et de Sir Charles Metcalfe, Papineau réussit à faire adopter une «adresse à la Reine pour une amnistie en faveur des insurgés de 1837-38». Le héros de Saint-Denis, le docteur Wolfred Nelson peut revenir d'exil et, candidat aux côtés de Lafontaine, défait le vieux député-ministre Viger dans Richelieu. Songeant à son frère Louis-Joseph, le premier ministre Denis-Benjamin Papineau obtient deux autres avantages familiaux de son gouvernement. Il nomme Louis-Joseph-Amédée Papineau — son neveu et fondateur des Fils de la Liberté — protonotaire à la

Cour du banc de la reine, à Montréal. Le salaire annuel pour ce poste est de 6 000 \$. Il obtient en outre la sanction royale d'une loi autorisant le paiement des émoluments de l'ancien Orateur de la Chambre, son frère Louis-Joseph.

Riche de £4500 (18 000 \$), l'ancien chef des Patriotes peut revenir au pays la tête haute. Le 9 juillet 1846, il écrit à son fils Amédée: «Aujourd'hui, je fais commencer les travaux de défrichement du domaine.» Sa femme Julie, toujours inquiète et désabusée, n'en conclut pas moins: «Tu veux savoir comment je trouve la Petite-Nation? Je la trouve ce que j'avais prévu: sauvage, sans embellissement, sans intérêt quelconque pour le moment. Ce n'est pas moi qui la verrai prospère et embellie, à mon âge.»

Satisfait de son mandat au gouvernement, Denis-Benjamin Papineau revient sans bruit dans son fief de Plaisance. Il refuse de se présenter aux élections de décembre 1847. Son aîné, hésitant, va voir le chef des Réformistes, Louis-Hippolyte Lafontaine, son ancien lieutenant au cours des heures de gloire politique. Louis-Joseph Papineau demande et obtient l'investiture dans Saint-Maurice, mais le coeur n'y est plus. «Ce ministère tory dont je pensais tant de mal, et ce ministère réformiste dont j'espérais tant de bien, déclare-t-il à l'Assemblée du

Canada-Uni le 19 janvier 1849, ont tous deux également trompé mes espérances et mes craintes.» En 1854, il revient définitivement à son manoir de Montebello, dans la Petite-Nation.

Dès le début de la même année, le 6 janvier 1854, à l'âge de soixante-quatre ans et six mois, Denis-Benjamin Papineau avait été porté en terre à Plaisance, dans la Petite-Nation qu'il avait aimée, protégée, agrandie, surveillée durant près de cinquante ans.

RÉFÉRENCES

26. Voici le texte intégral de cette lettre de Joseph Papineau à Nicolas Kinseler. Elle permet de reconstituer, de façon visuelle, le premier manoir seigneurial dans l'île à Roussin.

«Montreal 28 fevrier 1809

«Monsieur

J'ai Receus ce matin la lettre que vous m'avez faite écrire par Benjamin, je ne suis pas inquiet que Les excuses Bonnes ou mauvaises peuvent aisément se trouver; mais tout cela ne supplée pas aux ouvrages que j'avois lieu d'attendre et qui ne sont point faits si Dodo ne vouloit pas charroyer quand on lui a dit falloit mettre un autre a sa place et je me serois pourvû contre lui; si Les hommes veulent aller Boire et se foutre du monde quand on les en Reprend il faut leur Retrancher Le Rhum que je leur donne, puisqu'ils préfèrent de boire à leurs dépens. M. Peltier qui est venu ici a dit partout ici en ville que Les hommes ne gaignoient seulement pas leur nourriture; que voulez vous que je pense moi même quand votre Homme de confiance vient Repandre de pareils Rappports, sur le tout donnez vos ordres a propos et ne manques pas de prendre vos précautions pour convaincre ceux qui ne font pas leur devoir afin que seuls ils souffrent de

leur négligence.

«Voici une autre affaire. Mr Fletcher à qui j'ai vendus veut (a)bsolument avoir La maison ou est votre femme et vos enfants; ou est mon fils et mes effets; je lui ai promis de la lui livrer sous quinze jours; ainsi il faut que vous engagies Le bonhomme Arcan dont vous aves acheté la terre a se mettre dans sa vieille maison, et vous Logeres votre femme et sa famille dans La nouvelle, prenes Le monde qu'il vous faudra pour La mettre logeable tout de suite et amenes y votre femme, vous deman(deres) (2) pour cela un dédomagement de vingt a vingt cinq piastre que je vous ferai avoir. La dessus vous en donneres quelque chose au bonhomme Arcan pour L'engager à se dé-ranger.

«Il faut alors sitot que votre femme sera Logé mettre tout Le monde à Batir dans L'isle Roussin² une maison de vingt pieds sur trente. Les Long pans n'auront que vingt pieds et Les pignons trente pieds ou 34 si cela n'augmente pas Beaucoup L'ouvrage vous mettres sur Le devant qui Regardera Le sud une porte aussi Large que celles de La maison de la Petite Nation, et une fenestre en faisant les trois trumaux égaux. Par derriere il y aura deux fenestre avec les deux Ecoinsons et Le trumeau égaux. L'Exaucement au dessus du plancher d'en haut sera de trois pieds et demi ou quatre pieds, avec une fenestre dans chaque pignon de 3 verres sur cinq, et (deux)³, une lucarne de chaque côté de 3 verres sur 4. on laissera La place de La cheminée dans Le pignon du Nord-est, à huit pieds du Long pans de devant, La cheminée aura au moins cinq pieds de feu; cependant il faudra Boucher La place de la cheminée en attendant qu'on La fasse, la maison sera couverte en Bardeaux, on amenera Le Bardeaux qui est en haut et on fera ce qui en manquera il faut y estre logé dans quinze jours, le Bas de La maison sera divisé en trois appartements et sitot qu'elle sera finie Madame Kinseler pourra y aller demeurer avec Benjamin jusqu'a ce que Mr Kinseler soit logé lui-même. mons^r

Fletcher me fera scier 100 planches de dix pieds pour La couverture sous Le bardeaux on prestera à ses gens Les scies de long pour cela, on placera La maison dans Lisle Roussin sur la butte La plus haute pour etre a labrie des eaux. Bourdon expliquera mieux mon intention il exporte La mesure des chasis que je ferai Rendre bientôt. Les ouvertures des fenestres en bas auront 3 pieds 2 pouces $\frac{1}{4}$ (3) de Largeur sur 5 pieds six pouces $\frac{3}{4}$ de haut mesure anglaises.

«Quand La maison sera finie on mettra quelques uns a tailler Le moulin et Les autres a faire Les cajeux. Il faudra se précautionner d'amner sur La glace au moins un canot à L'isle Roussin pour pouvoir aller et venir sitot que les glaces partiront.

«Les ferrements du moulin sont prêts à la Rivière du Chesne et partiront cette semaine pour la Petite Nation, il faut mettre deux scies au moulin. Je ne sçais si mr Polley a pris ses precautions pour cela, en tout cas Bourdon et Joubert pourront travailler sous sa direction pour les mouvements de La seconde scie. Gatien travaillera a La maison avec les autres; sitôt quelle sera Levée on partagera Le monde pour La finir et les autres pour Lever Le moulin et Les cajeux.

«J'envoie Bourdon et Gatien que j'ai engagé pour travailler au moulin a la maison et aux cajeux en cas de nécessité.

«Il faudra faire mettre en biscuit toute La farine qui est en haut s'il est possible parce que Le four nous manquera quand nous aurons Livré La maison.

«J'envoies une cruche d'huile à Bruler pour (...)⁴ une scie de Long, un godendart, un petit (...)⁴ (deux)³ caisses de cloux couper a plancher et a (...)⁴ (un Baril de graisse auquel vous ne toucheres pas)³ Je vous prie de vous entendre avec Bourdon employes Le monde le plus à propos pos(sible à) Raison de La capacité d'un chacun

«Portes vous bien faites du mieux et il faut faire faire Le Bardeaux Le Soir sauf a dédomager ceux

qui y travailleront il faut donner un coup de collier pour nous Loger promptement a Lisle Roussin. je suis sincerement votre Humble serviteur

Jb. Papineau D»

Note de l'auteur — Cette lettre permet de constater deux faits. Primo, le premier engagé, Louis-Antoine Couillard a cédé la maison de 1805 à un nouveau contre-maître, Kinseler, même si Denis-Benjamin Papineau, lui, demeure toujours sur place. Il semble que la famille Couillard se soit plus tard installée en partie à Fassett et en partie au Lochaber. Secundo, la baie qui mène à l'île à Roussin a pris le nom d'un des premiers colons établis au bord de la rivière, le «père» Arcand auquel réfère Joseph Papineau.

7. L'émergence de North Nation Mills

Plongé dans les plans et les calculs, Louis-Joseph Papineau s'installe chez le forgeron de Bonsecours et surveille les premiers travaux d'excavation: il n'a de pensées que pour son manoir. Justement parce que cette construction requiert matériaux, hommes et argent, il négocie avec ses censitaires. À qui lui doit quelque rente, il propose un troc: tant d'heures d'ouvrage, tant d'heures de boeufs attelés aux charrues, tant de bardeaux ou de pierre. Pour les plus riches propriétaires de la seigneurie, il s'en tient aux contrats; ayant deux avocats et deux notaries dans sa famille, Papineau n'a que l'embarras du choix.

Au moulin de la Chaudière, Alanson Cooke emploie une trentaine d'ouvriers. Lorsque Peter McGill met fin à son long bail qui s'est prolongé de 1834 à 1847, le seigneur prend une sage décision. Inutile d'aller chercher à Montréal ou en Ontario un nouveau locataire; l'expérience et le savoir-faire de Cooke lui conviennent parfaitement.

Les deux parties s'entendent, même si le seigneur a considérablement haussé le prix de location et de permis de coupe. Maîtrisant à merveille toutes les opérations forestières, Alanson Cooke accepte de verser les huit cents dollars annuels demandés et signe un bail de deux ans. Il ne semble toutefois pas pressé de payer son loyer puisque, le 12 mars 1848, Louis-Joseph attire l'attention de son frère Denis-Benjamin sur les arrérages de cinq cent quarante dollars.

Le recensement de 1851 permet de constater le développement considérable de la côte du Moulin: cinquante-deux habitants dont un boulanger, un cordonnier, une boutique de forgeron et de menuiserie.²⁷ Alanson Cooke et son père y comptent pour beaucoup car, à eux seuls, ils possèdent une vingtaine de lots couvrant près de trois mille arpents. «Inscrits au recensement (1842) comme marchands de bois, les Cook récoltent 1727 minots de grains de toutes sortes et élèvent

61 boeufs et 39 porcs. Comme ils sont entrepreneurs forestiers, les débouchés pour leurs produits sont garantis: les résidents de la seigneurie et les travailleurs des chantiers», commente Claude Baribeau.

Pendant sept ans, Alanson Cooke exploite le moulin seigneurial avec profit avant de l'acquérir puis de le revendre. D'autres entreprises s'intéressent à la rivière de la Petite-Nation et au potentiel du moulin de la Chaudière. Le 18 février 1852, au bureau du notaire Francis Samuel Mackay, Louis-Joseph Papineau et Alanson Cooke signent, chacun de leur côté, une entente avec Allan Gilmour.

Celui-ci avait obtenu trois ans auparavant, en 1849, la permission du gouvernement du Bas-Canada de créer l'entreprise *Petite Nation River Improvement Company*. Il disposait ainsi du pouvoir de «construire des routes en macadam, des ponts et autres travaux similaires». Gilmour veut ériger des glissoires, digues et autres travaux dans les limites de la seigneurie afin d'améliorer la rivière de la Petite-Nation pour y faire flotter les billots. Il lui faut un droit de passage, à différents endroits, en vue de construire ces glissoires.

Louis-Joseph Papineau autorise la compagnie de Gilmour, le long de la rivière, à passer sur ses terres, celles de ses censitaires et

d'autres non cédées. Il conditionne l'entente à une largeur de cinquante-quatre pieds anglais, pour une durée de deux ans, aux frais de la compagnie et sans aliéner les droits du seigneur sur les eaux de la rivière. Tel est l'essentiel de l'entente numéro 769. L'encre est à peine séchée que Papineau reprend son manteau et sa toque. Alanson Cooke lui succède et signe l'entente numéro 770 avec Allan Gilmour. Le locataire du moulin y autorise la compagnie à utiliser les glissoires érigées sur la rivière, lui reconnaît le droit de les entretenir et de les réparer. En considération de cette autorisation, Alanson Cooke obtient la permission d'utiliser les glissoires et autres améliorations de la compagnie Gilmour.

Ainsi, le seigneur Papineau n'a plus à s'inquiéter des améliorations qu'il devrait faire en aval ou en amont de ses moulins à scie. La compagnie *Petite Nation River Improvement* y verra. Peu après, toujours en quête de fonds dans le but d'améliorer son domaine et, d'autre part, peu intéressé aux opérations du moulin depuis la mort de son frère Denis-Benjamin, il décide de passer la main.

L'offre d'Alanson Cooke arrive à point. Le 17 octobre 1854, au bureau de son neveu Casimir-Fidèle Papineau, notaire à Montréal, le seigneur vend, pour une somme de £2000

(8 000 \$), «all the lands, waters, water powers, Mill, Houses buildings and all other appartenances generally lying within the above described boundaries». ²⁸ Il conserve néanmoins la redevance annuelle au seigneur de «four pence currency for each and every superficial arpent contained within the above described limits». Il retient pour lui-même et ses héritiers l'accès aux chutes et la réserve du moulin.

Alanson Cooke obtient le droit de couper dix mille billots de pin par année durant dix ans, «save and except on that portion of the Seigniorial Domain which is in the said western half and which portion covers at most 300 arpents, and except on that portion of the Réserve du Moulin which is not included in the present sale». ²⁹ Le nouveau propriétaire dépose une somme de mille livres et s'engage à en payer autant un an plus tard ainsi que les intérêts à six pour cent. Par précaution, Louis-Joseph Papineau conserve une garantie hypothécaire. Le notaire contresigne l'acte 1197 de son greffe.

Cooke n'attendra pas un an. Au cours de ce même automne 1854, devant le notaire Campbell de Québec, il vend le tout à un autre marchand de bois qu'il connaît bien, Allan Gilmour, à la condition que Papineau ratifie la transaction. Voilà pourquoi, à quelques semaines d'intervalle, Louis-Joseph

revient devant un notaire pour vendre son moulin de la Chaudière. Cooke n'aura pas à payer l'autre moitié des huit mille dollars; la compagnie d'Allan Gilmour s'en charge. Toutefois, ce nouveau propriétaire s'occupe «bonne fide to urge the said Cooke to discontinue cutting any more». ³⁰

Cette fois, les choses sont bien réglées et Papineau n'interviendra plus. Après un peu moins de cinquante ans, le moulin de la Chaudière passe en d'autres mains que celles de la famille. Ce qui n'empêche pas Louis-Joseph de saisir, en 1856, toutes les billes qu'Alanson Cooke, décidément bien entêté, avait coupées sans permission sur des terres libres de la seigneurie. Papineau s'entend sûrement mieux avec le père qu'avec le fils car, toujours en 1854, il loue le petit moulin à scie, pour cinq ans, à Asa Cooke.

Maintenant que Denis-Benjamin n'est plus là pour aplanir les difficultés et simplifier les relations avec les habitants de la Petite-Nation, le seigneur confie à son neveu, Augustin-Casimir, la perception des arrrages de rentes. Malheureusement, il doit faire assigner Alanson Cooke devant les tribunaux à six reprises, avant d'aboutir à la Cour supérieure. Cela ne trouble guère le sommeil du riche propriétaire foncier. Mieux encore, et douce ironie du sort, il s'intéresse lui aussi à la politique.

Alanson Cooke, député d'Ottawa

Revenons au 14 juillet 1845 alors que les contribuables doivent élire, en assemblée générale, les sept premiers conseillers de la municipalité de La Petite-Nation. Asa Cooke préside la réunion et Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, fils de Denis-Benjamin, agit comme greffier. La mise en candidature prend fin; le scrutin a lieu le lendemain. On y élit Michel Beaudry, Nathaniel Cummings, William McDole, Joseph Lacoste, Étienne Racicot, Asa Cooke et Alanson Cooke. Ils se réunissent le 1er septembre et nomment Asa Cooke au poste de maire. Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau sera secrétaire-trésorier.

Lorsque le gouvernement abolit toutes les municipalités de paroisse, en septembre 1847, la municipalité de La Petite-Nation disparaît après deux ans d'existence et fait place à une municipalité de comté. Asa Cooke préside encore la séance du 17 septembre ayant pour but de former le conseil municipal du comté d'Ottawa, division numéro 2. Situé à la limite ouest de la seigneurie, en plein château-fort écossais, Lochaber devint le chef-lieu. Ce régime dure huit ans, jusqu'à la nouvelle loi du 1er juillet 1855.

Élu député d'Ottawa, au siège même que le seigneur avait occupé avant lui entre 1842 et 1847, Alanson Cooke le demeure de 1854 à 1857. Ce qui expliquerait peut-être, dirait un

malin, pourquoi Louis-Joseph Papineau se retire de la politique en 1854. Par la suite, le nouveau député devint préfet de comté.

Le notaire Lionel Fortin, qui a étudié le régime municipal de Saint-André-Avellin, a brossé un tableau de la carrière d'Alanson Cooke.³¹ Né le 23 septembre 1811 à L'Orignal, Ontario, il suit son père Asa dans la Petite-Nation. Propriétaire de moulins à scie sur la rivière de la Petite-Nation, cultivateur à Saint-André-Avellin, il fut un temps considéré comme l'un des hommes d'affaires les plus prospères. Au point d'être surnommé «le roi de la partie est du comté d'Ottawa» et d'être ainsi comparé à Alonzo Wright, «roi de la Gatineau» dans la partie ouest du comté.

Officier de milice du premier Bataillon du comté d'Ottawa, Cooke devient capitaine le 26 février 1847, major le 7 décembre 1854, lieutenant-colonel le 8 mars 1850 et commandant du bataillon au moins jusqu'en 1865. Député du comté d'Ottawa de 1854 à 1857, (nouveau renversement de la situation, son successeur à la Chambre, de 1858 à 1861, sera le notaire Denis-Émery Papineau, fils de Denis-Benjamin) «il fut le quatrième maire de la paroisse de Saint-André-Avellin du 23 janvier 1862 au 20 janvier 1864 et préfet du comté d'Ottawa pour la même période. Alanson Cooke avait épousé en février 1832, Elizabeth Connor (1809-1886) qui lui donna

plusieurs enfants.» Le recensement de 1851 en énumère sept: Adelaide 18 ans, Harriet 14, Emily 12, George 10, Ida 8, Sidney 4, Alice 1; le huitième naîtra peu après. «Il décède à Hintonburg, en Ontario, le 1er mai 1904 à l'âge de 92 ans. Sa dépouille mortelle fut cependant inhumée au cimetière anglican de Papineauville, le 3 mai 1904, près de celle de son père.»

Au cours des dernières années, il a été possible de découvrir de nouveaux liens familiaux. Ainsi, Anita Coderre, qui a étudié la généalogie des Cooke, a retracé le grand-père américain. «Lorsque le père d'Alanson, Asa Cooke formula sa demande pour recevoir une terre à titre de membre de la milice durant la guerre de 1812, il répondit tout simplement qu'il descendait d'une famille respectable. Toutefois, lorsqu'il décida d'être baptisé, à l'âge fort peu usuel de 60 ans, le 26 septembre 1851, à Buckingham, il établit qu'il était le fils de Reuben Cooke et Elizabeth Landers et qu'il était né à Ticonderoga, Etat de New York, le 20 mars 1792.» Il semble que les registres de l'église anglicane St. Stephen, à Buckingham, attestent ces renseignements.

Bref, de 1830 à 1854 et même par la suite, les descendants de Reuben, Asa et Alanson, participèrent directement au développement industriel de la côte du Moulin, des chutes

de la Chaudière. Ils ont donné naissance à North Nation Mills et soutenu, grâce à leur gestion des coupes de bois, des centaines d'emplois et de familles dans la Petite-Nation en transformation, au coeur du fief de Plaisance.

REFERENCES

27. La côte du Moulin en 1851
(d'après le microfilm C 1132 des Archives publiques
du Canada)
- BARR Joseph, journalier, anglican, 45 ans
BRESIL Pierre, Journalier, catholique, 40 ans
BROCAIRE Joseph, journalier, catholique, 40 ans
CALDER Alex, journalier, presbytérien, 18 ans
CALHOUN Joseph, journalier, presbytérien, 20 ans
CARRIÈRE Marguerite, engagère, catholique, 18 ans
COOKE Alanson, marchand de bois, anglican, 41 ans
COOKE Elizabeth, anglicane, 43 ans
COOKE Adelaide, anglicane, 18 ans
COOKE Harriet, anglicane, 14 ans
COOKE Emily, anglicane, 12 ans
COOKE George, anglican, 10 ans
COOKE Ida, anglicane, 8 ans
COOKE Sidney, anglican, 4 ans
COOKE Alice, anglicane, 1 an
COOKE, journalier, anglican, 22 ans
COOKE James, commis, anglican, 38 ans
COOKE madame, anglicane, 40 ans
COOKE Georgiana, anglicane, 14 ans
COOKE Emma, anglicane, 11 ans
COOKE Alanson, anglican, 5 ans
COOKE Florence, anglicane, 3 ans
COOKE Arthur, anglican, 1 an
CUMMINGS Elizabeth, fille de chambre, anglicane,
18 ans
DAUPHINAIS Charles, journalier, catholique, 30 ans
DUGUAY Prud'homme, journalier, catholique, 25 ans
DUMAIS Joseph, journalier, catholique, 30 ans

FARLINGER Joseph, journalier, catholique, 35 ans
GROMAN Thomas, journalier, catholique, 20 ans
HÉNARD Fidèle, journalier, catholique, 30 ans
JONES John, boulanger, anglican, 65 ans
LAMB Michael, journalier, catholique, 20 ans
LANFERTY Pierre, journalier, catholique, 40 ans
LAVOIE Michel, journalier, catholique, 50 ans
LAVOIE Michel fils, journalier, catholique, 20 ans
LEMAY Casimir, journalier, catholique, 25 ans
LIBORGE André, journalier, catholique, 20 ans
McKENZIE Charles, journalier, presbytérien, 44 ans
ORAN L.G., journalier, catholique, 27 ans
PARISE Grégoire, journalier, catholique, 35 ans
PÉPIN Louis, journalier, catholique, 35 ans
ROBINSON Caroline, institutrice, anglicane, 26 ans
ROBITAILLE Joseph, journalier, catholique, 30 ans
SEAL Robert, scieur, anglican, 38 ans
SEAL madame, anglicane, 37 ans
SINCLAIR Archibald, cordonnier, presbytérien, 50 ans
SINCLAIR madame, catholique, 40 ans
SINCLAIR Archibald jr, catholique, 4 ans
SINCLAIR Christina, catholique, 3 ans
SINCLAIR Joseph, catholique, 3 ans
WILLIAMS David, journalier, presbytérien, 20 ans
(?) Thomas, journalier, anglican, 35 ans

28. Version française personnelle: «toutes les terres, plans d'eau et pouvoirs d'eau, maisons, bâtiments et tout autre bien similaire généralement présent à l'intérieur des limites ci-haut décrites»; (...) «quatre pence de valeur courante pour chacun et tout arpent de surface inclus dans les limites ci-haut décrites».

29. Ibidem: «sauf et excepté sur la portion du domaine seigneurial situé dans la partie ouest, laquelle portion couvre au plus 300 arpents, excepté sur cette portion de la Réserve du moulin qui n'est pas incluse dans la présente vente».

30. Ibidem: «s'employer de bonne foi à presser le dit Cooke à cesser la coupe». La demande est fondée car,

d'après une lettre datée du 19 mars 1856 écrite par Louis-Joseph à son fils Amédée, le seigneur recommande une saisie «sur les bois exploités sans permission» qu'Alanson Cooke a fait couper sur des terres non concédées.

31. Série d'une vingtaine d'articles du notaire Lionel Fortin publiés dans le journal *La Petite-Nation* entre septembre et décembre 1984.

8. L'essor d'un village industriel

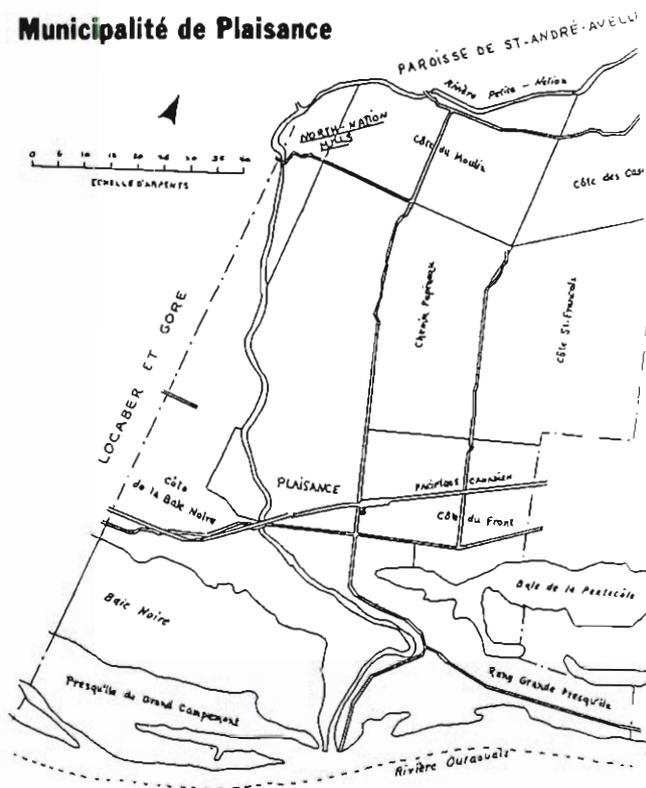
L'année 1854 demeure l'une des plus importantes dans l'histoire de Plaisance et de la seigneurie de la Petite-Nation. Deux événements, presque sans lien, marqueront profondément l'évolution de la région.

Associé à de riches familles écossaises établies au Québec depuis le début du siècle, Allan Gilmour prend possession du moulin à scie et des bâtiments avoisinants.

En bordure d'une rivière sauvage et difficilement accessible, les Papineau ont bâti, au pied du magnifique grand saut de la Chaudière, à quelques kilomètres de la rivière des Outaouais et du fief de Plaisance, le premier moulin à scie de leur seigneurie. Un coup d'oeil sur la carte dans ce chapitre permet de situer cet endroit privilégié. À l'ouest, les cantons de Lochaber et du Gore

où les premiers immigrants écossais se sont installés, dès 1807, sur les concessions offertes à Archibald McMillan.³² Au nord, la rivière de la Petite-Nation au-delà de laquelle, à compter de l'arpentage de la côte Saint-Joseph en 1834, naîtra et se dévelop-

Municipalité de Plaisance



pera la paroisse de Saint-André-Avellin. À l'est, une longue lisière qui remonte vers la paroisse Sainte-Angélique et le chef-lieu de la Petite-Nation, Papineauville. Au sud, les presque îles du campement, la grande et la petite presque île de la baie de la Pentecôte aujourd'hui presque intégrées dans une admirable réserve faunique.

Après avoir réglé l'acte de vente avec Alanson Cooke, Gilmour fait aussitôt raser ses moulins et les humbles maisons des journaliers. Une lettre de Julie Papineau à son fils Amédée (tirée du microfilm C-1579 aux Archives publiques du Canada) l'explique: «Cooke n'a pas encore terminé quant à sa vente avec Gilmour et pourtant il la croit inévitable puisque celui-ci a rasé ses moulins et plusieurs des petites maisons qui l'entouraient, pour les remplacer les uns et les autres par de meilleures et plus grandes constructions.»

La sanction de la *Loi pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada* constitue le deuxième événement de cette année 1854. Ainsi, toutes les charges des censitaires sont abolies: les corvées, lods, ventes, banalité des moulins à farine et à scie. Il ne reste en vigueur que les cens qu'il faut racheter au prix de deux cents l'arpent. «Le régime était donc condamné à disparaître à plus ou moins brève échéance»,

écrivent les historiens Lahaise et Vallerand. «En guise de compensation pour la perte de leurs droits et privilèges les seigneurs, en 1854, recevraient un intérêt de 6% sur leur capital puis, en 1859, 75% de l'évaluation du capital de leur seigneurie.»³³

Quel changement! Julie Papineau était aux abois en mars 1845 quand elle écrivait à son mari qui parcourait l'Europe: «Je ne vois de ressource pour nous que la vente de la seigneurie (...). Je ne vois que cette vente qui pourra nous procurer encore quelques années heureuses pour nos chers enfants, surtout pour toi.» L'abolition de la tenure seigneuriale, plutôt que la vente de la seigneurie, fera rentrer un acompte de mille cinq cents dollars dans le portefeuille de Louis-Joseph Papineau. Le commissaire aux rentes seigneuriales, Henry Judah, a évalué le manoir à douze mille dollars et — beaucoup plus important pour la capitalisation — l'ensemble du domaine à quatre-vingt-huit mille huit cent trente-trois dollars. Papineau peut donc vieillir sans inquiétude. Ses censitaires aussi!

Néanmoins, l'année 1854 ne commence pas très bien dans la Petite-Nation. Les habitants de Plaisance énervent un peu le curé de la paroisse-mère à Bonsecours, tout comme ceux de la côte Saint-Joseph. Le jour de Noël 1849, l'ancien curé Sterkendries avait quitté

Montebello pour monter à Saint-André-Avellin et y demeurer.

L'évêque «monseigneur Guigues, soit qu'il n'eût pas de prêtre à donner aux gens de Bonsecours, soit qu'il voulût les punir de leur triste conduite à l'égard de leur curé, les fit desservir de Saint-André-Avellin, pendant plus d'un an, et ensuite de l'Original jusqu'en 1854.»³⁴ Ce qui fait le bonheur des familles *d'en haut* émeut aussi celles de la baie de la Pentecôte. Elles sont habituées depuis le tout début de la seigneurie à recevoir «le curé».

À quatre-vingts kilomètres de son point de départ (la mission des Sulpiciens au lac des Deux-Montagnes), monsieur Jean-Baptiste Roupe se rendait dans la seigneurie de la Petite-Nation, au premier manoir de Joseph Papineau sur l'île à *Roussin*. «Ce dernier poste qui est la seigneurie de M. Papineau a toujours été le centre de toute la mission, et c'est là que les missionnaires séjournaient le plus longtemps. Tant que la famille Papineau y a demeuré, leurs maisons servirent de chapelle et de résidence au missionnaire, et même, depuis leur départ en 1819, au mois de février, ils ont toujours, quoique absents, fourni à son entretien, pendant le temps de la mission, jusqu'en 1822 et c'est encore cette famille qui a fait presque tous les frais d'une

chapelle et presbytère construits, en été de 1820 et 1821.»³⁵

Aussi, monter à Saint-André-Avellin alors que Bonsecours, dans l'est de la seigneurie était déjà loin, n'intéresse pas les gens de la baie de la Pentecôte. En janvier 1851, Denis-Benjamin Papineau fait circuler une requête et tous les habitants de la partie ouest la signent. L'évêque répond: «Bâissez votre chapelle, votre presbytère et votre cimetièrre et je vous enverrai un décret canonique dans le délai de trois ans que vous me proposez.»

Denis-Benjamin revient à la charge l'année suivante: «Nous avons choisi un terrain, dans une magnifique situation, dominant la rivière. Nous avons construit un presbytère dont le bas servira de chapelle jusqu'à ce que nos moyens nous permettent d'élever une église en pierre ou en brique (...). Nous vous supplions de ne pas attendre les trois ans convenus mais d'ériger immédiatement la mission de Sainte-Angélique en paroisse canonique.»

Le 15 février 1853, l'évêque signe le décret à Sainte-Angélique de Papineauville. Les gens des presque-îles, des côtes, du fief sont heureux mais pas le curé de L'Orignal, Médard Bourassa. En colère, il ne montre guère de charité chrétienne: «Monseigneur (...), M. Denis-Benjamin Papineau attend toujours pour se confesser le grand Péni-

tencier que le pape doit lui envoyer exprès de Rome pour l'absoudre de son vœu de bâtir.» (Il s'agissait de l'église de Bonsecours!) «Au moment actuel, il se propose de bâtir une maison ou plutôt un manoir, puisqu'il est seigneur, assez vaste pour réunir à la fois, commodément et largement, à certains jours de fête, tous les membres de sa Papinoterie (...).»

Les *Orientaux* et les *Occidentaux* multiplient les démarches. L'évêque ne revient pas sur sa décision. La première école, érigée en 1829 dans la partie ouest, accueillait les protestants et les catholiques. Une autre s'élèvera bientôt près du Chemin du roy et de la montée Saint-François, une troisième dans l'actuel village de Plaisance et une quatrième dans le rang Papineau.

Près du moulin de Gilmour, on rebâtit à neuf et les immigrants écossais affluent toujours. Les Irlandais préfèrent Sainte-Malachie; ils construisent à Mayo leur église qui sera bénite le 30 juin 1857. À Thurso, la communauté baptiste élève sa première église sur la rue Galipeau; presbytériens et méthodistes font de même à l'angle des rues Fraser et Desaulnac. Dans ce village, John Archibald Cameron gère les entreprises forestières de la compagnie Gilmour et s'intéresse aux concessions de son patron

sur les rivières La Blanche et de la Petite-Nation.

Lentement, la propriété de North Nation Mills s'apprête à changer de mains car les alliances entre les grands dirigeants forestiers se dessinent.

Les Gilmour

On retrouve le premier Allan Gilmour (1775-1849) dans une importante firme écossaise de Glasgow; la construction navale de voiliers fait partie de ses préoccupations. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre l'existence, à Québec en 1828, d'une filiale de la Allan Gilmour & Co.; l'un des neveux émigre au Canada et fonde la William Ritchie Co. Dès lors, la parenté suit: James Gilmour et son frère Allan Gilmour Jr ainsi que leur cousin, un autre Allan Gilmour, de Shotts, Écosse. On les revoit au sein de la compagnie Ritchie qui distribue des marchandises pour l'industrie du bois. En 1841, James et Allan (celui de Shotts) prennent la succession familiale et forment la Gilmour Co.

Lorsque l'ancêtre John Gilmour meurt en 1877, Allan demeure le seul héritier de la première filiale à Québec. Les derniers des héritiers vendront tout en 1921, à la Compagnie Gatineau, une filiale de la Riordan Cie ltée de Montréal.

En 1854 toutefois, à North Nation Mills, Allan Gilmour embauche Thomas Cole au moulin de la Chaudière et John Archibald Cameron au moulin de Thurso. Pendant huit ans, l'entreprise prospère.

Thomas Cole

Originaire du comté de Denbury-Devon en Angleterre, il y voit le jour le 28 mars 1822 selon le biographe de la famille.³⁶ Il émigre au Canada vers 1837. De Québec, où il voit partir les navires chargés de bois et arriver les autres chargés de militaires, il se rend à Montréal et gagne bientôt l'Outaouais. Vers 1854, le voilà gérant d'affaires de la compagnie Gilmour à North Nation Mills. En 1858, le pasteur baptiste John Edwards qui, de Clarence (aujourd'hui Russell), vient prêcher à Thurso, y célèbre le mariage de Thomas Cole avec Phoebe Schryer, fille de Mary et Alanson Schryer de Sainte-Angélique de Papineauville.³⁷ Le couple quitte North Nation Mills en 1881 et Thomas Cole meurt dans une ferme de Westboro en 1904.

Au cours de ce récit, on reverra Thomas Cole lorsqu'il sera devenu l'un des associés de la compagnie Cameron. Soulignons cependant que, du 1er août 1867 au 16 juin 1881, il fut le premier maître de poste à North Nation Mills.

John Archibald Cameron

Né à Glengarry, Ontario, en 1821, il s'initie très jeune au commerce du bois. Avec son frère George, il érige un moulin à scie dans Lochaber, à deux kilomètres de Thurso, dès 1851 et construira une longue glissoire jusqu'au quai Whitcombe, sur la rivière des Outaouais. Allan Gilmour le nomme gérant de ses affaires à Thurso.

C'est là que John Archibald Cameron fera la connaissance de John Cameron Edwards, jeune commis de Stephen Tucker, un riche marchand de bois dans la seigneurie de la Petite-Nation. De décembre 1857 au 28 juin 1859, Cameron emploiera Edwards à titre de commis principal. Les deux s'associent en septembre 1859 pour former la compagnie Cameron & Edwards. Trois ans plus tard, ils acquièrent les moulins et les droits de coupe d'Allan Gilmour sur la rivière La Blanche.

Une série de fusions et d'associations s'ensuit bientôt lorsque les deux associés, intéressés à la construction de barges, étendent leurs opérations. L'arrivée des frères Edwards et de la compagnie James Maclaren dans l'histoire de North Nation Mills va se précipiter.

John Archibald Cameron, père de dix enfants par son mariage avec Alexandrina Cameron, meurt à Stadacona Hall le 14 mai 1899 à l'âge de soixante-dix-huit ans.

John Cameron Edwards

L'histoire des frères Edwards est intimement liée à l'expansion de North Nation Mills durant quatre décennies (de 1862 à 1902). Le père, William Edwards, arrive de Portsmouth, Angleterre, vers 1820 avec son épouse écossaise, Ann Cameron. Leur fils aîné, John Cameron Edwards naît à Clarence le 22 décembre 1836. Commis de Stephen Tucker, au salaire de quatre dollars par mois, entre le 10 mai 1853 et le 28 janvier 1857, il retourne à Clarence où il enseigne durant quelques mois pour vingt dollars. Revenu à Thurso, il s'occupe de la comptabilité de Joseph Whitcomb, puis se joint au bureau de John Archibald Cameron, alors gérant de la compagnie Gilmour.

C'est là que sa carrière commence réellement car, en 1862, il fonde la compagnie Cameron & Edwards. Quatre ans plus tard, les deux associés modifient le nom de l'entreprise quand Donald Archibald Cameron, frère de John Archibald, et James MacLaren les rejoignent. Une nouvelle compagnie est formée en 1869 sous la raison sociale The John A. Cameron & Co. Elle acquiert alors tous les intérêts de la compagnie Gilmour sur la rivière de la Petite-Nation. North Nation Mills a donc un nouveau propriétaire.

L'ensemble des actions des associés se répartit ainsi: trois parts de 25% chacune à

John Archibald Cameron, John Cameron Edwards et James MacLaren, tandis que Thomas Cole et Donald Archibald Cameron en possèdent chacun 121/2%.

Dans l'intervalle, l'aîné des frères Edwards s'intéresse beaucoup à la construction de barges. Tour à tour, la *Thurso*, *Clarence*, *Blanche*, *Scotia*, *Clyde*, *Iona* voient le jour. Tant et si bien qu'une autre entreprise prend forme en 1867 et 1868. Le capitaine James Wood, machiniste expérimenté et superviseur de bateaux à vapeur à Montréal, quitte la métropole pour prendre charge du travail d'expédition sur l'Outaouais, à *Thurso*. Il s'associe avec Cameron & Edwards. Un autre partenaire se faufile: William Cameron Edwards, jeune frère de John Cameron.

Entre tous ces Edwards et Cameron, il pourrait être facile de s'y perdre mais l'aîné du groupe, John Cameron Edwards, a eu la bonne idée de tout raconter par écrit.³⁵ On peut donc présenter la chronologie exacte: 1859-1862 - John Cameron Edwards (J. C.) est le commis principal de John A. (J. A.) Cameron.

22 septembre 1862 - association de J. C. Edwards à J. A. Cameron sous la raison sociale Cameron & Edwards; achat des intérêts Gilmour sur la rivière La Blanche.

1867-1868 - construction de barges avec son

frère William Cameron Edwards et James Wood.

1869 - association de Cameron & Edwards avec James MacLaren, Thomas Cole, Donald Cameron. Fondation de la compagnie John A. Cameron; achat des intérêts Gilmour à North Nation Mills et sur toute la rivière de la Petite-Nation.

1871 - fermeture de la manufacture de bois, propriété de Cameron & Edwards, à Thurso le 25 novembre; construction d'un moulin à vapeur à Rockland.

En 1883, John Cameron Edwards prend sa retraite et, durant vingt-cinq ans, voyage de par le monde. Il meurt en 1924 à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Six enfants lui survivent: Gordon, Boyd, Cameron, Florence, Ida et Edith.

De Cameron & Edwards à W. C. Edwards & Co.

À North Nation Mills, entre 1875 et 1877, tout ne semble pas tourner rond. Le gérant de la compagnie John A. Cameron, Thomas Cole fait face à plusieurs problèmes. L'un des associés mineurs de l'entreprise, Donald A. Cameron est décédé sans testament le 25 décembre 1875. D'autre part, la famille de Thomas Cole grandit et il s'inquiète de l'éducation de ses enfants. Il préférerait s'établir sur une terre, plus près des grands

centres. En outre, la récession menace le pays et James MacLaren s'inquiète des affaires. Il prie J. C. Edwards de se rendre à North Nation Mills pour faire le tour des chantiers et de toute l'entreprise.

Edwards quitte sa ferme de Clarence et, avec toute sa famille, vient s'installer à North Nation Mills. De hautes piles de pin et de cèdre dorment depuis deux ans dans la cour. L'inventaire s'allonge, les règlements de succession se compliquent. Pour ménager la susceptibilité du gérant Thomas Cole, le "délégué" de la compagnie lui suggère un petit voyage en Europe avec sa fille aînée. «Vous trouverez peut-être des parents intéressés à investir dans la compagnie et vous pourriez ainsi racheter la part de notre ami D. A. Cameron.»

Cole parti, J. C. Edwards ferme tous les chantiers et North Nation Mills pendant un an. Il profite toutefois de cette période pour régler, à l'avantage familial, les problèmes de succession.

Donald A. Cameron étant mort sans testament, sa participation de 12 1/2% — soit un huitième — revient en moitié (un seizième) à sa femme et en moitié à ses quatre enfants (un soixante-quatrième chacun). L'héritière principale manifeste son intention de céder sa part contre dix mille dollars; le tuteur des

enfants, l'oncle Colin Cameron opine dans le même sens. J. C. Edwards parle de cet arrangement à Thomas Cole revenu d'Europe mais celui-ci préfère maintenant se retirer des affaires et serait bien aise de vendre ses actions — un huitième — pour vingt mille dollars.

James MacLaren et J. C. Edwards acceptent. «J'avance l'argent nécessaire et je me charge de l'intérêt sur mes propres actions jusqu'au moment où je suis en position de remboursement», écrit J. C. Edwards. De son côté, MacLaren négocie l'autre huitième. Voilà certes un tour de passe-passe que le fondateur de la compagnie John A. Cameron n'a peut-être pas tellement apprécié. Lorsque tout est réglé, en 1881, les actions de l'entreprise sont réparties de la façon suivante: John A. Cameron, un quart ou 25%; John Archibald Edwards, un quart plus un huitième ou 37 $\frac{1}{2}$ %; James MacLaren, un quart plus un huitième ou 37 $\frac{1}{2}$ %.

J. C. Edwards demeure à North Nation Mills après la réouverture en octobre 1877, jusqu'au 30 septembre 1882 alors que la compagnie John A. Cameron décide de tout vendre.

Le moulin de la Chaudière que Papineau avait vendu huit mille dollars à Alanson Cooke en 1854 n'a plus la même valeur vingt-huit ans plus tard. À la Rotonde de la Maison

Russell, à Ottawa, la propriété de la compagnie John A. Cameron inclut les moulins, les améliorations, les bâtiments, les fermes. James MacLaren offre quatre-vingt-dix-neuf mille dollars; William Cameron Edwards (qui deviendra sénateur en mars 1908 sous le règne de Wilfrid Laurier) surenchérit avec cent mille dollars.

North Nation Mills devient la propriété de la W. C. Edwards Co. La lecture du contrat signé le 31 août 1882 est plutôt fascinante. Comparaient alors à Papineauville, devant le notaire Francis Samuel Mackay, d'une part: messieurs John A. Cameron de Thurso, James MacLaren de Buckingham et J. C. Edwards de North Nation Mills et, d'autre part: messieurs J. C. Edwards et John A. Cameron, James Wood, W. C. Edwards, John A. Cameron et J. C. Edwards.

L'énumération de tous les biens concernés par cette transaction est digne d'intérêt. Le lecteur en trouvera dans les références la version notariale anglaise.³⁸

La compagnie W. C. Edwards géra North Nation Mills de 1882 à 1902; elle procéda alors au démantèlement du village et vendit toute la superficie entre 1920 et 1921.

RÉFÉRENCES

32. Voir *La saga de Thurso*, Jean-Guy Perras, Éditions de la Petite-Nation 1985.

33. *L'Amérique du Nord britannique (1760-1867)*, Noël Vallerand et Robert Lahaise, page 199.

34. CHAMBERLAND Michel, *Histoire de Montebello*, page 188.

35. LAMARCHE Jacques, *Histoire de Montebello*, fascicule A, page 8.

36. ROCHESTER, Lloyd B., *The Cole Family*, Ottawa 1972.

37. *Business Career of J. C. Edwards (1853-1883)*, page 76.

Recherches de Lynda Whitlock et Louise Leclerc, 1984, Plaisance.

38. Extraits du contrat signé en 1882.

«1° The Mill Reserve, of an irregular figure and containing eighty four arpents of land in superficies, the whole more or less bounded on the north, and south, by the North Nation River, and on the east partly by lot n° 7 of Côte du Moulin and partly by lots n° 12 & 13, west, of Côte Chemin Papineau, together with the Saw Mills, store, carpenter shop, blacksmith shop, stables & all other buildings & outbuildings thereon erected.

«2° Part of lots numbers 5,6, and said lot number seven, of said Côte du Moulin, known as the Mill farm, containing said property, two hundred and fifty one arpents of land in superficies, the whole more or less, on which a dwelling house, five barns, two stables, three sheds and other buildings, are erected.

«3° The east part of lot n° 13, west, of Côte Chemin Papineau, containing about forty five arpents of lands in superficies, more or less, being part of the mill farm or that portion from water line in large gully or ravine, extending west to Mill Reserve, the eastern part of said lot being the property of Robert Calder.

«4° Part of lots numbers six, seven, eight, nine, ten, eleven and twelve, west, Côte Chemin Papineau, (nos. 7,8,9,10,11, &12) on which is erected & built a slide conducting to piling ground and the piling ground on the east side of the North Nation River, containing said parts of lots, about one hun-

dred and five arpents in superficies, the whole or less, with a cookhouse, storehouse, office and dwelling house as rafting ground, thereon erected.

«5° Part of lots A & B Black's Bay range, on which is piling ground and wharves on west side of River, containing seventy three arpents of land in superficies, more or less.

«6° Gore lot, on west side of the Petite or North Nation River, on which slide bridge and slide down on west side of River is built, containing one hundred and sixty nice arpents of land in superficies, more or less.

Parish of St. André Avellin, in the said Seigniorly.

«7° Part of lots A and n° 1 côte St-Joseph, on which the round slide, basin and dam are built, containing about twenty arpents of land in superficies.

Lands in the Gore of Lochaber, said County of Ottawa.

«8° Part of lot n° 4, in the fourth range of lots containing one hundred and twenty five acres of land; part of lot n° 5, in the same range, containing about ninety acres of land - without any warranty as to precise measurement upon which parts of lots n° 4 & 5, a cookhouse and all dwelling houses on the west side of said Nation River, near the mills, are erected.

«9° Lots number four & five (4&5) each containing two hundred acres of land, and lot number six (n°6), containing about eighty five acres of land, in superficies, more or less, in the fifth range of lots of said gore of Lochaber.

Lands in the Township of Preston, said County of Ottawa.

«10° Lac Barrière Depot farm, in unsurveyed territory, of the consents which may be assigned to it hereafter, upon which about two hundred acres of land are cleared and under cultivation, and has thereon a dwelling house, four barns, three stables, three sheds, store and storehouse and other outbuildings are erected.

«11° The Fournier farm, also in unsurveyed territory has about twenty five acres of land, cleared, with one barn, thereon erected.

«12° All the said vendors rights, title and interest to dams, booms, slides and other River improvements on the said Petite Nation River and its tributaries: - The said vendors remark that they only have a squatter's claim on the Lac Barrière Depot farm and the Fournier farm, mentioned in n° 10 & 11 - and that they merely sell their rights thereto.»

9. L'agonie et la résurrection

Le visage de Plaisance a bien changé en trois quarts de siècle. Jadis, il fallait plus d'une semaine de canotage sur la rivière des Outaouais pour se rendre de Montréal à la Petite-Nation.

Vers 1815-1820, le premier missionnaire de la seigneurie venait passer un mois durant l'hiver et trois semaines l'été; il logeait dans l'humble manoir du seigneur sur l'île à *Roussin*. Denis-Benjamin Papineau l'accueillait chez lui et les premiers colons venaient y assister à la messe, faire baptiser leurs enfants (trente-trois au cours de 1816) et même échanger les promesses nuptiales.

«L'an 1816, après la publication d'un seul ban de mariage, ayant dispensé les parties des deux autres, entre Jean-Baptiste Bousquet, fils majeur de Cristophe Bousquet et de Françoise Lafleur, ses père et mère, de la paroisse de Varennes, d'une part; et Marie Cown, veuve de J. Collerette dit Bourguignon, domiciliée en cette mission, d'autre part (...) j'ai reçu le mutuel consentement des parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de Etienne Mathieu, Louis Renaud dit Dumoulin, J.B. Tétro dit Ducharme et François

Tessier, qui tous, ainsi que les époux, ont déclaré ne savoir signer.»³⁹

C'est encore dans la maison de Denis-Benjamin Papineau que les colons se réunissent, le 5 septembre 1818, dans le but de préparer la construction de la première chapelle de la seigneurie «dont il n'y a que le front et une très petite partie de la profondeur d'établis». Ils n'attendent pas la bénédiction de leur église à Bonsecours pour créer, plus près de leurs terres, la première école de la Petite-Nation. À l'automne 1829, entre le fief de Plaisance et le cap Bonsecours, vingt-cinq enfants fréquentent déjà cette école. On peut retrouver aux archives la liste des premiers commissaires alors appelés syndics: Daniel Baldwin, Elyah Baldwin, Nathanael Cummings, Stephen Tucker et le secrétaire William McDole. L'année suivante, Étienne Racicot et Denis-Benjamin Papineau lui-même complètent le «corps scolaire». Cette initiative ne semble pas avoir plu au curé de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours.

Ainsi, le 5 juillet 1829, le curé Paisley s'empresse de faire adopter une résolution par les marguilliers afin d'accorder «sur les revenus de la fabrique six livres et cinq schellings annuellement, pour aider à la construction et au fonctionnement d'école

dans la paroisse». Celle de Plaisance lui paraissait un danger pour les catholiques. «Cette école ainsi administrée, enseignée et fréquentée par un tel élément (anglais et protestant) — écrira le curé Chamberland cent ans plus tard — constituait un danger réel pour les enfants catholiques.»

Tant et si bien que le deuxième curé de Bonsecours, Thomas Power refuse d'imiter son prédécesseur et de rendre visite aux enfants de «l'école de la partie ouest dirigée et fréquentée par les protestants». Pourtant, Denis-Benjamin Papineau et sa femme n'ont pas hésité à y envoyer leurs enfants. Fin janvier 1833, l'évêque de Montréal est en tournée pastorale et écrit: «Nous permettons à la fabrique de rendre à monsieur Papineau, s'il justifie de sa créance, que lui soient rendus les cinq livres et cinq schellings qui paraissent avoir été avancés de bonne foi. Désapprouvons aussi que la dite école des syndics ait été bâtie sans notre permission sur le terrain de la fabrique.»⁴⁰

Devons-nous croire qu'il valait mieux rester ignorant que de fréquenter une école non autorisée par l'évêque? Cependant, «les nouveaux syndics canadiens-français, curé en tête, faisaient l'examen des élèves et distribuaient force compliments aux professeurs». Arthur Crosbie, John Lee et Lucinda Hayes furent les premiers à y enseigner. Par

ailleurs, dès janvier 1830, Denis-Benjamin Papineau réclame du gouverneur John Kempt une école catholique à Bonsecours. Elle y fut construite mais demeura fermée durant quinze ans!

À North Nation Mills, les frères Edwards ne s'embarrassent pas de toutes ces complications. Ils aident à la construction sur place d'une église et d'une école qu'ils confient à la communauté majoritaire baptiste. Les gens de Sainte-Angélique pourvoient, en 1862, à l'instruction des enfants de la partie ouest de la seigneurie (Papineauville et Plaisance) en bâtissant deux écoles catholiques au village et une troisième au milieu de la campagne. Simonne et Lucien Lavoie écrivent: «Une autre école s'éleva bientôt au coin de la grande route appelée jadis Chemin du roy, et de la montée Saint-François, puis une autre à l'ouest du village de Plaisance et une dans le rang Papineau.»

La naissance de la Confédération de 1867 n'affecte guère la vallée de la Petite-Nation plus intéressée à sa subsistance qu'aux grandes théories politiques. Toutefois, la région se ressent, comme d'autres, des débuts de la révolution industrielle durant les années soixante-dix. Le charbon et l'acier commencent à remplacer le bois; ils arrivent à point pour le jeune gouvernement du

Canada, occupé à construire l'Intercolonial et le Canadien Pacifique.

Dans la Petite-Nation, 1877 demeure une plaque tournante. L'arrivée du chemin de fer y marque cette année. Si, au tout début du dix-neuvième siècle, les canots permettaient de faire le parcours entre Montréal et le fief de Plaisance au rythme de dix milles par jour, les premiers bateaux de Philémon Wright ont modifié les communications. En 1850, «un petit pyroscaphe transporte le ménage de Louis-Joseph Papineau de Montréal à son manoir». ⁴¹ Il monte à la Petite-Nation par le canal Lachine «en une journée ou deux».

La construction du chemin de fer par le Canadien Pacifique fera de Plaisance «un poste intermédiaire entre la compagnie Edwards à Rockland et North Nation Mills aux chutes de la Nation». ⁴² Dès lors, la compagnie ouvre une route qui part de la rivière et du moulin pour gagner la baie de la Pentecôte et la toute première gare du C.P.R. à Plaisance, afin d'y acheminer ses produits.

Bûcherons et draveurs fréquentaient déjà l'endroit mais la construction de maisons et d'hôtels s'accroît. En bas de North Nation Mills où vivent les contremaîtres, gestionnaires, traiteurs et employés du moulin, un autre centre d'attraction prend forme. Aujourd'hui octogénaires, les enfants des

habitants à la fin du siècle évoquent de rudes batailles. «Les Bully Gangs furent royalement, plutôt durement, remis à leur place par de nouveaux colons soucieux de voir grandir leur famille dans une atmosphère d'ordre et de paix.»

Au cours des dernières décennies du dix-neuvième siècle, la propriété du moulin subit quelques changements qui, toutefois, n'affectent guère les opérations courantes. La compagnie de John Archibald Cameron et John Cameron Edwards dirige jusqu'en 1871; les premiers associés rejoignent alors James Wood et William Cameron Edwards de Rockland. Bureaux de poste et de télégraphe sont aménagés à North Nation Mills et à Thurso. De nouveaux gestionnaires de la compagnie W. C. Edwards, tels Thomas Cole et, à compter de 1882, Alanson Erwin Schryer, s'installent près du moulin de la Chaudière. Tout appartient à l'entreprise créatrice d'emplois et dévoreuse d'hommes.

La Petite-Nation tout entière résonne des coups de hache de bûcherons accourus aux vastes chantiers d'automne et d'hiver. «Les bûcheurs abattent les arbres propres à l'exploitation et séparent du reste les parties qui ne conviennent pas comme bois de commerce (...). Les charretiers chargent les pièces de bois sur leurs traîneaux (...) et les conduisent à la jetée sur le bord de la

rivière flottable la plus voisine. La jetée est ainsi appelée parce que les pièces de bois amassées dans cet endroit sont précipitées toutes ensemble dans la rivière au printemps quand la fonte des glaces et de la neige permet de commencer la descente vers le moulin à scie.»⁴³

La compagnie — du moins l'une des nombreuses compagnies forestières — du futur sénateur William Cameron Edwards ne cesse d'acquérir de nouveaux territoires, à partir de son siège social de Rockland. Aussi, le contrat de vente, daté du 20 mai 1920, à la compagnie Gatineau, via Isaac Walton Killam, établit à quatre millions et demi de dollars la valeur des «droits, titres, possessions et propriétés» concernés. Lorsque la compagnie Gatineau commence, peu après, à rafler ou fusionner les plus importantes entreprises forestières de l'Outaouais, le coût s'élève à soixante millions de dollars.

On est loin des huit mille dollars que Louis-Joseph Papineau avait demandés à Alanson Cooke en 1852-1854. Mais toutes ces fusions, à la fin du dix-neuvième siècle, préparent l'agonie de North Nation Mills. De Rockland le sénateur Edwards rayonne jusque dans les cantons de Lochaber, Mulgrave-Derry, Preston, Addington, Hartwell. Le *petit* moulin des chutes de la Chaudière, à Plaisance, ne suffisait plus, n'intéressait plus les

frères Edwards. Les vacanciers du vingtième siècle, au lac Simon, ignorent totalement, lorsqu'ils admirent les chutes sauvages d'Ox Bow et de Pambrun, qu'elles ont toutes appartenu à cet empire familial.

En 1903, la compagnie ontarienne ambitionne d'acquérir des domaines, de posséder des royaumes; North Nation Mills ne fait plus le poids. Elle ordonne le démantèlement du moulin de la Chaudière et déménage tout à la ferme familiale de Bouchette, dans la vallée de la Gatineau. Jusqu'à la vente définitive de ses intérêts, en 1920, la compagnie W. C. Edwards ne continue pas moins de profiter à son avantage des richesses de la Petite-Nation. Le bois dorénavant acheminé directement à la rivière des Outaouais est encagé puis conduit, sous forme de grands radeaux flottants, à Rockland.

North Nation Mills résiste du mieux qu'il peut. Samuel Campbell, Jim Allen, Burton Cummings gèrent pendant l'intérim mais l'avenir est sombre. Les familles de cette ancienne communauté prospère assistent, impuissantes, à la lente agonie de leur hameau. Elles n'ont d'autre choix que de quitter la Petite-Nation ou de descendre à Plaisance et Papineauville. Entre 1903 et 1920, l'exode se poursuit. Une bien courte période d'espoir surgit lorsque la compagnie Gatineau reconnaît le potentiel hydraulique

des chutes. Peine perdue, la Gatineau Co. Ltd a d'autres chats à fouetter que la survivance de bâtiments devenus désuets au bord des chutes de la Petite-Nation à Plaisance. Elle n'hésite d'ailleurs pas à vendre une partie de ses réserves forestières à la Singer Manufacturing Co. qui s'est établie à Thurso en 1923.

Le village de Plaisance essaie en vain d'y attirer cette nouvelle entreprise mais ne réussit pas à surmonter la concurrence fort active de Thurso. La compagnie Gatineau se réserve tout au plus les droits de passage à la rivière afin de protéger ses objectifs hydro-électriques. Une grande superficie de la Ferme de Plaisance, située dans la côte de la baie Noire, passe aux mains de la Singer qui, en 1927, revend la plupart des lots acquis précédemment.

L'agonie de North Nation Mills prend fin; le démantèlement est consommé. Église, école, cordonnerie, magasins, bureau de poste, tout est rasé. Ce qui échappe aux démolisseurs mécaniques deviendra la proie du temps. «En 1935, rien ne laissait supposer qu'il y avait eu, sur le site, un village à la fois rural et industriel.»⁴⁴

Le silence et l'oubli, l'indifférence et l'amertume recouvrent le hameau durant vingt-cinq ans. Quelques vieux, au hasard d'une randonnée nostalgique, reviennent sur

les lieux. La forêt a de nouveau envahi les rives toujours aussi enchanteresses. Quelques jeunes aventuriers, peut-être nourris de l'ambition audacieuse et secrète d'y abriter leurs premières amours, s'y risquent et s'y plaisent. Les anciens racontent les prouesses d'antan, à la fonte des glaces, sur le vieux pont branlant. Un matin de Pâques, la débacle est passée alors que des hommes et des chevaux étaient déjà rendus au milieu du pont. Ils furent entraînés jusqu'à l'île et, miraculeusement, terminèrent leur traversée en reprenant pied sur la terre ferme juste en haut des chutes et de la grande coulée. Ébahis, les jeunes auditeurs ont voulu revoir ces lieux de légendes et de miracles. D'un récit à l'autre, la municipalité de Plaisance s'est émue au début des années soixante de notre vingtième siècle. Une nouvelle génération, sensible à la beauté du site et à sa valeur historique et patrimoniale, a entrepris des démarches pour faciliter l'accès des chutes au public.

En septembre 1976, le conseil municipal prend l'initiative d'insister auprès du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

«Nous considérons que ce projet est d'une grande importance vu le nombre de touristes qui s'y rendent et qui doivent marcher courbés sous les branches pour visiter les endroits les plus beaux. Étant donné que

l'Hydro-Québec⁴⁵ avait offert ce terrain à la municipalité, moyennant une assurance-responsabilité de 200 000 \$; que cette chute est l'une des plus belles de la province de Québec; que cet endroit a été le premier village d'une trentaine de maisons avant que Plaisance ne fut, et portait le nom de North Nation Mills⁴⁶, tout ceci nous incite à voir au développement de ce merveilleux site. Notre municipalité a fait des démarches depuis 1964 auprès des autorités concernées pour le développement de ces chutes.»⁴⁷

L'initiative des promoteurs permet le nettoyage du boisé, la coupe du bois mort, le défrichement d'un sentier pédestre, l'aménagement d'un îlot de stationnement. Les chutes de la Chaudière y gagnent en popularité, tout comme Plaisance. On songe à «faire de l'ensemble des propriétés de l'Hydro-Québec un projet d'envergure régionale complémentaire au parc des Grandes baies.»

Le ministère des Affaires culturelles et celui du Tourisme unissent leurs efforts à ceux de la municipalité dans un plan triennal de mise en valeur qui a porté fruit depuis 1982. Le grand saut de la Chaudière, aux chutes de Plaisance, a retrouvé son identité originelle. Un magnifique belvédère débouche, à mi-chemin d'un beau sentier, au bord de la grande coulée et des merveilleuses

chutes de la rivière de la Petite-Nation. Des ethnologues et des archéologues ont entrepris l'étude du site historique; nul doute qu'un centre d'interprétation naîtra bientôt.

RÉFÉRENCES

39. Registre paroissial de Bonsecours, premier mariage dans la Petite-Nation, Montebello.

40. CHAMBERLAND Michel, *Histoire de Montebello*, page 155.

41. CHASSÉ Béatrice, *Le manoir Papineau*, 2e partie, page 25.

42. LAVOIE Lucien et Simonne, *Historique de la paroisse de Plaisance*, page 6, 1980.

43. *Le nord de l'Outaouais*, manuel-répertoire d'histoire et de géographie régionale, page 59, *Le Droit* 1938.

44. WHITLOCK Lynda et LECLERC Louise, *Recherche ethno-historique*, page 49, Plaisance 1984.

45. Par suite de la nationalisation de l'électricité au Québec en 1962, Hydro-Québec acquiert alors les propriétés de la Gatineau Power Co.

46. La désignation du moulin de la Chaudière au bord de la rivière de la Petite-Nation remonte au tout début de la seigneurie. Le terme se maintient dans la correspondance et les contrats jusqu'après la vente du moulin en 1854. Toutefois, lorsque les frères Edwards arrivent de Clarence et Rockland vers 1862, ils sont familiers avec une rivière ontarienne appelée *South Nation*. Celle qui coule du côté québécois devient tout naturellement,

pour eux, la *North Nation* et le moulin est aussi naturellement un *Mill*. D'où l'émergence du nom North Nation Mills.

Le site historique de North Nation Mills existe donc mais les chutes de la rivière de la Petite-Nation, au grand saut de la Chaudière, ont droit de continuer à s'appeler ainsi depuis 1803. Situées à l'extrémité du rang Malo, les chutes de la municipalité de Plaisance, au cours des années, ont aussi porté le nom de *chute à Malo* et *chutes de Plaisance*.

47. Lettre de Roger Blais, datée du 8 septembre 1976, au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

10. Cent quatre-vingts ans à vol d'oiseau

D'agricole et forestière, la partie ouest de la seigneurie de la Petite-Nation devint graduellement industrielle. North Nation Mills en fut le centre durant plusieurs décennies et demeure aujourd'hui le symbole de la détermination de nos ancêtres.

Les noms prestigieux de Joseph Papineau et de son fils Louis-Joseph évoquent le plus souvent l'histoire de la seigneurie. Celui du seigneur de Plaisance n'en est pas moins au coeur de l'évolution quotidienne. Jour après jour, alors que son père ou son frère sont retenus à Montréal, Québec ou Londres, le jeune gestionnaire doit, sur place, transposer dans des réalités concrètes les instructions

familiales ou officielles. De l'île Arrowsen à la presqu'île, de son arrivée dans la Petite-Nation en 1805 à son décès en 1854, Denis-Benjamin Papineau s'occupe de tous les détails. Il surveille les travaux, encourage les colons, accueille les missionnaires, organise les pétitions, ouvre la première école et la première chapelle, recrute les ouvriers du moulin, conseille les nouveaux venus, gère les concessions, collecte les rentes, arbitre les querelles, adoucit les rancunes, facilite et suscite les réunions, préside aux fêtes collectives. Bref, plus qu'un fidèle intendant et qu'un gestionnaire compréhensif, il assure le développement de la seigneurie à partir de son fief de Plaisance et voit attentivement à l'expansion des côtes et des montées.

Plaisance devient ainsi le moteur névralgique, le centre dynamique, le point de rayonnement de toute la seigneurie qui, de l'ouest, s'étend à Bonsecours et monte à Saint-André-Avellin, essaime à Papineauville et traverse même la rivière des Outaouais. Son frère, après 1850, ses fils, ses filles et ses neveux poursuivront l'oeuvre entreprise.

North Nation Mills n'existe plus; ce hameau fut néanmoins le seul centre industriel majeur de la Petite-Nation pendant des décennies. Il aura engendré une activité intense et permis à des centaines de familles

de s'établir et, pour plusieurs, de demeurer dans la Petite-Nation.

Les dirigeants de Plaisance ont entrepris, au cours des récentes années, de remettre en valeur ce site historique. Routes, sentiers, fouilles, belvédère et — sûrement bientôt — centre d'interprétation attirent aujourd'hui l'attention publique. Des autocars surgissent de plus en plus au carrefour du rang Papi-neau et de la montée Malo: les chutes du grand sault de la Chaudière grondent et frémissent sous l'oeil admiratif des visiteurs. Une nouvelle vocation, patrimoniale et archéologique cette fois, vient d'éclore à Plaisance. Des grandes villes québécoises, ontariennes et canadiennes affluent d'année en année des touristes passionnés de pittoresque, de beauté naturelle, d'ethnologie et d'histoire.

Fantôme, North Nation Mills reprend vie. Pour que ce territoire industriel ait pu naître, il aura fallu toute l'énergie des premiers colons, bûcherons, draveurs et seigneurs de la Petite-Nation. Ce Mémorial en témoigne à sa façon.

L'admirable splendeur des chutes qu'a découvertes Joseph Senet, en 1803, éblouit maintenant de nouvelles générations. La municipalité de Plaisance en a compris la valeur et l'importance. À l'heure où l'on

pense à commémorer le bicentenaire de la naissance de l'un de ses plus valeureux enfants, Denis-Benjamin Papineau né le 13 octobre 1789, le murmure et le grondement du grand saut de la Chaudière peuvent se répercuter dans toute la Petite-Nation et bien au-delà de cette merveilleuse vallée.

La route du bois devient celle de l'Histoire. Résidences, manoirs, châteaux des seigneurs Papineau y accèdent. Ce dernier chapitre en esquisse le profil.

Châteaux, manoirs, résidences

1. Joseph Papineau visite sa seigneurie en 1803. Il demande à Joseph Senet d'arpenter, en 1804, le front du domaine sur la rivière des Outaouais. À deux reprises, l'été suivant, le seigneur effectue des tournées de quinze et de trente jours sur son territoire. De retour à Montréal au mois d'août, il charge Louis-Antoine Couillard d'aller à la seigneurie pour y construire une grange et une maison dans laquelle Joseph Papineau et son fils Denis-Benjamin pourront résider durant leurs visites.

Le 9 septembre 1805, Couillard aborde dans l'île à *Roussin*, gagne la terre ferme à la baie du Portage (l'actuelle baie des Arcand) et, sur le lot numéro trente-cinq, commence

les travaux. C'est la première RÉSIDENCE PAPINEAU.

2. Acquéreur des deux cinquièmes de la seigneurie, Robert Fletcher réquisitionne cette résidence. Le 28 février 1809, Joseph Papineau donne donc instruction à l'un des contremaîtres engagés au moulin, Nicolas Kinseler, d'ériger sans tarder une nouvelle résidence, cette fois dans l'île à *Roussin*. Le 22 juillet suivant, Denis-Benjamin pend la crémaillère dans le MANOIR JOSEPH-PAPINEAU. Il y vivra jusqu'en 1826.

À la mort de Joseph Papineau, en 1841, le manoir devient désert. Les glaces de l'hiver 1847 finissent par emporter cette maison abandonnée. Son petit-fils Louis-Joseph-Amédée le révèle dans le tome VI de son *Journal*: «En excursion sur les îles Viger et Roussin, cette dernière, berceau de notre civilisation seigneuriale, — écrit-il en juillet

Il semble que l'île seigneuriale n'ait pas été aussi dévastée que le laisse croire cette visite rapide d'Amédée Papineau. En effet, lorsque le jeune fils de Gustave Lavoie s'y rendit au printemps 1920, il vit bel et bien une maison. Alors âgé de quatorze ans, Lucien Lavoie — co-auteur de ce livre — a travaillé tout l'été dans l'île à *Roussin* pour gagner l'argent de ses études. «Mon père avait vendu des chevaux et des vaches au soldat et j'ai fait des clôtures afin que les animaux n'aillent pas jusqu'à la route. Je pouvais me rendre à pied dans l'île par le sentier de la roche blanche qui prolonge la baie des Arcand. Il y avait des bâtiments et une très haute maison de vingt par trente pieds pour la famille du soldat, avec une séparation au milieu sur toute la largeur et un petit salon avec un sofa. Je fus même étonné de la hauteur de cette maison ancienne.»

1847 — le dernier monument, la blanche cheminée de la maison de Pépé a été démolie par les glaces au printemps.»

Soixante-dix ans plus tard, pendant la Première guerre mondiale, le gouvernement canadien met de l'avant son plan d'aide aux anciens combattants. Il acquiert l'île en 1920 et y installe un soldat qui vivote tant bien que mal. Un incendie vient détruire ce qu'il restait des bâtiments. Ottawa vend l'île à Willie Poirier qui compte y exploiter une mine de roches blanches.

En 1962, par suite de travaux hydroélectriques à Carillon, le niveau des eaux de la rivière des Outaouais s'élève de deux à trois mètres. Terrains et boisés riverains sont inondés. Près de la baie des Arcand, au bout de la grande presqu'île, les fondations du premier manoir seigneurial de la Petite-Nation dorment au fond de l'eau.

3. Chaque hiver les glaces isolent le manoir Joseph-Papineau. Le fils Denis-Benjamin, qui l'habite avec sa famille, décide de gagner la terre ferme. Dans son fief de Plaisance, à l'extrémité ouest de la seigneurie, au sud de l'actuelle municipalité de Plaisance, il se bâtit une résidence personnelle. Les gens du pays appellent cette maison le CHATEAU PAPINEAU. Denis-Benjamin y emménage au cours de l'automne 1826 et y reste jusqu'à

sa mort le 6 janvier 1854. Quelques années plus tard, les héritiers vendent la demeure à une dame Smith.

Dans son journal, en date du 7 juillet 1880, Louis-Joseph-Amédée Papineau écrit: «Une lettre du cousin Mackay de Papineauville m'annonce l'incendie, hier soir, du Manoir de Plaisance, l'ancienne demeure de l'oncle Benjamin.»

4. Godefroy Papineau s'était construit une maison en face de celle de son père (voir 3) à Plaisance, au coin de l'actuelle route 148 et du chemin de la presqu'île. Après la mort de Godefroy, cette maison fut vendue à une dame Ross «dans le but d'y ériger un hôtel». Elle devint l'hôtel Ross de Plaisance et fut emportée par la tornade en 1905.

5. Lors de son retour d'exil en 1847, Louis-Joseph Papineau commence à se faire bâtir une résidence au cap Bonsecours. Avec sa famille, il y emménage le 14 novembre 1850 et y demeure jusqu'à sa mort le 23 septembre 1871. Ses héritiers vendent le MANOIR LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU à un entrepreneur américain, Harold Saddlemire, en septembre 1929. L'immeuble est la propriété des Entreprises Canadien Pacifique.

6. En 1930, par le biais de Lucerne-in-Quebec (Seigniority Club Inc.), débutent les travaux de construction d'un hôtel privé

1- Lot 35 où, en 1805-1806, Louis-Antoine Couillard bâtit la première maison Papineau.

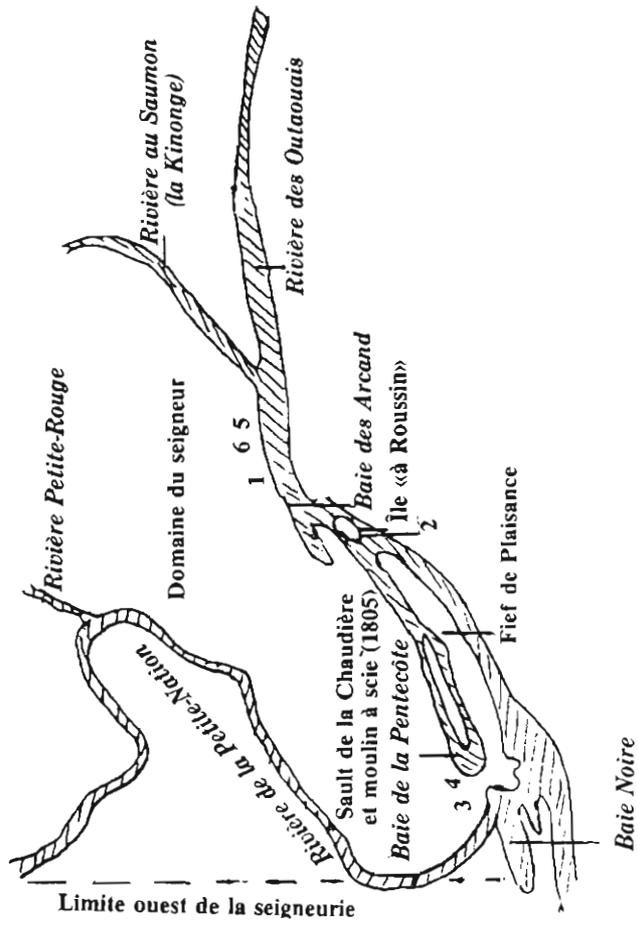
2- Manoir de Joseph Papineau bâti en 1809.

3- Château Papineau bâti en 1826, où Denis-Benjamin s'installe jusqu'à sa mort en 1854.

4- Résidence de Godefroy Papineau.

5- Manoir de Louis-Joseph Papineau, sur le cap Bonsecours, bâti entre 1848 et 1850. Louis-Joseph Papineau y vécut jusqu'à sa mort en 1871.

6- Le Château Montebello.



Les châteaux, manoirs et résidences Papineau

aujourd'hui connu sous le nom CHÂTEAU MONTEBELLO, propriété des Entreprises Canadien Pacifique.

La route du bois

Chaussées ou non de raquettes, les équipes de bûcherons s'engagent de plus en plus profondément dans la forêt. Comme les routes n'existent pas dans ce vaste domaine plein de lacs et de rivières, les chevaux et les traîneaux longent la Petite-Nation tumultueuse ou secrète. Les hommes entaillent à la hache des chênes majestueux, des pins séculaires et des érables au tronc volumineux. Par d'étroits sentiers cahoteux lentement élargis, ils avancent vers le nord de la seigneurie sans s'éloigner de la rivière.

Durant plusieurs années, Joseph Charbonneau et d'autres guideront leurs *timmes* de perchérons qui, de la rive déclive ou de la falaise rocheuse, tirent des monceaux de billots vers le moulin. Les draveurs aux pieds agiles et à la gaffe précise bousculent et poussent les troncs rebelles ou égarés jusqu'au pont des chutes de Plaisance. L'eau tumultueuse et grondante alimente le moulin où les scieurs s'activent.

Au pied de la glissoire longue d'un demi-mille, les *cajeux* attendent madriers et douves que les chalands de la compagnie

apporteront à la rivière des Outaouais. A la sortie de la Nation, au sud de Plaisance, des bateaux de transport naviguent jusqu'à Hawkesbury. Des ouvriers les déchargent pour expédier le bois vers Montréal, par le chemin de fer. Quand le canal de Carillon sera ouvert, après 1824, contournant les chutes du Long-Sault, les bateaux pourront descendre jusqu'à Lachine, gagner Montréal, Québec et les ports européens.

Pendant un demi-siècle, la route du bois de changera pas. Mais, en 1877, le chemin de fer reliant Montréal à Hull modifie les habitudes. La rivière des Outaouais s'étonne d'un silence inconnu, car les trains remplacent les bateaux. À Plaisance, la gare de North Nation Mills devient un nouveau centre d'activités. Au bas de la Nation, les hommes peuvent maintenant empiler le bois pour le transporter non plus vers la rivière des Outaouais, mais la voie ferrée. La compagnie fait tracer un chemin de terre traversant les lots 380 et 384, via la baie de la Pentecôte et la gare.

Pendant vingt-cinq ans, sur la glace au cours de l'hiver ou dans les sentiers gravelés en été, hommes et chevaux s'engagent sur la route du bois, de North Nation Mills à la gare de Plaisance. Après la démolition du moulin des chutes, en 1904, les draveurs de la Petite-

Nation reviennent à l'ancienne route qui conduit à la rivière des Outaouais. Des bateaux à vapeur sillonnent de nouveau la grande étendue d'eau pour acheminer les trains de bois à Rockland. Chevaux et matériel hivernent à la Ferme des six, propriété de la compagnie W. C. Edwards à Bouchette.

Rendez-vous des travailleurs

Il fallut cinq ans (1872-1877) à la Continental pour terminer les travaux du chemin de fer. Ménésiphe Auclair fut le premier opérateur de la gare de North Nation Mills, à Plaisance. Les voyageurs, bûcherons et journaliers y arrivent par centaines, pour la coupe du bois pendant l'hiver ou après la drave. La plupart d'entre eux n'ont pas de domicile et vivent dans des campements de toile.

Une douzaine de maisons ont été bâties, dont quatre hôtels à Plaisance: celui de madame Ross dans la côte du front, l'hôtel Lamothe au centre du village, l'hôtel de Frank Couillard près de la gare et de l'hôtel Lavoie. Les hommes s'ennuient, se défient, s'engueulent, se détendent, s'insultent ou s'affrontent. Chaque chantier a son contre-maître et ses fiers-à-bras, tels les Berlinquette. Pour s'amuser ou se délasser, les pensionnaires d'un hôtel rendent visite à

ceux d'un autre. C'est à qui viderait le plus vite l'autre établissement au milieu de troublantes bagarres.

Plaisance aussi eut son Jos Montferrand. Les batailleurs invétérés s'en rendirent bientôt compte lorsqu'ils voulurent s'en prendre à lui, paisible citoyen de Plaisance. Mal leur en prit car il s'agissait d'un solide gaillard de sept pieds, pesant trois cents livres, qui n'aurait habituellement pas touché à une mouche. Provoqué, bousculé, insulté, il voulut éviter la bagarre et continuer son chemin. Les assaillants le traitèrent de lâche et de pleutre; il poursuivit son chemin, attendant que le plus matamore de la *gang* ait fini ses railleries. Alors il pivote lentement et marche vers l'homme qui piaillait. Bûcherons et draveurs s'éloignent pour laisser la place aux deux géants. Avant même qu'il ne se soit aperçu de ce qui lui arrive, le matamore se tord en deux sous le choc d'un genou puissant. Il n'a pas relevé la tête ou tendu le bras qu'un poing, vif comme l'éclair et solide comme métal, le catapulte en l'air. La sanglante défaite du plus fort-à-bras des chantiers — qui avait fait la pluie et le beau temps durant deux saisons — mit fin au désordre dans les hôtels de Plaisance.

L'autonomie du village

Au tout début de la colonie, les premiers missionnaires comme l'abbé Roupe séjournèrent, à l'été, dans la maison du seigneur et de son fils Denis-Benjamin. C'est à Plaisance que furent enregistrés les premiers baptêmes et mariages dans la seigneurie. Pendant des années, les colons fréquentèrent la petite chapelle improvisée dans l'ouest de la Petite-Nation. Lors de ses tournées pastorales, l'évêque Jean-Jacques Lartigue demeurait chez son cousin, Denis-Benjamin Papineau.

L'église paroissiale fut néanmoins érigée dans l'est, à Notre-Dame-de-Bonsecours. Jusqu'au jour où, selon l'expression du curé Chamberland, *Orientaux* et *Occidentaux* en virent à ne plus se parler. Ces querelles lassèrent le curé de Bonsecours, en 1849; le soir de Noël, il quitta son presbytère à tout jamais et alla s'installer à Saint-André-Avellin. Les *Occidentaux* imitèrent les *Nordiques* et Sainte-Angélique de Papineauville érigea son église paroissiale.

À la fin du dix-neuvième siècle, les gens de Plaisance demandent et obtiennent leur autonomie. Le 23 mars 1900, sous le vocable du Coeur-très-pur-de-la-Vierge-Marie, naît une nouvelle paroisse dans la Petite-Nation: celle de Plaisance. Le décret d'érection civile arrive le 31 octobre 1900 et l'église paroiss-

siale est terminée en 1901. Le premier curé résident, l'abbé Jean-Baptiste Basinet, emménage au presbytère.

De L'Épiphanie ou de l'île Perrot, de Saint-Hermas ou de Sainte-Scholastique, d'autres familles remplacent avantageusement les anciennes *Bully Gangs* de chantiers. Un marchand de Plaisance, Antoine Perroton, en devient le premier maire (1901-1909) et le fromager Julien Bricault, le secrétaire-trésorier.

Plaisance qui, au grand désespoir du curé William Power, s'était doté d'une première école dès 1832, voit maintenant ces institutions se multiplier. Le curé Basinet n'hésite pas à prendre la présidence de la commission scolaire.

Corvées, tornade et incendies

Les colons de la Petite-Nation avaient l'habitude des corvées. Il existait, du moins jusqu'en 1845, une clause, dans l'acte de concession seigneuriale, obligeant les censitaires à entretenir les chemins. Clause ou pas, en 1918, les habitants de Plaisance y voient. Ainsi le conseil municipal, sous le règne du maire Gustave Lavoie (1913-1919) autorise un emprunt de trente-trois mille dollars auprès du gouvernement provincial. Il veut améliorer l'état des routes. La rue principale — la route 148 —, celles du village

et du rang Papineau sont gravelées. L'épandage se fait au cours de l'été 1919 sous la direction de Jean-Baptiste Dufort. Jour et nuit toutefois, les contribuables se relaient par équipes; une centaine de paires de chevaux tirent les chariots qui apportent le gravier sur place. Plaisance s'en porte mieux et, de plus, fort habilement: il n'a pas à rembourser le capital de sa dette mais seulement l'intérêt annuel de trois pour cent. Le conseil avait prévu des paiements échelonnés sur trente et un ans; l'intérêt est aboli après vingt ans.

Les paroissiens du curé Basinet n'ont jamais oublié la grande tornade en juin 1905. Durant cinq heures, le sacristain Jérôme Paquette fit vibrer le tocsin. Des chutes du moulin jusqu'à l'embouchure de la rivière de la Petite-Nation, le vent tournoyait avec force et furie.

La compagnie Edwards venait à peine de fermer son moulin de North Nation Mills et beaucoup de bois jonchait la forêt. Les draveurs s'affairaient à le descendre au sud du village, à un point appelé *l'encageage*. On procédait sur place au tri des espèces pour le transporter en sacs (*booms*) au moulin de Rockland, via la rivière des Outaouais. En dépit d'un travail incessant, de hautes piles de planches s'amoncellent près du campe-

ment des draveurs en attendant le transport par bateaux ou chemin de fer.

Lorsque le vent s'éleva, ce matin de juin 1905, nul ne pouvait en prévoir la force et la violence. Les piles de bois frémirent et la tornade siffla, souffla. Les tourbillons soulèvent billots et planches comme fétus de paille. Ils emportèrent le campement des draveurs et la maison de Godefroy Papineau devenue celle de madame Smith. Au-dessus du village et de la Nation, la tornade sema la terreur. Les ancêtres qui ont vécu ces heures d'angoisse et de cataclysme sont demeurés convaincus d'un miracle de la Vierge: le village fut épargné, la tornade disparut comme elle était venue.

La compagnie reconstruisit le campement des travailleurs et la drave se poursuivit sur la Nation jusqu'en 1925 alors que North Nation Mills devint un village fantôme. Les maisons furent démolies et transportées à Plaisance et à Thurso, sauf celle du gérant de la ferme. Bâtie vers 1850, cette résidence, au bout du rang, appartient aujourd'hui à André Malo. L'emplacement du village désert et les chutes avaient déjà été vendus (1923-1924) à la compagnie Gatineau. Les deux fermes, à North Nation Mills et près de Plaisance, le bois inutilisé, les réserves de feuillus, passent à la compagnie Singer.

Celle-ci amorce ses travaux d'arpentage en 1926 mais les interrompt peu après puisque le moulin de la Singer sera installé à Thurso plutôt qu'à Plaisance. Le récit de ces transactions fut récemment publié dans *La saga de Thurso* de Jean-Guy Perras (Éditions de la Petite-Nation, décembre 1985).

Si la tornade de juin 1905 sema la terreur, l'incendie de septembre 1941 stupéfia la Petite-Nation.

Un prospère et dynamique homme d'affaires de Papineauville, Paul Bonhomme*, achète, en 1940, une importante coupe de bois de la compagnie Gatineau. Il s'agit d'une limite de bois de pin d'une étendue considérable près des chutes du moulin, allant vers le sud sur une distance de deux milles. Tout le bois est coupé durant l'hiver, de façon à être prêt pour la drave jusqu'à Papineauville le printemps suivant.

Une grande sécheresse s'abat sur la région, de la fin de l'été au milieu de septembre. Par une journée de chaleur intense et de vent violent du sud-ouest, le feu se déclare à

* Le 3 novembre 1898, Théotime Bonhomme, manufacturier, Henri Bourassa, petit-fils de Louis-Joseph Papineau et membre du Parlement, Henri Vincent, Samuel Lauzon et J.-Séraphin Bock, tous de Papineauville, fondent la Compagnie industrielle de Papineauville. Paul Bonhomme est le fils de Théotime. Les petits-fils, Gilles et Robert Bonhomme, dirigent aujourd'hui la même compagnie: Les matériaux Bonhomme.

la pointe sud de la coupe de bois, dans les abattis de l'hiver précédent. Il suffit de quelques secondes, à l'heure où le ciel d'automne se colore de pourpre et de lilas, pour que les premières colonnes de fumée assombrissent le firmament. De cinq heures à neuf heures du soir, le terrible brasier présente une vraie vision d'apocalypse et menace tous les cultivateurs de la montée Papineau.

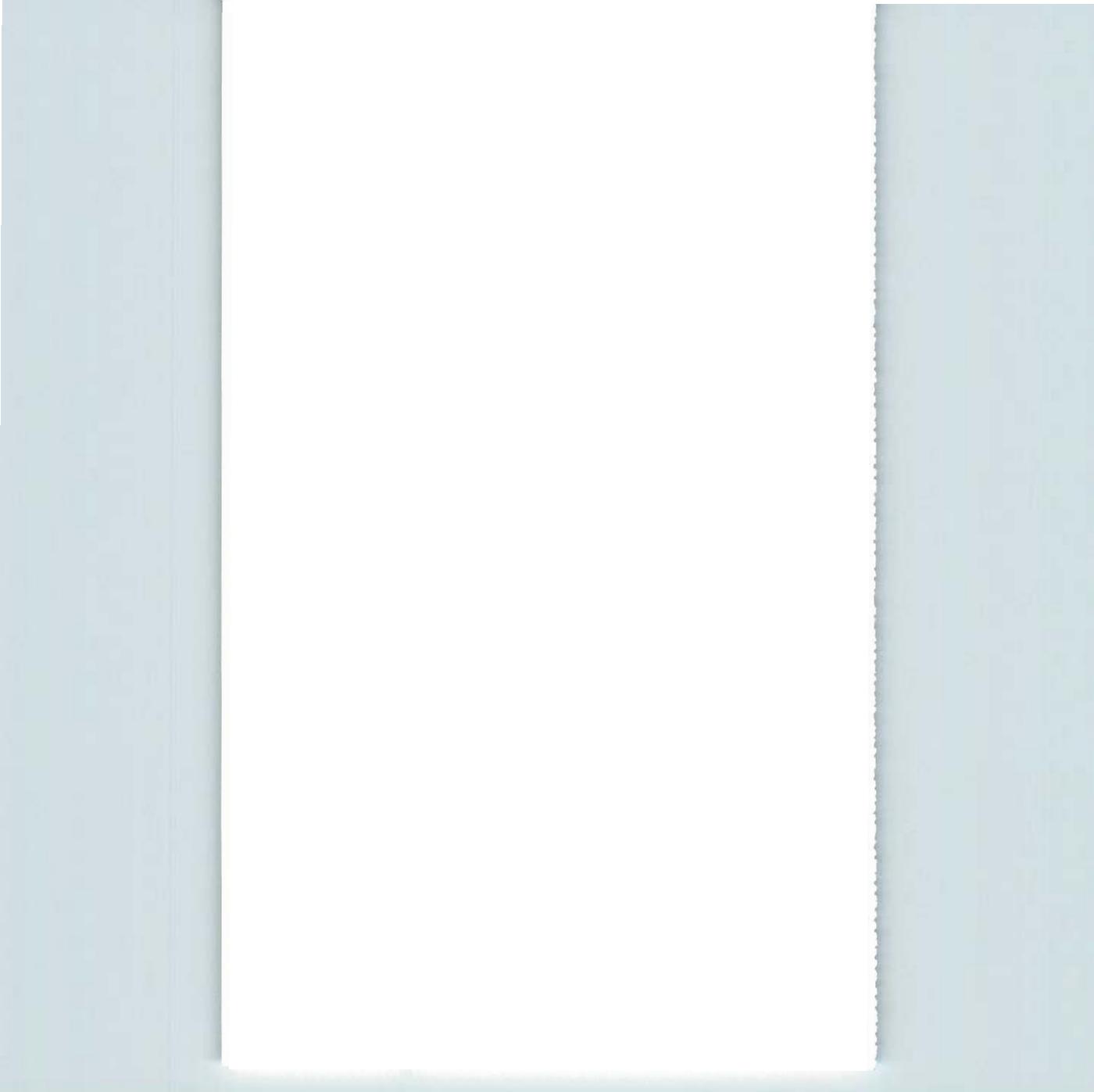
Le tocsin s'ébranle de nouveau dans le clocher paroissial. Les gens du village accourent à l'église et y restent à prier, suppliant la patronne de Plaisance de sauver une fois de plus ses enfants. Une procession prend forme et le curé, Mgr Huneault, avec le saint sacrement, se rend sur les lieux du sinistre pour implorer la Vierge Marie de protéger ces biens si chèrement acquis. Les hommes de Plaisance s'organisent. L'un des doyens du village, Gustave Lavoie, répartit les secouristes en vingt équipes, chacune de quinze hommes et d'un responsable technique. L'aide arrive de partout. Le marchand général Théo Corbeil de Saint-André-Avellin, le marchand Émilien Bélisle de Papineauville, le marchand Napoléon Crégheur de Plaisance envoient des seaux et pelles pour combattre l'incendie. La lutte contre ce feu gigantesque dure toute la nuit. Plus de trois

cents personnes s'y reliaient. Les lumières demeurent allumées jusqu'à l'aube dans les rangs et les montées d'où sandwiches et café arrivent avec des couvertures de laine, des bottes et des gants. À cinq heures du matin, le lendemain, toute menace de cataclysme est écartée. Une fois encore, miraculeusement, aucune construction n'a été touchée, sauf une remise pour la machinerie de Raoul Ménard. Démolie afin d'arrêter le feu, elle sera rebâtie peu après au cours d'une corvée.

Voilà pourquoi Plaisance est resté si sensible à l'importance de ses réseaux d'alimentation en eau. Après ce sinistre, les cultivateurs du rang Papineau construisent un aqueduc coopératif en 1949. Ceux du rang Saint-François et du rang de Front suivent l'exemple. En 1953, on creuse un canal partant de la rivière de la Petite-Nation et se déversant dans la baie de la Pentecôte afin d'assurer la communication entre deux voies d'eau, alors qu'on vient à peine de rénover le réseau d'aqueduc. Puis, au cours de 1965-66, un grand réservoir offre une protection accrue.

À trois reprises, durant les années 1984 et 1985, le conseil municipal doit affronter l'inquiétude publique. Après trois référendums mouvementés, il parvient à faire approuver un règlement d'emprunt de sept

cent mille dollars pour l'amélioration de ses réseaux d'aqueduc et de réserves d'eau. Cinq bassins construits à des endroits stratégiques, depuis 1975, rassurent les cultivateurs contre les dangers d'incendie.



L'épilogue

*«et voici que la sensation monte
au long de son reflet
rejointe en l'espace irréel
où déteint l'eau de sa légende»**

Ce n'est pas par hasard que ce poème de Nicole Brossard, peut-être ressenti au bord de la baie de l'Ours dans le calme exaltant de la Petite-Nation, apparaît ici, à la fin de ce Mémorial.

La vallée de la Petite-Nation a vu défiler des milliers d'Algonquins bien avant l'arrivée de nos ancêtres européens. Leur esprit hanterait-il les lieux qui exercent une si fascinante attraction? Leurs chants et leurs danses s'amalgament aux murmures de la forêt, des cascades et des roselières. Les

* BROSSARD Nicole, *Le centre blanc*, poèmes 1965-1975, page 73, Éditions de l'Hexagone, Montréal 1978.

perles qui scintillent dans la rosée matinale, les diamants qui brillent sous les reflets de la lune, les rubis qui s'irisent sous la caresse du soleil, sculptent cette admirable joaillerie qu'est devenue, à nos yeux éblouis, la rivière de la Petite-Nation.

Des siècles ont ciselé son parcours, taillé ses baies et ses falaises, ombragé ses criques et ses méandres. Ils nous ont légué, entre autres richesses, les chutes de Plaisance, le grand saut de la Chaudière, l'entonnoir étroit et fougueux de l'île du moulin.

«En l'espace irréel où déteint l'eau de sa légende», puisse ce *Mémorial de Plaisance* faire partager, à ceux et celles qui l'auront lu, cette sensation d'amour «qui monte au long de son reflet» et s'immisce dans nos yeux fascinés par la beauté perpétuelle de la Petite-Nation.

Chronologie du moulin à scie de la Petite-Nation, à Plaisance

1801 - 19 juin:

Vente de deux cinquièmes de la seigneurie de la Petite-Nation au notaire montréalais Joseph Papineau.

1803 - 15 mars:

Vente de trois cinquièmes de la seigneurie de la Petite-Nation au notaire montréalais Joseph Papineau.

1804 - été:

L'arpenteur montréalais Joseph Senet découvre le grand saut de la Chaudière sur la rivière de la Petite-Nation et en fait rapport officiel au seigneur.

1805 - 9 septembre:

Arrivée de Louis-Antoine Dupuis dit Couillard, premier homme engagé du seigneur, avec le mandat de bâtir la maison Papineau.

1808 - été:

Début de la construction du moulin à scie au grand saut de la Chaudière.

1809 - 17 janvier:

Vente de deux cinquièmes de la seigneurie, par

Joseph Papineau, au commerçant américain Robert Fletcher qui arrive à l'île Arrowsen en mars. Début des opérations de coupe de bois, améliorations au moulin, sciage de billes, expédition de trains de bois.

1809 - octobre:

Retour de Fletcher à Montréal et suicide du commerçant.

1810 - 19 mars:

Acte d'union entre les créanciers de Fletcher, et rétrocession complète au seigneur Joseph Papineau.

1810 - 1817:

Mise en chantier familial (Joseph et André-Augustin Papineau), coupe de bois, sciage et expédition sous la surveillance du jeune Denis-Benjamin Papineau installé à l'île Arrowsen.

1815:

Construction du deuxième moulin à scie pour les besoins locaux, à la hauteur de l'éventuel pont Cooke.

1816 - 17 février:

Concession du fief de Plaisance par Joseph Papineau à son fils Denis-Benjamin.

1817 - 24 avril:

Vente des cent soixante-seize mille arpents de la seigneurie par Joseph Papineau à son fils aîné, Louis-Joseph qui garde son frère Denis-Benjamin comme agent dans la Petite-Nation.

1819 - 1834:

Location du moulin rénové du grand saut de la Chaudière au commerçant de bois Thomas Mears de Hawkesbury, avec permis de coupe. Asa Cooke devient le commis principal en 1830.

- 1834 - 1847:
Location du moulin au financier et commerçant montréalais Peter McCutcheon (McGill). En 1837, Alanson Cooke devient gérant et son père, Asa Cooke, gère le petit moulin local de la seigneurie.
- 1847 - septembre:
Location du grand moulin à Alanson Cooke et retour d'exil de Louis-Joseph Papineau.
- 1852 - 18 février:
Entente (n° 769) entre Louis-Joseph Papineau et Allan Gilmour de la firme *Petite-Nation River Improvement Co.*; entente (n° 770) entre la *Petite-Nation River Improvement Co.* et Alanson Cooke pour des travaux d'aménagement de glissoires et de routes.
- 1854 - 17 octobre:
Contrat de vente du grand moulin entre Louis-Joseph Papineau et Alanson Cooke, d'après l'entente de 1852.
- 1854 - hiver:
Contrat de vente entre Alanson Cooke et Allan Gilmour. Rénovation du moulin en 1860.
- 1862 - 1882:
Propriété et gestion de la firme John Archibald Cameron & Co.
- 1882 - 1902:
Propriété et gestion de la William Cameron Edwards & Co., sous la gérance d'Alanson Erwin Schryer.
- 1903 - 1904:
Démantèlement du moulin et déménagement à Rockland.
- 1905:
Tornade dévastatrice au camp des draveurs.

1920 - 26 mai:

L'entreprise W. C. Edwards & Co. cède la majorité de l'actif de la compagnie à Isaac Walton Killam.

1920 - 2 juin:

Cession des droits et intérêts de I. W. Killam à la compagnie Gatineau ltée, avec une éventuelle hypothèque bancaire de trois millions de dollars.

1925 - 1926:

Fin de la drave et de toutes les opérations. Démarches auprès de Singer; vente projetée de terrains.

1927 - 1928:

Sondages Gatineau pour un projet de pouvoir électrique.

1933 - 14 avril:

La compagnie Gatineau cède certains de ses biens sur les rivières La Blanche, Petite-Nation et autres à Gatineau Power Co.

1940 - 1941:

Gatineau Power vend une coupe de bois à Paul Bonhomme. Incendie majeur.

1962:

Nationalisation des compagnies d'électricité au Québec, dont la Gatineau Power. Contrôle total par Hydro-Québec.

Le vocabulaire seigneurial

Le seigneur: titre honorifique féodal, perpétué en Nouvelle-France, accordé à celui de qui dépendent des terres (une seigneurie) et des personnes. Louis-Joseph Papineau fut seigneur de la Petite-Nation.

Le fief: domaine concédé par le seigneur, à charge de certains services. Le seigneur Joseph Papineau concède le fief de Plaisance à son fils Denis-Benjamin le 17 février 1816.

La tenure: mode de concession d'une terre «caractérisée par le fait que les attributs de la propriété sont partagés entre deux personnes, le concédant et le tenancier». Le propriétaire de la seigneurie de la Petite-Nation rédige un contrat de concession établissant ses droits et les devoirs des colons ou censitaires.

La rente seigneuriale. Le seigneur concède un lot à un colon — un censitaire — moyennant une redevance annuelle et à perpétuité. Les premiers

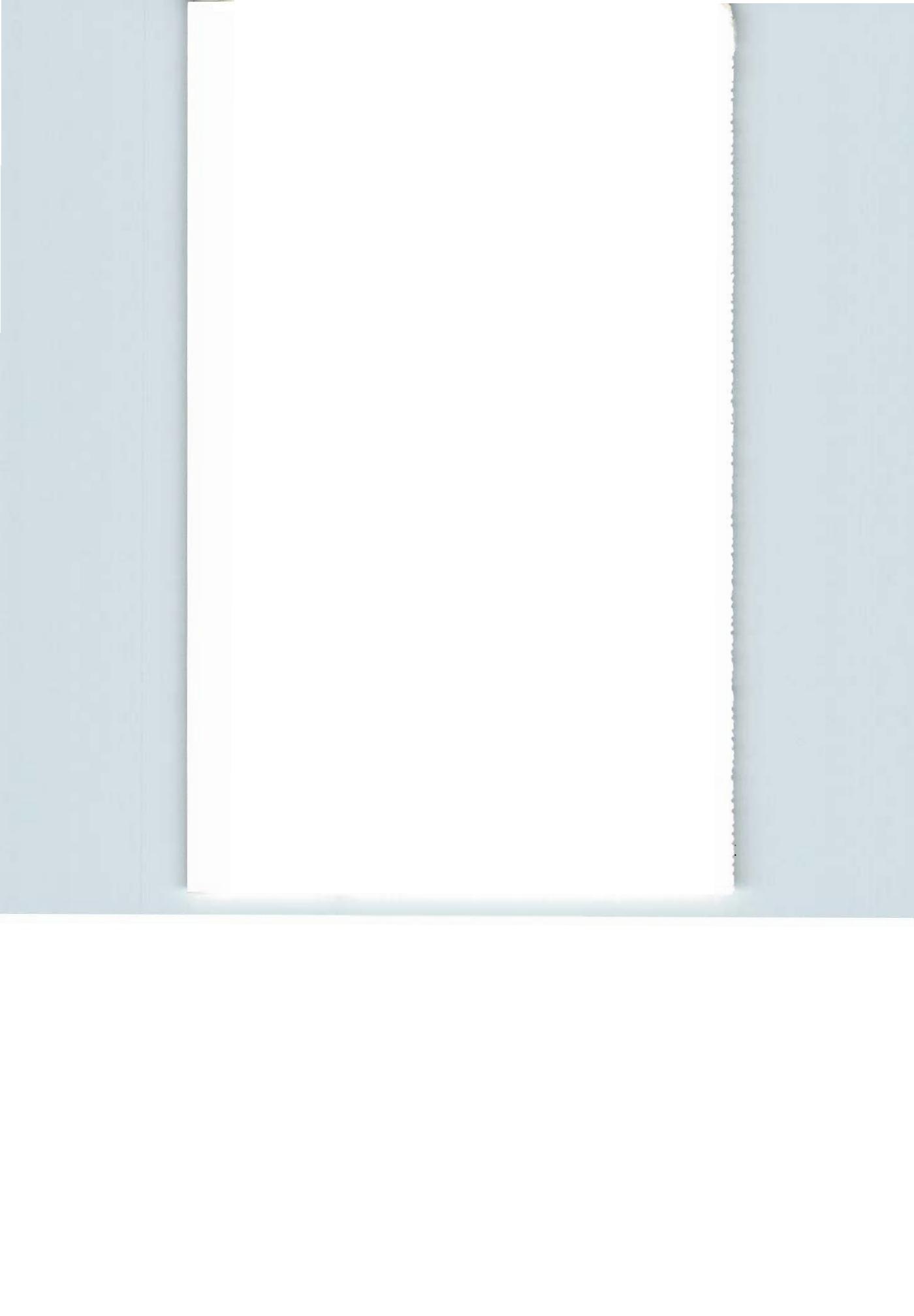
colons de la Petite-Nation devaient aller payer quatre *sous* l'arpent, chaque année, à la résidence de Joseph Papineau. Son fils Denis-Benjamin percevait cette rente au manoir de l'île à *Roussin*. Il rendit le même service à son frère Louis-Joseph jusqu'en 1850. Celui-ci, installé dans son manoir à Montebello, s'assura ensuite de cette perception jusqu'à sa mort. Ses héritiers firent de même jusqu'en 1920.

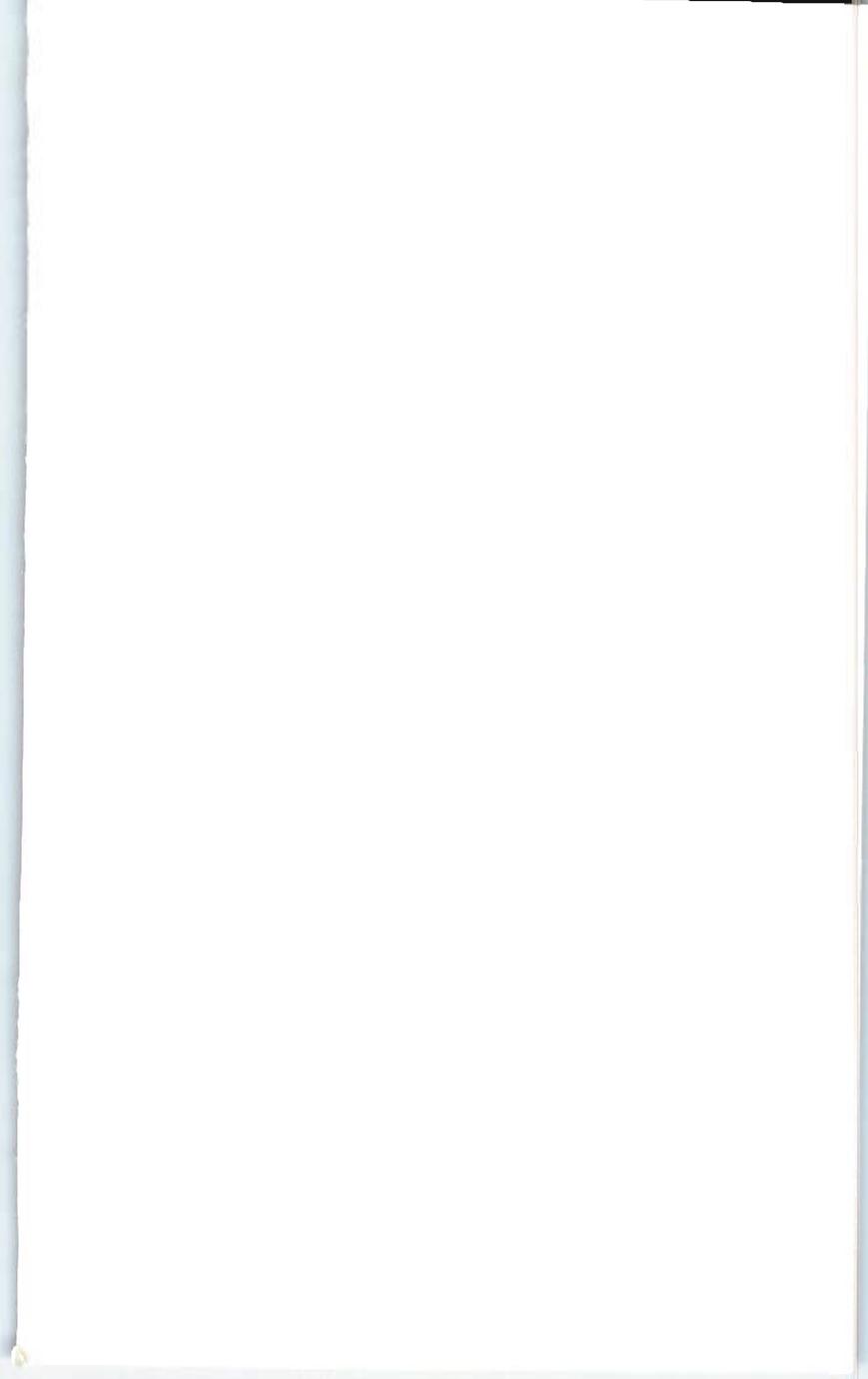
Ils vendirent alors la rente seigneuriale au Royal Trust et, à Papineauville, le notaire Albert Boulais s'occupa de la perception. En 1945, le gouvernement du Québec, que dirigeait Maurice Duplessis, acheta ces rentes. Il permit aux municipalités de les lui rembourser par un amortissement annuel réparti sur vingt ans.

Le moulin *banal*: adjectif qui a conservé son sens féodal de *ban*, c'est-à-dire territoire d'un suzerain, d'un seigneur. Par définition, le moulin banal que doit bâtir un seigneur devient celui «dont les gens d'une seigneurie sont tenus de se servir en payant une redevance (en argent ou en nature) au seigneur». D'après le dictionnaire Paul ROBERT, tome I, page 402, édition 1960.

Le cens: redevance fixe (en argent ou en nature) due au seigneur par un censitaire (détenteur d'un lot). Plusieurs censitaires de Louis-Joseph Papineau n'ayant pu s'acquitter régulièrement de ce sens y parvinrent durant la construction du manoir. Soit en matériaux, en temps ou en heures de travail de leurs boeufs, ils se virent déduire de leur dette la valeur de leur «corvée».

Les lods: de l'ancien français los (laudis: louange), ce mot masculin pluriel désigne le consentement du seigneur. Ce droit que perçoit le seigneur au moment de la vente, entre vifs, d'une concession, correspond au terme contemporain *mutation*.





La splendeur des chutes de la Chaudière a fasciné les Algonquins de la Petite-Nation bien avant l'arrivée des Européens en Neuve-France. Joseph Papineau et son fils Denis-Benjamin admirent cette magnificence vers 1803. Ils y construisent le premier moulin à scie dès 1808.

Bûcherons et draveurs, entrepreneurs et colons, manoeuvres et artisans s'associent pendant un siècle à l'essor industriel de la vallée de la Petite-Nation. Canadiens et Britanniques, Écossais et Américains forgent un pays à la mesure des pins gigantesques et des chênes millénaires de cette unique seigneurie dans la vallée de l'Outaouais.

Démantelé en 1925, le hameau de North Nation Mills s'estompe. Son fantôme revient aujourd'hui hanter les rives mystérieuses de la rivière. Il chante et danse, murmure et gronde au coeur des chutes éblouissantes de Plaisance.